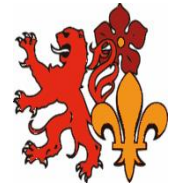




EPINAY-SOUS-SENART



QUINCY-SOUS-SENART

CONTRAT DE VILLE DU VAL D'YERRES

2015-2020

I. Convention Cadre

JUILLET 2015

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
PREMIERE PARTIE : LE PROJET DU VAL D'YERRES	5
I. Présentation du territoire	6
II. Nouvelle géographie prioritaire et quartier vécu sur le Val d' Yerres	7
III. Cadre stratégique et orientations du contrat de ville.....	18
IV. Gouvernance	22
DEUXIEME PARTIE : LES 4 PILIERS DU CONTRAT DE VILLE	31
I. LE PILIER COHESION SOCIALE.....	32
A) Diagnostic territorial	32
B) Les orientations stratégiques du contrat de ville.....	36
II. LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	80
A) Diagnostic territorial	80
B) Les orientations stratégiques du contrat de ville.....	83
III. LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI.....	103
A) Diagnostic territorial	103
B) Les orientations stratégiques du contrat de ville.....	111
IV. LE PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE.....	119
TROISIEME PARTIE : ENGAGEMENTS ET SIGNATURES DU CONTRAT DE VILLE.....	121
I. Les engagements des signataires sur la période 2015-2020	123
II. Les signatures du Contrat de Ville.....	142
ANNEXES.....	145
Annexe N° 1 : Liste des membres des instances de travail	146
Le Comité de pilotage	146
Le Comité opérationnel de suivi	147
Annexe N° 2 : Le Plan d'action du Territoire.....	149
Annexe N° 3 : Glossaire.....	163

PREAMBULE

S'inscrivant dès le début dans un cadre intercommunal, compétence obligatoire des communautés d'agglomération, les premiers contrats de ville se mettent en place sur la période 2000-2006. L'Etat, les structures intercommunales, les communes et leurs partenaires se sont alors concertés pour donner un cadre cohérent à leurs interventions. Tous se sont engagés à mettre en œuvre sur les sites prioritaires du territoire, des politiques ambitieuses en matière de logement, d'éducation, de transport, de sécurité, de culture, de sport et d'environnement, communément regroupées sous le vocable de « politique de la ville » et de renouvellement urbain.

Depuis 2002, au titre de la politique de la ville et de la cohésion sociale, de très nombreux projets ont pu voir le jour sous l'égide de la communauté d'agglomération sur le territoire du Val d'Yerres. Elle a constitué le socle qui a permis de fédérer les énergies des différents acteurs et de renforcer la coopération intercommunale. Ainsi dès cette époque, le Val d'Yerres porte déjà l'effort sur l'emploi et l'insertion, l'embellissement des quartiers, la prévention et l'éducation.

Pour la période 2007-2014, ce dispositif est remplacé par les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS¹). En 2007 les six communes du Val d'Yerres en sont signataires, avec l'Etat et d'autres partenaires, et s'engagent dans des actions qui visent à réduire les déséquilibres sociaux dans les quartiers prioritaires.

Les trois priorités initiales sont réaffirmées : favoriser l'insertion et l'emploi, améliorer la vie dans les quartiers et développer les actions de prévention et d'éducation. Très concrètement, elles permettent entre-autres la création d'ateliers d'insertion professionnelle, la valorisation et l'entretien du patrimoine bâti des bailleurs (GUP¹) et le renforcement des actions de Val d'Yerres Prévention.

Depuis 2014, un nouveau cadre national est proposé par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ». Il vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à mieux réduire les inégalités sociales et à améliorer les conditions de vie des habitants et des habitantes. L'objectif est de pouvoir redonner à la politique de la ville une meilleure efficacité en associant plus étroitement les habitants et les habitantes aux grandes orientations du contrat de ville (Conseil citoyen).

Visant la transformation profonde des quartiers prioritaires, il s'inscrit dans l'échelle plus large de l'agglomération, et impose désormais un cadre unique et un financement de l'ANRU via les contrats de ville (NPNRU¹).

La contractualisation d'un nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020 représente donc un nouvel enjeu pour le territoire du Val d'Yerres. Ce nouveau contrat de ville de l'agglomération du Val d'Yerres s'inscrit dans cette démarche partenariale et intercommunale qui vise à la transformation du cadre de vie, à l'amélioration des conditions de vie des habitants et des habitantes et à la requalification du parc de logement social. Il tend aujourd'hui à mieux associer « l'humain et l'urbain », dans une articulation étroite entre la communauté d'agglomération et les communes, pour garantir une homogénéité de l'action territoriale.

La présente convention décline les grandes orientations stratégiques d'intervention du contrat de ville intercommunal du Val d'Yerres pour la période 2015-2020. Elle rappelle les principaux éléments de diagnostic du territoire et présente les 3 quartiers d'habitat social retenus dans la nouvelle géographie prioritaire. Le nouveau cadre contractuel retenu s'articule autour de 4 piliers thématiques, interdépendants et complémentaires : un pilier Cohésion sociale, un pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain, un pilier Développement Economique et Emploi et un pilier Valeurs de la République et Citoyenneté. Trois thématiques transversales sont également à prioriser au sein de ces quatre piliers : la Jeunesse, l'Egalité Femmes- Hommes ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination.

Cette convention cadre sera complétée d'un plan d'actions par voie d'avenant sur le deuxième semestre 2015, en vue de préciser les mesures concrètes à mettre en œuvre sur la base des objectifs opérationnels du nouveau contrat de ville intercommunal.

¹ Voir le glossaire en annexe 3 (pages 163 et suivantes).

PREMIERE PARTIE : LE PROJET DU VAL D'YERRES

- . Présentation du territoire
- . La nouvelle géographie prioritaire et les quartiers vécus
- . Cadre stratégique et orientations du contrat de ville

I. Présentation du territoire

L'EPCI et les communes du Val d'Yerres

La communauté d'agglomération du Val d'Yerres se situe au nord-est de l'Essonne, à la limite des départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne et en périphérie du Grand Paris.

Créée le 22 mars 2002, la communauté d'agglomération regroupe **92.054 habitants** selon le **recensement INSEE 2015** (population légale 2012). En 2009, la population du Val d'Yerres représentait **7,7% de la population essonnienne**.

Le Val d'Yerres réunit six communes : Boussy-Saint-Antoine (6.551 hab.), Brunoy (26.177 hab.), Crosne (9.271 hab.), Epinay-sous-Sénart (12.518 hab.), Quincy-sous-Sénart (8.383 hab.) et Yerres (29.784 hab.).

Les communes de Yerres et Brunoy représentent à elles seules 60% du total de la population du Val d'Yerres.

En plus de ses **compétences obligatoires** (aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville), la communauté d'agglomération exerce **trois compétences optionnelles** : eau potable, protection et mise en valeur de l'environnement, équipements culturels et sportifs.

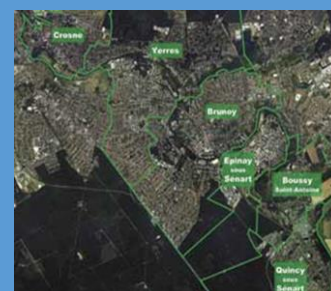
Le territoire est desservi de façon conséquente par le RER (4 gares du RER D : Montgeron-Crosne, Yerres, Brunoy, Boussy/Quincy). Seule la commune d'Epinay-sous-Sénart ne bénéficie pas de desserte directe par RER.

Le territoire du Val d'Yerres est depuis longtemps concerné par la politique de la ville menée par l'Etat, les villes et l'EPCI.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS 2007-2013 qui avait **fait suite au premier contrat de ville du Val d'Yerres 2000-2006**) prévoyait des modalités d'intervention de la politique de la ville sur les 6 communes de l'intercommunalité (soit 8 quartiers prioritaires).

Le nouveau contrat de ville interviendra sur 3 des 6 communes pour la période 2015-2020 : Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

LE VAL D'YERRES



Le territoire est partagé entre des milieux naturels protégés et un tissu urbanisé très dense. Le tissu urbain étant déjà constitué, le Val d'Yerres ne compte qu'une seule ZAC (à Yerres). Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'opérations d'envergure ont déjà été réalisées (par exemple à Quincy avec les opérations « Cœur de Ville et « centre-ville »...) et que d'autres sont en projet, notamment sur les communes de Brunoy et d'Epinay-sous-Sénart où 2 quartiers ont été retenus au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

II. Nouvelle géographie prioritaire et quartier vécu sur le Val d'Yerres

A) Les quartiers prioritaires : éléments de diagnostic

En juin 2014, trois quartiers prioritaires ont été retenus par l'Etat pour le territoire du Val d'Yerres, sur la base d'un critère unique de revenu médian :

- le quartier des Hautes Mardelles (à Brunoy),
- le quartier Les Cinéastes et de La Plaine (à Epinay-sous-Sénart),
- le quartier du Vieillet (à Quincy-sous-Sénart).

Le quartier des Hautes Mardelles et le quartier Les Cinéastes/La Plaine ont également été retenus au titre du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain).

Il convient toutefois de rappeler que le quartier du Vieillet et le quartier Les Cinéastes /La Plaine avaient déjà fait l'objet d'un conventionnement dans le cadre de l'ANRU 1. Il s'est traduit par une opération isolée pour le quartier du Vieillet et par un projet de rénovation urbaine de catégorie 1 pour le quartier Les Cinéastes et de La Plaine.

Le quartier des Hautes Mardelles (Brunoy)

Construit à la fin des années 1960 (1968/1969), le quartier des Hautes-Mardelles constitue un ensemble résidentiel faisant partie intégrante de la ville de Brunoy, bien qu'excentré au nord de celle-ci. Son isolement géographique se conjugue avec un isolement physique qui lui est propre, de par sa configuration originelle. L'enclavement et son intériorisation sont étroitement liés et constitutifs de sa singularité. Les Hautes-Mardelles sont établis sur un périmètre de 14 hectares, représentant environ 2% du territoire communal. Le quartier accueille près de 2 500 habitants, soit environ 10% de la population brunoyenne. La densité de population des habitants et des habitantes des Hautes Mardelles s'élève à 179 habitants /ha.

La résidence est composée par deux principaux bailleurs sociaux, OSICA pour 796 logements, et ICF La Sablière pour 215 logements. Un pôle de service public, quelques commerces et des équipements municipaux complètent cette offre essentiellement résidentielle.

L'enclavement du quartier est physique car ceinturé par le boulevard Ile-de-France sans circulation intérieure autre que piétonne, et social, car dominé par une précarisation dominante venant à se renforcer. Les dysfonctionnements notables sont connus et identifiés, une façade déqualifiée sur l'artère principale de la rue de Cerçay, une image rythmée

LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La nouvelle géographie prioritaire concerne près de 10.090 habitants, soit 11,2% des Val d'Yerrois en 2011.

➤ Les Hautes Mardelles (Brunoy)



par la monotonie répétitive du bâti à la source d'un sentiment d'enfermement, des dessertes intérieures, des espaces contraignants pour les services comme pour les habitants et les habitantes, une offre de stationnement déséquilibrée en nombre et en répartition, des parties communes démultipliées et inadaptées, une gestion d'ensemble et notamment des déchets non performants ainsi qu'un éclairage limité.

Cependant, le quartier dispose d'atouts incontestables. Une qualité paysagère généreuse et arborée, un espace intérieur tout piéton mais sécurisant, un lien vers la ville, des services, des écoles, des loisirs possibles, des logements agréables, des déplacements facilités.

Le quartier fonctionne donc dans ce paradoxe entre atouts et dysfonctionnements.

Celui-ci se retrouve également dans ses caractéristiques sociales, avec une population jeune importante, près de 45% de la population, mais qui globalement est en stagnation. La sur-occupation des logements est avérée, pour des familles monoparentales importantes (24,4%) et des ménages très familiaux, près de 2,94 personnes par logement, bien plus que la moyenne des autres quartiers, et des grandes familles avec plus de trois enfants.

La fragilité de ces ménages est également avérée par toutes les études, notamment celles faisant état du niveau des ressources à l'origine du maintien du quartier en géographie prioritaire de l'Etat. La seule analyse du revenu médian suffit par comparaison à démontrer la précarité des situations. Le revenu médian est 50% inférieur sur le quartier que sur le reste de la Ville.

L'évolution du chômage, le déficit des séniors à l'emploi, la faible représentativité des cadres et professions intermédiaires et le temps partiel achève la peinture d'une situation globale difficile. Il est à noter que ces difficultés s'accroissent. Avant 2006, 62% des habitants et des habitantes (patrimoine OSICA) avaient des ressources inférieures au plafond HLM ; entre 2006 et 2009, 72% des nouveaux locataires font partie intégrante de ce seuil inférieur. Les impayés suivent cette tendance à la hausse.

Enfin, 70% des ménages sont allocataires (APL, AAH, RSA et RSA socle, CMUC) et 13% d'entre eux dépendent exclusivement des prestations sociales.

Le quartier des Hautes-Mardelles bénéficie depuis 2006 des dispositifs de la Politique de la Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

☞ **Eligible à l'ANRU au titre des opérations d'intérêt national, le quartier et la ville de Brunoy entendent saisir l'opportunité de traiter les dysfonctionnements lourds identifiés mais également de lier fortement son intervention dans l'expression du présent contrat de Ville.**

Commune de Brunoy					Quartier « Les Hautes Mardelles »						
Population		Nombre de DEFM (au 31 décembre 2009)		Taux de chômage	Population		Revenu médian	Part des familles mono-parentales	Nombre de DEFM (au 31 décembre 2009)		Taux de chômage
Pop. Totale	Pop. Active	Toutes Catég.	Catég. A, B, C		Pop. Totale	Pop. Active			Toutes Catég.	Catég. A, B, C	
25 492	12 300	1 160	1 016	9,43%	2 530	Non renseigné	10 000	+ de 205 familles	285	265	Non renseigné

Source : Insee, RP 2009-2011

Le quartier Les Cinéastes/ La Plaine (Epinay-sous-Sénart)

Bordée par l'Yerres et la forêt de Sénart, proche de grands axes de communication, Epinay-sous-Sénart est une commune de plus de 12 500 habitants.

On observe depuis de nombreuses années une diminution de la population spinolienne, due à un solde migratoire négatif non compensé par le solde naturel positif lié aux naissances.

➤ Les Cinéastes / La Plaine (Epinay-sous-Sénart)



Il s'agit d'une tendance inverse à celles observées pour les autres villes de l'agglomération du Val d'Yerres et pour le département. Cela témoigne du manque d'attractivité de la commune.

La ville d'Épinay-sous-Sénart se caractérise également par un fort enclavement urbain et un déficit d'accessibilité, d'autant plus pénalisant qu'un ménage sur 5 ne possède pas de voiture (taux de motorisation de 78.5%).

Au regard du nombre d'habitants, on compte seulement deux lignes de bus, dont une seule dessert le quartier Les Cinéastes (Ligne C3). Concernant le RER D, le temps d'accès aux gares les plus proches, Brunoy ou Boussy/Quincy, n'est pas négligeable (20 à 30 minutes à pied).

Le parc immobilier d'Épinay-sous-Sénart se compose principalement d'habitat collectif à 82.5%. L'habitat individuel représente seulement 17.5%. Ce parc de logements est ancien puisque 88.5% existait avant 1974. Seuls 1.8% des logements de la ville ont été construits entre 1990 et 2005.

47.7% des ménages spinoliens sont propriétaires de leur logement, 39.1% sont locataires d'un logement social et 11.9% sont locataires dans le parc privé.

Le quartier Les Cinéastes / La Plaine concentre l'essentiel du parc social. Trois bailleurs sont présents sur ce quartier du contrat de ville et leur répartition est la suivante : OSICA (59%), VILOGIA (24%) et ICF La Sablière (17%).

Épinay-sous-Sénart présente le taux le plus important de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération du Val d'Yerres.

La situation sociale fragile et inquiétante de ce quartier, qui représente près de 80% de la population de la commune d'Épinay-sous-Sénart, impacte très fortement le reste de la ville.

A cet effet, voici quelques indicateurs socio-économiques concernant ce quartier :

- Revenu médian inférieur à 14 000 euros,
- Pourcentage d'allocataires du RSA : 8.7% (La Plaine) et 8.6% (Les Cinéastes),
- Pourcentage de bénéficiaires de la CMUC : 9.6% (La Plaine) et 10.2% (Les Cinéastes).

Commune d'Épinay-sous-Sénart					Quartier « Les Cinéastes/ La Plaine »						
Population		Nombre de DEFM (au 31 décembre 2009)		Taux de chômage	Population		Revenu médian	Part des familles mono-parentales	Nombre de DEFM (au 31 décembre 2009)		Taux de chômage
Pop. Totale	Pop. Active	Toutes Catég.	Catég. A, B, C		Pop. Totale	Pop. Active			Toutes Catég.	Catég. A, B, C	
12 129	5 927	844	765	14,2 %	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	+ 732 familles	769	695	Non renseigné

Source : Insee, RP 2009-2011

Commune d'Épinay-sous-Sénart			ZFU Territoire entrepreneurs « Les Cinéastes/ La Plaine »		
Superficie	Population		Superficie	Population	
358 ha	Pop. Totale 2006	Pop. Municipale 2006	99 ha	Pop. Totale 2006	Pop. Municipale 2006
	13 225	13 144		11 503	11 432

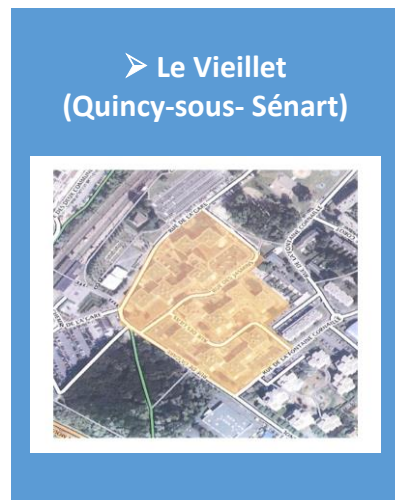
Source : Insee, RFL2011 - Traitement CGET

Le quartier du Vieillet (Quincy-sous-Sénart)

Le quartier du Vieillet a été construit en 1971. Il est constitué de 497 logements locatifs et compte environ 1 550 habitants, soit environ 18.5 % de la population totale de Quincy-sous-Sénart. Le quartier est aujourd'hui propriété d'OSICA.

Ce quartier est bien équipé avec des établissements scolaires à proximité et est situé à proximité de la gare SNCF de Boussy-Quincy (RER D) et du centre commercial Val d'Yerres 2. Il existe de nombreux équipements publics à proximité immédiate : Espace 2000 (salle polyvalente), Centre Municipal, structures d'accueil petite enfance, accueils de loisirs maternel et élémentaire, structure jeunesse à destination des 11-15 ans, gymnase, bibliothèque communautaire ...

Avant la réalisation du projet de renouvellement urbain, la résidence du Vieillet se composait de 21 bâtiments R+2 à R+9. Après les démolitions réalisées dans le cadre du projet ANRU et la restructuration des passages traversant, permettant la création de 9 logements en rez-de-chaussée, la résidence du Vieillet se compose désormais de 19 bâtiments, et de 497 logements locatifs.



☞ **Une convention de Gestion Urbaine de Proximité**, signée en 2012 pour la période 2012-2015, visait à poursuivre les actions déjà engagées sur les thèmes relevés comme prioritaires par les diagnostics. Elles ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie et la gestion quotidienne du quartier.

Commune de Quincy-sous-Sénart					Quartier « Le Vieillet »						
Population		Nombre de DEFM (au 31 décembre 2009)		Taux de chômage	Population		Revenu médian	Part des familles mono-parentales	Nombre de DEFM (au 31 décembre 2009)		Taux de chômage
Pop. Totale	Pop. Active	Toutes Catég.	Catég. A, B, C		Pop. Totale	Pop. Active			Toutes Catég.	Catég. A, B, C	
8 317	3 921	442	390	11,27 %	1 550	Non renseigné	11 200	21.4%	182	167	Non renseigné

Source : Insee, RP 2009-2011

B) Le quartier vécu à l'échelle du territoire

☞ **Les réalités du territoire et la vie quotidienne des habitants et des habitantes dépassent les périmètres stricts, basés sur le critère unique de revenu médian. Elles sont donc prises en compte dans le présent contrat de ville à travers la notion de « quartier vécu ».**

Le quartier vécu recense les lieux et infrastructures de fréquentation et les usages des habitants et des habitantes des quartiers d'habitat social à l'échelle de l'intercommunalité et des communes du Val d'Yerres.

Au-delà de la commune et du quartier de rattachement, on constate que les équipements et les services fréquentés par les habitants et les habitantes des quartiers prioritaires sont implantés sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, voire au-delà du Val d'Yerres (bassin d'emploi, bassin de vie).

Pour une meilleure lisibilité des usages et structures de fréquentation, le quartier vécu est également cartographié à l'échelle de chacun des 3 quartiers et par commune de rattachement.

Les infrastructures sont répertoriées ci-après par commune à l'échelle de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres, autour des 8 thématiques suivantes :
















- les services publics de proximité,
- les équipements à vocation éducative,
- les équipements sportifs et associatifs,
- les équipements culturels,
- les structures en présence en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique,
- les structures sociales, les lieux de permanences et les équipements d'accès aux droits,
- les structures de santé,
- les transports.







a) Le quartier vécu sur le Val d'Yerres

LE QUARTIER VECU PAR COMMUNE DE FREQUENTATION A L'ECHELLE DU VAL D'YERRES

Commune de fréquentation	Thématique	Type de structure	Légende cartographique	Dénomination
BRUNOY	1- Services Publics	CA du Val d'Yerres		Siège du Val d'Yerres
		Mairie de Brunoy		Mairie de Brunoy
	2- Education	Collège		Collège Albert Camus
		Lycée		Lycée Talma
	3- Equipements sportifs et associatifs	Piscine du Val d'Yerres		Piscine de Brunoy
	4- Culture	Conservatoires du Val d'Yerres		Conservatoire de Brunoy
		Réseau des bibliothèques du Val d'Yerres		Bibliothèque de Brunoy
	5- Emploi/ insertion et Développement Economique	Antenne Val d'Yerres		VYE de Brunoy
		Emploi/ Mission Locale		Pôle Emploi
		Pôle Emploi		Pôle Emploi
	6- Social, Accès aux droits	Maison des Solidarités		MDS de Brunoy
		Permanences d'Accès aux droits		Pôle des services publics
	7- Santé	Clinique/ Centre de soins		Les Jardins de Brunoy (38 route de Brie)
PMI/ CMP/ CMPP			PMI	
8- Transports	Gare RER D		Gare de Brunoy	
	Lignes de bus desservant les quartiers prioritaires		Lignes C1, C2 et M	
Nouvelle Géographie prioritaire	Périmètre du quartier réglementaire		Les Hautes <u>Mardelles</u>	

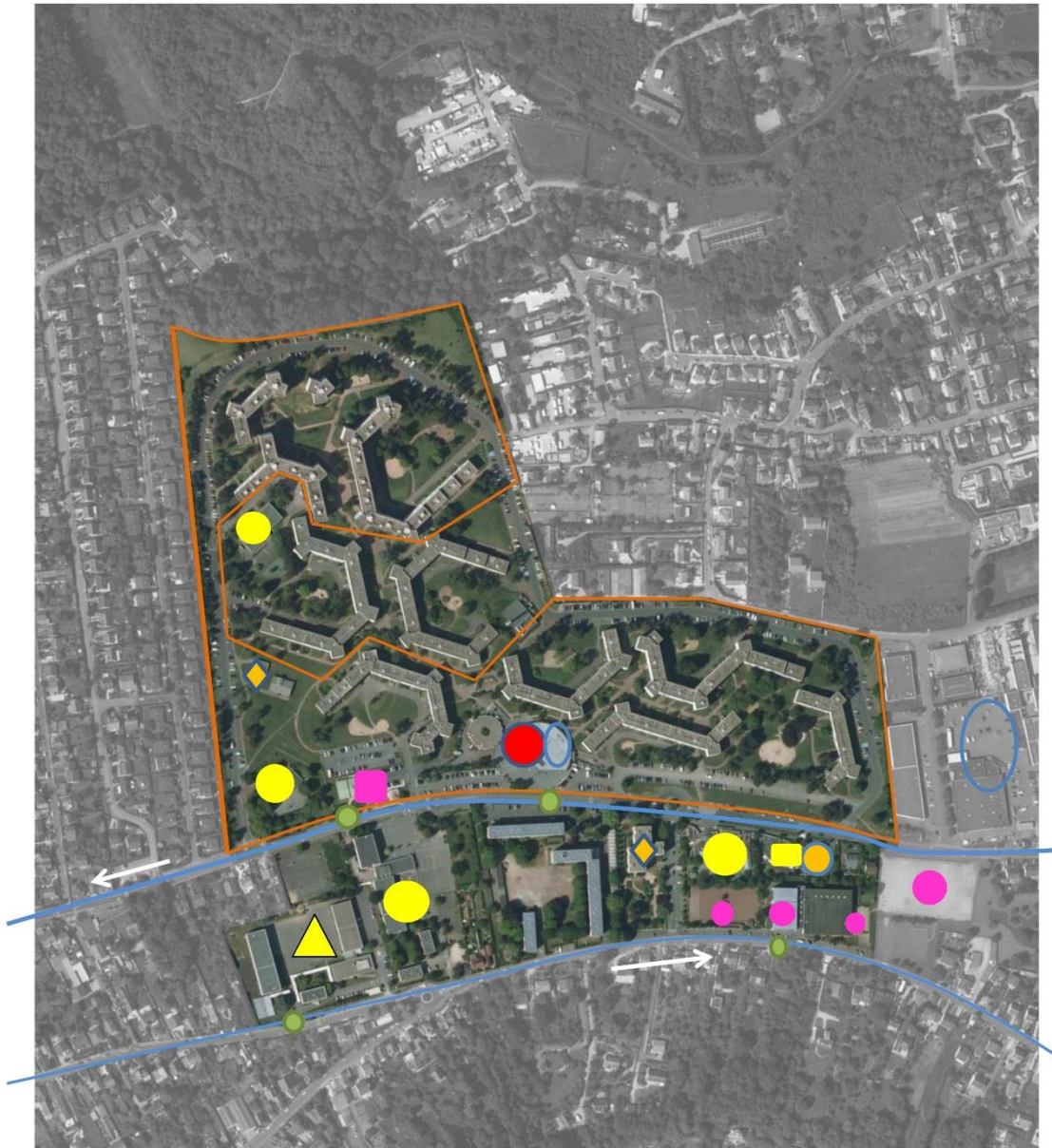
Commune de fréquentation	Thématique	Type de structure	Légende cartographique	Dénomination de la structure
EPINAY-Ss-SENART	1- Services Publics	Mairie d'Epina y		Mairie
	2- Education	Collège		Collège La Vallée
		Lycée		Lycée Maurice Eliot
	3- Equipements sportifs et associatifs	Piscine municipale		Piscine d'Epina y
		Local Val d'Yerres Prévention		Local VYP
	4- Culture	Conservatoires du Val d'Yerres		Conservatoire de musique d'Epina y
		Réseau des bibliothèques du Val d'Yerres		Bibliothèque Jacques Prévert
	5- Emploi/ insertion et Développement Economique	Antennes VYE/ Mission Locale		VYE d'Epina y
		Zone d'activité commerciale		ZAC d'Epina y
	6- Social, Accès aux droits	Point d'Accès aux droits		PAD d'Epina y
	7- Santé	PMI/ CMP/ CMPP		CMPP (2, villa Guy de Maupassant)
		PMI/ CMP/ CMPP		PMI
	8- Transports	Ligne de bus desservant les quartiers prioritaires		Lignes C1, C2, C3 (puis ligne D du RER à partir de la gare de Brunoy)
Nouvelle Géographie prioritaire	Périmètre du quartier réglementaire		Les Cinéastes / La Plaine	








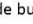



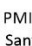
Commune de fréquentation	Thématique	Type de structure	Légende cartographique	Dénomination de la structure
QUINCY-Ss-SENART	1. Services Publics	Mairie de Quincy		Mairie
	2. Education	Collège		Collège Dunoyer de Ségonzac
		Lycée		Lycée Les Frères Moreau
	3. Equipements sportifs et associatifs	Local Val d'Yerres Prévention		Local VYP
	4. Culture	Conservatoires du Val d'Yerres		Conservatoire de Musique
		Réseau des bibliothèques du Val d'Yerres		Bibliothèque Fontaine de Cornouailles
		Cinéma		Le Buxy
	5. Emploi/ insertion et Développement Economique	Pépinière et Hôtel d'Entreprises		La pépinière d'Entreprises
		Centre Commercial Régional du Val d'Yerres		Cora Val d'Yerres 2
	6. Social, Accès aux droits	Lieu des permanences d'Accès aux droits		Centre Municipal de Quincy
	7. Santé	Hôpital privé		Hôpital Claude Galien
PMI/ CMP/ CMPP			PMI	
8. Transports	Gare RER D		Gare de Boussy/Quincy	
	Ligne de bus desservant les quartiers prioritaires		Lignes C1, C2, P, S et le Quincy Bus	
Nouvelle Géographie prioritaire	Périmètre du quartier réglementaire		Le Vieillet	

Autres communes de fréquentation	Thématique	Type de structure	Légende cartographique	Dénomination de la structure
BOUSSY-ST-ANTOINE	1- Equipements sportifs et associatifs	Piscine du Val d'Yerres		Piscine des Sénarts
CROSNE	1- Equipements sportifs et associatifs	Centre de Redynamisation Professionnelle et Siège de la ML Val d'Yerres/ Val de Seine		Mission Locale
YERRES	1- Education	Lycée		Lycée Professionnel Louis Armand
	2- Equipements sportifs et associatifs	Siège Val d'Yerres Prévention		Siège VYP
	3- Santé	Hôpital privé PMI/ CMP/ CMPP	 	Hôpital Privé du Val d'Yerres CMP (1, rue de la Grange)

b) Le quartier vécu sur la commune de Brunoy

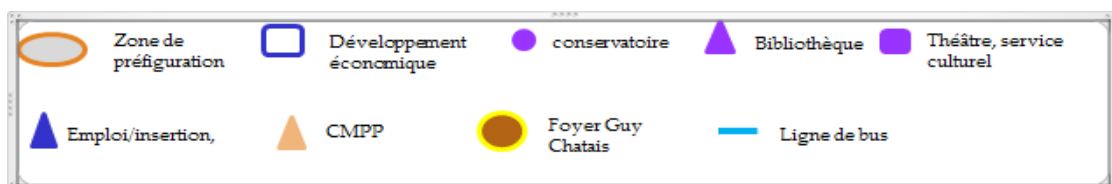
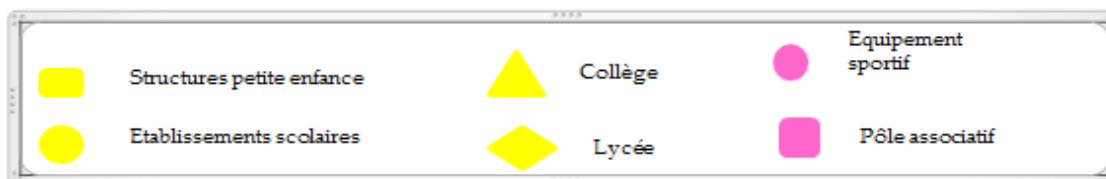
Cartographie du quartier vécu : zoom sur la commune de Brunoy



<ul style="list-style-type: none">  Collège  Etablissements scolaires  Structure petite enfance 	 <p>Zone de préfiguration</p>	 <p>Pôle de services publics</p>
<ul style="list-style-type: none">  Equipements sportifs 	<ul style="list-style-type: none">  Ligne de bus  Arrêt de bus 	 <p>Zone d'activités commerciale</p>
<ul style="list-style-type: none">  Equipement associatif et social 	<ul style="list-style-type: none">  PMI  Santé 	

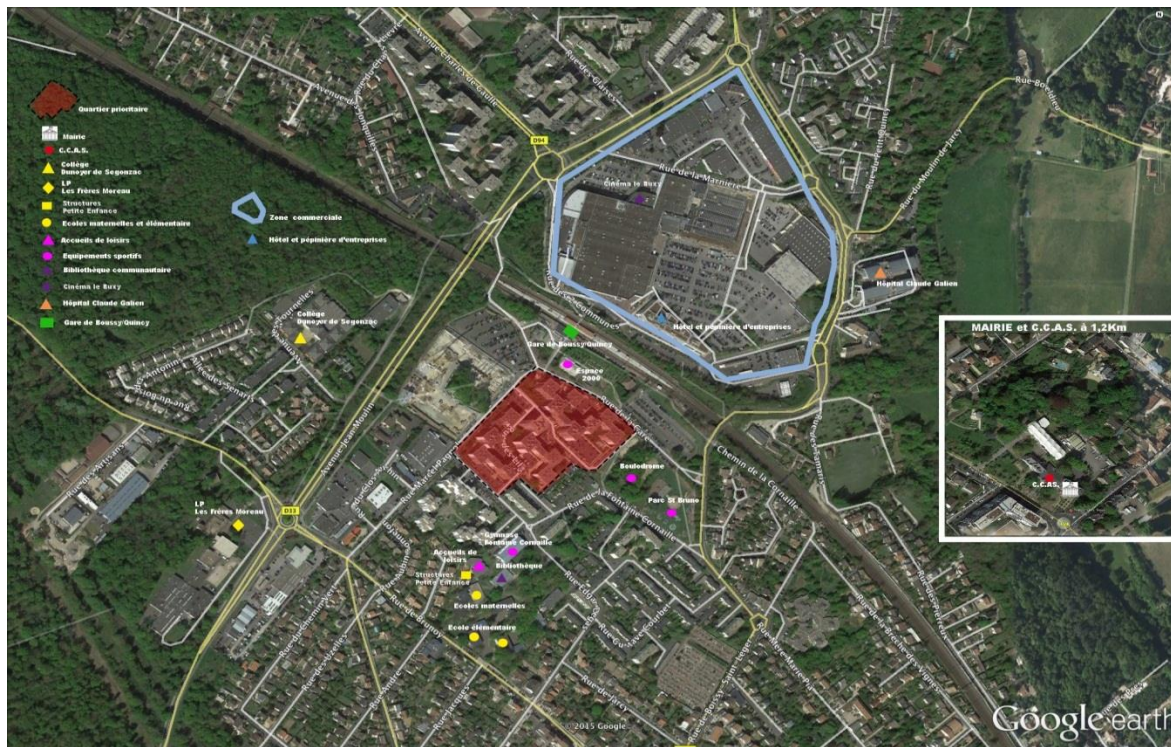
c) Le quartier vécu sur la commune d'Epinay-sous-Sénart

Cartographie du quartier vécu : zoom sur la commune d' Epinay- sous-Sénart



d) Le quartier vécu sur la commune de Quincy-sous-Sénart

Cartographie du quartier vécu : zoom sur la commune de Quincy-sous-Sénart



Légende couleur	Logo	Type de structure
1- Services Publics		Mairie
2- Education		Collège Dunoyer de Segonzac
		Lycée des Frères Moreau
		Ecoles Maternelles et Élémentaire Fontaine Cornaille
		Structures Petite Enfance (Crèche Familiale et Halte-Garderie)
3- Equipements de Loisirs et Sportifs		Accueils de Loisirs Maternel et Élémentaire Fontaine Cornaille
		Gymnase Fontaine Cornaille / Espace 2000 / Parc Saint Bruno / Boulodrome
		Bibliothèque Communautaire Fontaine Cornaille
4- Culture		Cinéma le Buxy
		Zone d'activité commerciale – Cora
5- Emploi/insertion et Développement Economique		Pépinière et Hôtel d'entreprise
		CCAS
6- Social, Accès aux droits		Hôpital privé Claude GALIEN
7- Santé		Gare RER D (gare de Boussy/Quincy)
		Lignes de bus desservant les quartiers prioritaires (lignes C1, C2, C3, M, P, S et Quincy Bus)
8- Transports		Périmètre des quartiers réglementaires retenus par l'Etat

III. Cadre stratégique et orientations du contrat de ville

A) La démarche globale retenue à l'échelle du territoire

- Des orientations au service d'un projet de territoire pour améliorer la qualité de vie des habitants et des habitantes des quartiers en difficulté.

Le Val d'Yerres est marqué par des quartiers dont le niveau de vie et la forme urbaine demeurent en retrait par rapport au reste de l'agglomération. Aussi, le projet d'agglomération a-t-il dès l'origine défini des orientations de moyen et long termes fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre et sur des initiatives privées à encourager à l'échelle du territoire intercommunal, à savoir :

1. Renforcer les solidarités entre les différentes composantes du territoire urbain,
2. Préserver et mettre en valeur la qualité environnementale en protégeant les espaces naturels et en instaurant un programme de Haute Qualité Environnementale des ouvrages,
3. Développer la qualité urbaine par le niveau des services et des équipements garantis à tous, par la création de centralités de ville et de quartiers et par la mise à disposition de l'ensemble des habitants et des habitantes d'espaces publics de qualité,
4. Proposer des stratégies cohérentes de développement économique,
5. Améliorer le maillage du territoire, notamment par la desserte en transports collectifs,
6. Promouvoir la cohésion sociale et territoriale dans le cadre de la politique de la ville.

Soucieuses de réduire les déséquilibres sociaux à l'échelle du territoire, les communes ont signé avec l'État et différents partenaires un Contrat de Ville (le 16 octobre 2000) puis un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (le 18 juin 2007) à une échelle intercommunale.

3 priorités ont été définies dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

1. Favoriser l'insertion et l'emploi,
2. Améliorer la vie dans les quartiers,
3. Développer les actions de prévention et d'éducation.

C'est également en ce sens que le conseil communautaire, en séance du 20 décembre 2012, a fait part de sa volonté de poursuivre la démarche engagée dans le domaine de la politique de la ville et de contractualiser avec le Conseil Départemental de l'Essonne pour la mise en place des contrats de territoire et contrats de cohésion sociale et urbaine.

Aussi, par délibération du 28/06/2013, la Communauté d'Agglomération a-t-elle décidé de mettre en œuvre les dispositifs suivants sur le territoire du Val d'Yerres :

1. Le plan égalité femmes/ hommes,
2. Le plan de lutte contre les discriminations,
3. La tarification sociale pour les services publics,
4. Le plan climat énergie.

➤ Des engagements renforcés au bénéfice des habitants et des habitantes des quartiers prioritaires

Dans un contexte budgétaire contraint et un contexte institutionnel en pleine mutation, le nouveau contrat de ville marque la volonté des Elus, de l'Etat et des cosignataires du contrat de ville de poursuivre leurs efforts et leurs engagements au bénéfice des habitants et des habitantes des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire retenue par l'Etat à l'échelle du territoire :

- Face à une progression des situations de fragilité sociale - voire de situations de grande précarité de certains Val d'Yerres-, les élus de la Communauté d'agglomération soulignent leur attachement au [maintien des services de proximité et à la présence des institutions au sein des quartiers](#).
- Organisée sur l'ensemble du Val d'Yerres, [la participation des habitants et des habitantes](#) constitue également un point central du contrat de ville, ce qui induit la mise en place d'un [Conseil citoyen sur chacun des quartiers](#) d'habitat social de la nouvelle géographie prioritaire.
- [Une conférence intercommunale du logement sera également créée](#) pour une meilleure gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux sur le territoire du Val d'Yerres, en articulation avec la politique locale de l'habitat et le contrat de ville, telle que prévue par l'article 8 de la loi du 2 février 2014 de programmation pour la ville. Dans un objectif de mixité sociale, il convient en effet d'agir sur le parc existant de façon à le rendre plus attractif tout en évitant la concentration des relogements de publics en situation de précarité sur certains quartiers. A ce titre, une réflexion devra être menée à l'échelle du territoire. Il apparaît nécessaire de juguler la paupérisation des quartiers en politique de la ville et d'apporter des solutions pérennes en sécurisant les publics précarisés dans un parcours résidentiel, sans toutefois fragiliser les autres quartiers du Val d'Yerres – notamment les quartiers sortants de la géographie prioritaire (quartier des Buissons à Boussy-Saint-Antoine, quartier du Maroc à Crosne, quartier des Tournelles et quartier de La Sablière à Yerres).
- [Un observatoire du peuplement sera mis en place pour une meilleure connaissance du parc de logement social et de l'état du peuplement sur l'ensemble du bassin communautaire](#), notamment au sein du patrimoine des 3 bailleurs sociaux intervenant sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire (à savoir : OSICA, ICF Habitat La Sablière et VILOGIA).

B) Les principales orientations retenues à l'échelle des communes et des quartiers prioritaires

• **Le Quartier des Hautes Mardelles (commune de Brunoy)**

Pour faire suite aux résultats de l'étude socio-urbaine et à la concertation menées avec les habitants et les habitantes, les orientations prioritaires retenues par la commune de Brunoy sur le quartier des Hautes Mardelles sont les suivantes:

- [la gestion urbaine de proximité et le projet de renouvellement urbain](#),
- [la prévention de la délinquance](#) (mise en place d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance CLSPD),
- [le soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi, notamment envers les publics jeunes](#),
- [la réussite scolaire et l'éducation dans sa globalité](#) (protocoles de droit commun en liaison avec le rythme scolaire et le rythme de l'enfant).

- **Le Quartier Les Cinéastes/ La Plaine (commune d'Épinay-sous-Sénart)**

Les études et autres diagnostics ainsi que la concertation engagée par la Ville avec les habitants et les habitantes ont conduit à retenir les orientations prioritaires suivantes :

- **Améliorer la réussite scolaire et éducative des enfants :**
 - Renforcer les aides en termes de mode de garde et structures d'accueil du jeune enfant, afin de favoriser un retour vers l'emploi des familles monoparentales ainsi que des parents touchés par le chômage,
 - Favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes filles et garçons,
 - Soutenir les familles et les aider/accompagner dans leurs difficultés,
- **Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, notamment en direction des jeunes filles et garçons:**
 - Renforcer l'accompagnement des jeunes filles et garçons sur la ville en matière d'insertion professionnelle,
 - Développement économique et emploi,
 - Favoriser l'installation d'entreprises ainsi que la création d'entreprises/l'entrepreneuriat,
 - Désenclaver le territoire en permettant l'accès à la Zone d'Activité de la Forêt,
 - Développer une offre de commerces de proximité sur le territoire communal.
- **Développer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie :**

En matière de renouvellement urbain, logements, commerces, équipements et environnement :

- Poursuivre la démarche de renouvellement urbain sur le quartier de La Plaine,
- Améliorer le dispositif d'accompagnement et de suivi du projet de rénovation urbaine,
- Requalifier et renouveler l'offre et l'habitat pour favoriser la mixité sociale,
- Améliorer le cadre de vie notamment en valorisant le potentiel vert d'Épinay-sous-Sénart,
- Renforcer les équipements et services publics,
- Se réapproprier et sécuriser les espaces publics,
- Créer un véritable cœur de ville qualitatif et structurant,
- Renforcer le lien entre les différents quartiers, notamment par un traitement approprié de la RD 94, pour réduire les fractures urbaines.

En matière de gestion urbaine de proximité :

- Maintenir l'entretien et la propreté des quartiers,
- Sécuriser et éviter les dégradations des espaces communs,
- Lutter contre les problématiques touchant la voie publique,
- Renforcer le travail partenarial avec les différents partenaires,
- Développer l'information et la sensibilisation des habitants et des habitantes,
- Favoriser les animations dans les quartiers en partenariat avec les bailleurs.

En matière de tranquillité publique :

- Améliorer la sécurité et la tranquillité publique,
- Traiter les phénomènes de délinquance chez les mineurs et jeunes majeurs,
- Renforcer la prévention des violences.

- **Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale :**

En matière de culture :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous et sous toutes ses formes,
- Développer les partenariats pour la mise en place d'actions culturelles à fort rayonnement,
- Encourager l'expression des talents artistiques,
- Construire un équipement culturel de premier plan pour diffuser la culture dans les quartiers,
- Transformer la bibliothèque en une véritable médiathèque-ludothèque favorisant l'accès aux savoirs,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de la ville,
- Associer les habitants et les habitantes à la programmation festive et culturelle.

En matière de sport :

- Promouvoir le sport pour tous,
- Valoriser nos talents sportifs,
- Améliorer et/ou réaliser de nouveaux équipements sportifs.

En matière de démocratie participative :

- Créer des Conseils citoyens pour le quartier de la géographie prioritaire (Cinéastes/ La Plaine),
- Mettre en place des Conseils de quartier pour le reste de la ville (hors géographie prioritaire),
- Créer un Comité des fêtes,
- Mettre en place une assemblée des jeunes citoyens et citoyennes,
- Mettre en place un Conseil des sages,
- Créer un Comité d'animation du futur équipement socio-culturel,
- Créer un Comité des usagers des transports en commun (RER D et bus STRAV),
- Mettre en place des « référents d'immeuble » pour les quartiers de la géographie prioritaire, dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité (GUP),
- Créer un Club des commerçants et entreprises.

En matière de santé :

- Réaliser un diagnostic local de santé pour la mise en place d'un premier contrat local de santé,
- Développer des actions en matière de prévention santé (nutrition, addictions, maladie sexuellement transmissible (MST),...) notamment en direction des jeunes filles et garçons et des publics précaires,
- Lutter contre la désertification médicale,
- Lutter contre l'isolement et le mal-être, y compris en matière de santé mentale.

En matière d'accès aux droits :

- Conforter le positionnement du Point d'Accès au Droit sur le territoire communal,
- Répondre aux besoins des habitants et des habitantes en termes d'accès aux droits,
- Améliorer la prise en charge des enfants, des jeunes filles et garçons, des femmes et des seniors,
- Lutter contre les freins à l'accès aux droits,
- Lutter contre les discriminations.

- **Le Quartier du Vieillet (commune de Quincy-sous-Sénart)**

Le diagnostic partagé élaboré par la commune de Quincy-sous-Sénart au cours des derniers mois met en évidence les orientations prioritaires suivantes sur le quartier du Vieillet :

- les volets **éducation, enfance, jeunesse et soutien à la fonction parentale** devront faire l'objet d'une attention particulière.
- **l'accompagnement social des habitants et des habitantes devra être renforcé** : permanences sociales et juridiques, actions d'information individuelles et collectives, emploi, travail en réseau avec les différents partenaires, etc.
- **dans le cadre de la GUP, il conviendra de rester vigilant**, notamment quant au suivi et au développement des actions visant à l'amélioration du cadre de vie. La participation des habitants et des habitantes sera à développer sur la période de contractualisation.

IV. Gouvernance

A) *Les modalités de pilotage du Contrat de ville*

Trois niveaux d'instances sont retenus pour l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre du contrat de ville sur la période 2015-2020 :

- le comité de pilotage du contrat de ville,
- le comité opérationnel de suivi du contrat de ville,
- le comité de programmation annuelle du contrat de ville.

1. Le Comité de pilotage

➤ **Son rôle**

Il précise le cadre du projet de contrat de ville du Val d'Yerres, décide de ses orientations et de ses réajustements ("maître d'ouvrage"),

Il arrête la méthodologie et le calendrier de travail,

Il détermine les instances de travail en vue de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du contrat de ville (comité opérationnel, groupes de travail, cellules de veille,...),

Il qualifie les objectifs et les enjeux du nouveau contrat de ville intercommunal (problématiques prioritaires, orientations en termes d'actions et d'opportunités pour le territoire d'intervention).

➤ **Sa composition et sa fréquence**

Sont membres de droit du Comité de pilotage :

- la Préfecture de l'Essonne,
- la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres,
- les 3 communes retenues par l'Etat dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire : Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart,
- un représentant de chaque Conseil citoyen.

Sont également associés au comité de pilotage du contrat de ville : les différentes instances de l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants institutionnels (**voir en annexe 1**).

Le Comité de pilotage se réunira au minimum à trois reprises sur la période 2015-2020 pour :

- procéder à la signature et au lancement du nouveau contrat de ville (1^{er} semestre 2015),
- produire un bilan intermédiaire 2015-2017 et réaliser des réajustements éventuels (clause de revoyure à mi-parcours),
- procéder au bilan et à l'évaluation du contrat de ville sur la période 2015-2020 (en fin de contractualisation).

2. Le Comité opérationnel de suivi

➤ Son rôle

Il précise les phases méthodologiques ("maître d'œuvre") : état d'avancement du projet au regard des orientations du contrat de ville, recensement des travaux effectués sur le Territoire, état des lieux des problématiques rencontrées, suivi des modes de participation des partenaires (acteurs institutionnels et associatifs) et de la population.

Il procède à l'évaluation annuelle du Contrat de ville, au recensement et à l'analyse des données de contexte local (données qualitatives et quantitatives).

Il propose les éventuels projets d'avenant au Comité de pilotage.

➤ Sa composition et sa fréquence

Sont membres de droit du Comité opérationnel de suivi (voir en **annexe 1**):

- la Vice-Présidente de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres en charge de la délégation politique de la Ville,
- un élu désigné par chacune des 3 communes (1 élu désigné par la commune de Brunoy, 1 par la commune d'Epinay-sous-Sénart, 1 par la commune de Quincy-sous-Sénart),
- la déléguée du Préfet,
- les chefs de projet du Val d'Yerres et des communes ainsi que leurs représentants,
- un représentant de chaque Conseil citoyen,
- les bailleurs intervenant sur les 3 quartiers prioritaires.

La liste des membres du comité opérationnel de suivi est non exhaustive. En fonction des besoins et des ordres du jour, le comité opérationnel de suivi peut être élargi aux services et représentants des différents signataires (autres services de l'Etat, bailleurs sociaux,...), à d'autres partenaires institutionnels ainsi qu'à des acteurs locaux.

Le comité opérationnel de suivi se réunira à minima une fois par an au cours du deuxième semestre de l'année N pour :

- procéder à l'évaluation du contrat de ville intercommunal sur l'année N-1,
- préciser et coordonner le plan d'actions à l'échelle du territoire sur l'année N+1.

3. Le Comité de programmation annuelle pour attribution des financements ACSE

➤ **Son rôle**

Dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville, le Préfet délégué pour l'égalité des chances préside un comité de programmation visant à valider les projets du territoire pouvant bénéficier de crédits de l'ACSE et du Conseil départemental de l'Essonne.

➤ **Sa composition et sa fréquence**

Le Comité de programmation se réunit chaque année. Présidé par le Préfet délégué pour l'Égalité des Chances, il comprend la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), les chefs de projet de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres, les communes retenues en géographie prioritaire, le Conseil départemental.

B) L'ingénierie du Contrat de ville

Type d'organisation retenue sur le Val d'Yerres :

La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres regroupe l'ingénierie cohésion sociale et emploi au sein d'une même Direction (le chef de projet politique de la ville du Val d'Yerres et le coordonnateur du service Val d'Yerres Emploi).

Le projet intercommunal est porté par la Direction de la Cohésion Sociale, de l'Emploi et de l'Habitat dans une démarche de coordination et de concertation avec les porteurs de projet/ chefs de projet des communes.

Dans les phases de diagnostic, d'animation de comités, de groupes de suivi thématiques ou encore de rédaction de projets dans le domaine de la cohésion sociale, les chefs de projet/ porteurs de projet des communes constituent des relais nécessaires entre la phase de pré-diagnostic et la phase de rédaction des documents à l'échelle de leur commune.

A l'échelle communale, chaque commune du Val d'Yerres est également dotée d'un chef de projet ou d'un référent politique de la ville qui porte le projet politique de la ville au niveau de sa commune et anime les actions de compétence communale (éducation, prévention de la délinquance, santé, renouvellement urbain,...).

Certaines villes ont également un coordonnateur dédié à des dispositifs spécifiques (CLAS, réussite éducative,...)

C) La participation des habitants et des habitantes

Le comité interministériel des villes (CIV) du 19 février 2013 a affirmé la volonté de renforcer la participation citoyenne dans les quartiers, d'associer davantage les habitants et les habitantes des quartiers aux futurs contrats de ville et d'encourager leurs capacités d'initiative. La volonté affichée dans le cadre de ce nouveau contrat de ville est de relancer les démarches participatives sans toutefois remettre en cause la légitimité des élus et des instances de participation existantes au plan local.

Les habitants et les habitantes des quartiers prioritaires de l'agglomération du Val d'Yerres seront donc plus étroitement associés à la préparation et surtout au suivi du futur contrat. La participation citoyenne dans le processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville est en effet une volonté forte des élus du territoire, inspirée par la loi et soutenue activement à l'échelle des communes où des pratiques participatives étaient déjà existantes.

Au moment de la rédaction de la présente convention et conformément aux préconisations du rapport «Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires », les communes sont en cours de constitution ou en cours de mise en place d’un conseil citoyen sur chacun des 3 quartiers prioritaires du Val d’Yerres. Leur objectif : renforcer l’implication des habitants et des habitantes dans la vie de leur quartier et dans la conduite de la politique de la ville.

1. La mobilisation des habitants et des habitantes dans l’élaboration du contrat de ville

Permettant d’associer plus étroitement les habitants et les habitantes à la démarche contractuelle et à la gouvernance du contrat, la participation des habitants et des habitantes a été mise en œuvre dès la phase de pré-diagnostic à l’élaboration du futur contrat de ville. Organisées dès 2014, la tenue de réunions à l’échelle des communes ont en effet permis de recueillir les différents points de vue des habitants et des habitantes, de recueillir leur perception et leurs analyses sur le fonctionnement de leur quartier, mais aussi de mesurer les difficultés qu’il conviendrait de surmonter.

• Mobilisation et pratiques participatives sur la commune de Brunoy :

La participation des habitants et des habitantes à la vie de la commune fait partie intégrante de la composante associative développée par la ville.

Celle-ci prend naissance dans cette volonté et dans une nécessité de partager l’information, les projets et les idées, le plus en amont possible, et de recueillir la parole des bénéficiaires comme la condition sine qua non de la réussite.

Il s’agit d’un postulat, dont le renforcement est en cours et qui se traduit notamment par :

- la mise en place de conseil de quartiers, pour l’ensemble des secteurs identifiés,
- l’identification d’un élu référent pour chaque secteur,
- la réalisation par le Maire de visites de quartier successives et de réunions publiques d’information et d’échange,
- la création d’instance participative touchant au sujet structurant, en termes d’urbanisme, d’éducation, de restauration scolaire, de politique et d’animation sociale (conseil des sages, comité d’animation du Centre social,...),
- la mise en place régulière d’instances spécifiques permettant l’expression ouverte des habitants et des habitantes sur des sujets précis,
- le Conseil citoyen des Hautes-Mardelles.

Pour ce qui concerne les modalités de participation des habitants et des habitantes aux instances du contrat de ville, la définition du présent contrat a donné lieu, depuis la parution de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014, à une participation intense, des partenaires mais également des habitants et des habitantes, sous la forme de groupes de travail et d’échange auxquels ils ont été associés.

Ces groupes de travail ont largement apporté leur concours à la réalisation des axes et des objectifs, dont la présente restitution assure pour l’essentiel la structuration.

Les objectifs de la Ville en matière de participation projettent :

- la co-construction des projets,
- le renforcement des liens institutions / habitants,
- le développement de l’échange, de l’adhésion et de l’appropriation,
- de faire de l’habitant, un acteur et un auteur associé des projets.

• **Mobilisation des habitants et des habitantes et pratiques participatives sur la commune d'Epinay-sous-Sénart :**

La démarche de participation citoyenne a été négligée sur la Ville ces dernières années. Depuis un an, un début de concertation a été initié dans le cadre notamment de la réforme des rythmes scolaires avec la distribution de questionnaires à tous les acteurs concernés (parents d'élèves, éducation nationale, services municipaux,...) et la mise en place de groupes de travail (associations, parents d'élèves, enseignants,...).

La réussite de l'enfant étant également une priorité pour la nouvelle Municipalité, la ville d'Epinay-sous-Sénart a organisé une conférence-débat sur ce thème en début d'année 2015.

Désireuse d'impliquer les habitants et les habitantes dans l'évolution de leur ville, la Municipalité a la volonté d'explorer plusieurs formes de participation citoyenne pour que les spinoliens deviennent acteurs des projets sur leur territoire.

Cette démocratie participative vivra notamment à travers les différentes instances de concertation suivantes :

- création de 2 Conseils citoyens pour le quartier de la géographie prioritaire (Cinéastes/ La Plaine),
- mise en place de Conseils de quartier pour le reste de la ville,
- création d'un Comité des fêtes,
- mise en place d'une Assemblée des jeunes citoyens et citoyennes,
- mise en place d'un Conseil des sages,
- création d'un Comité d'animation du futur équipement socio-culturel,
- création d'un Comité des usagers des transports en commun (RER D et bus STRAV),
- mise en place de « référents d'immeuble » pour les quartiers de la géographie prioritaire, dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité (GUP),
- création d'un Club des commerçants et entreprises.

La plupart de ces instances de concertation seront opérationnelles avant la fin de l'année 2015.

De plus, le Maire et les élus iront régulièrement à la rencontre des habitants et des habitantes dans le cadre de visites de quartier pour échanger directement avec les Spinoliens. Enfin, la Municipalité sollicitera également l'opinion des habitants et des habitantes sur des projets structurants pour l'avenir de la ville d'Epinay-sous-Sénart ou encore sur des dossiers importants telle que la préparation d'un budget (budget participatif).

Concernant à présent les modalités de participation des habitants et des habitantes à l'élaboration du contrat de ville, la définition des orientations du présent contrat a donné lieu à une participation des habitants et des habitantes au travers de l'organisation de deux réunions de concertation les 9 mars et 3 avril 2015.

La première a été organisée sous la forme d'un atelier participatif avec des groupes de travail pour échanger sur les trois piliers du contrat de ville. La deuxième a pris la forme d'une réunion de synthèse visant à faire valider par la population le diagnostic partagé établi lors de la première réunion. Cette « parole d'habitants » récoltée est transcrite dans la partie « Diagnostic partagé » de chaque thématique des trois piliers de ce contrat de ville.

- **Mobilisation des habitants et des habitantes et pratiques participatives sur la commune de Quincy-sous-Sénart :**

Les pratiques participatives font également partie intégrante de la démarche développée par la commune de Quincy-sous-Sénart sur le quartier du Vieillet.

Dans le cadre de la rénovation urbaine (opération isolée ayant fait l'objet d'un conventionnement dans l'ANRU 1) comme dans le cadre de la GUP, les habitants et les habitantes du quartier ont été sollicités pour devenir des « référents d'immeubles ».

Leur rôle : participer aux rencontres avec le bailleur OSICA et la ville pour échanger sur les difficultés rencontrées, envisager des solutions et s'investir dans les actions des différents partenaires du quartier pour favoriser le mieux vivre ensemble (événements festifs et conviviaux).

Les référents d'immeuble sont sollicités dans le cadre de la GUP lors des diagnostics en marchant, les comités de résidence ainsi que lors des réunions préparatoires des actions des partenaires sur le quartier.

Ils ont été informés le 21/01/2015 lors d'une réunion spécifique de la mise en place du Conseil citoyen, afin de leur présenter le rôle et les missions de cette nouvelle instance de participation. Ils ont été invités à y prendre part, selon leurs disponibilités. Les référents d'immeubles se sont peu mobilisés à cette réunion (7 présents).

En ce qui concerne les modalités de participation des habitants et des habitantes aux instances du contrat de ville les référents d'immeuble n'ont pu être investis dans le cadre du diagnostic partagé réalisé, en raison de délais contraints.

Les associations, investies au cœur du quartier, ont toutefois participé depuis le mois de novembre 2014 aux différents groupes de travail mis en place dans le cadre des 3 piliers du Contrat de Ville, afin d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs du terrain.

2. Le Conseil Citoyen : un axe fort du contrat de ville du Val d'Yerres

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, les « conseils citoyens » doivent être mis en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires.

Ils doivent permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens et citoyennes actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération. La mise en place des conseils citoyens conduit en effet à envisager les habitants, les habitantes et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers notamment, leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats.

Les missions du Conseil citoyen :

- favoriser l'expression des habitants, des habitantes et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels,
- créer un espace favorisant la co-construction des contrats de ville,
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

Sur le territoire du Val d'Yerres, un Conseil citoyen est mis en place à l'échelle des communes sur chacun des 3 quartiers prioritaires (Les Hautes Mardelles, Les Cinéastes/ La Plaine et le Vieillet). Des actions d'accompagnement et de formation seront à organiser pour permettre aux habitants de mieux maîtriser les processus participatifs (animation de réunions, accompagnement d'initiatives portées par les habitants, etc.).

- **A BRUNOY**

La mise en place du Conseil citoyen conformément aux attendus du législateur et à l'application du cadre de référence est aujourd'hui effective sur la ville de Brunoy, au moment de la rédaction de la présente convention. Celle-ci a été rendue possible par une volonté de mettre en place le plus rapidement possible cette instance dont la structuration a été perçue comme un atout supplémentaire, en dépit de la complexité du dispositif.

Grace à un réseau de partenaires associatifs déjà consolidés, à une adaptation de celui-ci à ce projet de nouvelle instance et à un travail permanent de ce lien avec les acteurs locaux et les habitants et habitantes, la mise en œuvre du Conseil citoyen s'en est trouvée facilitée.

- **La composition du Conseil Citoyen :**

La composition du Conseil citoyen des Hautes-Mardelles est conforme aux dispositions prévues, en termes de répartition des deux collèges, associatifs / acteurs locaux et des habitants et habitantes.

La parité est elle-même totalement intégrée.

- **Les modalités de désignation de leurs membres**

Cette désignation des membres a nécessité un travail pédagogique important et suffisamment explicite pour entraîner l'adhésion.

Les membres du premier collège sont issus principalement du collectif d'associations existant (11 associations) et d'associations existantes sur le quartier, durablement représentatives des initiatives locales. Ce premier collège a donc constitué le socle de départ, en nombre notamment, pour la désignation du second collège.

Le second collège est fondé sur un mécanisme double,

- le volontariat des habitants et habitantes, qui n'appartenant pas au premier collège, ont souhaité spontanément y être associés à titre individuel,
- la désignation par un « appel à candidature » sur la base d'une vaste opération de communication utilisant les supports de la ville et le réseau interne au quartier, via le service Politique de la Ville. Cette appel à candidature a été réalisé sous le contrôle de l'Etat, associé à la démarche et validé par lui. Ces candidatures recueillies ont fait l'objet d'un tirage au sort public le 13 décembre 2014.

Les deux collèges étant constitués, avec une possibilité de liste complémentaire pour assurer le remplacement d'un membre désigné défaillant, la liste a été transmise au Maire, puis présentée et soumise à délibération au conseil municipal au mois de décembre 2014. Cette liste a été adressée au représentant de l'Etat et a fait l'objet d'un **arrêté constitutif le 28 mai 2015** (arrêté N°2015- PREF-PDEC-01 publié le 11 juin 2015).

Le Conseil citoyen s'est déjà réuni plusieurs fois, pour définir ses statuts et son règlement intérieur.

- **Les moyens mis à disposition et l'accompagnement envisagés pour le conseil citoyen**

Les moyens mis à la disposition du Conseil citoyen sont à ce jour essentiellement matériels pour assurer la tenue de ses réunions ; la ville assurant le prêt de salle. De la même façon, mais avec le souci de garantir la stricte autonomie de l'instance, la ville concourt à l'aide du Conseil citoyen pour les aspects organisationnels.

La finalisation de ses statuts et de son règlement pourra permettre au Conseil citoyen de proposer des projets et de solliciter des financements au titre de l'aide à son fonctionnement.

- **A EPINAY-SOUS-SENART**

La mise en place de « Conseils citoyens » créée par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dans l'ensemble des quartiers relevant de la géographie prioritaire, permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant

l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants et habitantes dans toutes les instances de pilotage, et en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants et habitantes.

Leur création répond à la volonté de « co-construction » de la politique de la ville avec les habitants et les habitantes, comme le précise dans son article 1^{er}, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Lors des réunions de concertation des 9 mars et 3 avril dernier, il a été présenté aux habitants le rôle et les missions de cette nouvelle instance de participation.

De plus, la ville d'Epina-y-sous-Sénart a utilisé le journal municipal pour informer les habitants et les habitantes sur la mise en place prochaine de deux Conseils citoyens. En effet, le territoire de la géographie prioritaire étant relativement vaste avec des problématiques distinctes, le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances a autorisé par dérogation la municipalité à créer deux Conseils citoyens distincts : l'un pour le secteur Les Cinéastes, l'autre pour le secteur La Plaine.

Ces deux Conseils citoyens se composeront :

- ✓ d'une part, de représentants d'associations et d'acteurs locaux ;
- ✓ d'autre part, d'habitants tirés au sort suite à un appel à candidature. Ce second collège devra compter à minima pour 50% des membres.

La liste des membres fera l'objet d'une délibération d'un prochain Conseil municipal, puis elle sera soumise au Préfet pour la prise d'un arrêté constitutif.

D'ores et déjà, la Municipalité s'engage à soutenir les Conseils citoyens, selon des modalités qui seront définies ultérieurement.

En parallèle, la Municipalité va également procéder à la mise en place des Conseils de quartiers pour les secteurs de la ville hors géographie prioritaire.

• **A QUINCY-SOUS-SENART**

Afin de constituer le Conseil citoyen du quartier du Vieillet, la ville de Quincy-sous-Sénart a lancé un appel à candidatures le 26 janvier 2015 par le biais d'affiches apposées dans tous les halls d'immeubles et d'une information diffusée dans toutes les boîtes aux lettres du quartier du Vieillet avec coupon réponse à remettre avant le 4 février 2015.

Comme le prévoit le cadre de référence élaboré par le ministère de la Ville, le Conseil citoyen est composé de représentants d'associations locales et d'au moins 50 % d'habitants.

Pour cela, afin de faciliter les échanges, la ville de Quincy-sous-Sénart a proposé que le Conseil citoyen du quartier du Vieillet soit composé de plus ou moins 10 personnes.

Pour faire suite au tirage au sort qui a eu lieu le 11 février 2015, le collège « Habitants » est composé de 10 membres sur la liste principale et de 3 membres sur liste complémentaire. **Le collège « Associations et acteurs locaux »** est composé d'un membre de chaque association suivantes : Val d'Yerres Prévention, Fleurs du Monde, La Parenthèse, soit 3 personnes. Chaque association sera représentée par son (sa) Président(e) ou un autre membre désigné de l'association pour le (la) représenter.

☞ La création du Conseil Citoyen et la liste de ses membres a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 5 mars et d'un **arrêté constitutif du Préfet Délégué à l'Égalité des Chances le 1^{er} juin 2015** (arrêté N°2015-PREF-PDEC-02 publié le 11 juin 2015).

Les membres du Conseil Citoyen seront conviés à une réunion de présentation du diagnostic réalisé et des pistes d'actions envisagées pour le futur contrat de ville, afin de pouvoir y apporter leurs contributions.

Le Conseil citoyen sera porté par l'association « La Parenthèse » dont les objectifs sont de soutenir, accompagner, développer les prises d'initiatives des habitants et habitantes dans les domaines : culturel, social et de l'économie solidaire pour favoriser et renforcer les échanges avec les différents partenaires : associations, bailleurs, collectivités et institutions.

Un soutien de la commune par le biais du Service Politique de la Ville pourra être apporté notamment pour un appui technique pour l'aide au démarrage du Conseil Citoyen.

Les modalités et les conditions de financement du conseil citoyen ne sont pas définies. Cependant, le bailleur OSICA s'engage dès à présent à mettre à disposition du Conseil citoyen les locaux du « Pavillon des Projets », situés au cœur du quartier du Vieillet. La Ville de Quincy-sous-Sénart s'engage à soutenir le Conseil citoyen, selon les modalités qui seront définies ultérieurement.

Les modalités d'animation et les actions d'accompagnement et de formation destinées au Conseil citoyen seront définies ultérieurement avec les membres du Conseil citoyen.

DEUXIEME PARTIE : LES 4 PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

- I. Le pilier Cohésion Sociale
- II. Le pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain
- III. Le pilier Développement Economique et Emploi
- IV. Le pilier Valeurs de la République et Citoyenneté

I. LE PILIER COHESION SOCIALE

A) DIAGNOSTIC TERRITORIAL

➤ A l'échelle du Val d'Yerres

Comme dans les autres ZUS d'Ile-de-France, la population des 3 quartiers du Val d'Yerres retenus dans la nouvelle géographie prioritaire se caractérise par **une forte surreprésentation des jeunes filles et garçons de moins de 20 ans**. En 2006, l'indice de jeunesse est en effet de 3,5 sur le quartier Les Cinéastes et de 4 sur le quartier du Vieillet. Sur la même année sur le quartier des Hautes Mardelles, les moins de 25 ans représentaient 46% de la population du quartier (contre une moyenne de 40% sur les ZUS d'Ile-de-France et 32% sur la commune de Brunoy).

A l'inverse, les plus de 60 ans représentaient moins de 10% de la population des quartiers Les Cinéastes/ La Plaine et du Vieillet en 2006.

La proportion femmes/ hommes est relativement équilibrée sur les 3 quartiers. En 2006, elle est identique à celle enregistrée sur chacune des 3 communes et sur la communauté d'agglomération (52% de femmes et 48% d'hommes).

La part des familles monoparentales et des familles nombreuses est toutefois plus élevée sur les 3 quartiers que sur le reste du territoire. Au-delà de la faiblesse des revenus médians enregistrés sur ces secteurs, le pourcentage d'allocataires totalement dépendants aux prestations de la CAF sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire témoigne de l'état de précarité de certaines familles. Malgré les nombreux dispositifs en présence, les inégalités persistent et les écarts se creusent à l'échelle du territoire intercommunal.

Les écarts avec le reste du territoire (communes de rattachement et communauté d'agglomération du Val d'Yerres) sont également visibles quant aux taux de couverture CMU des habitants et habitantes des quartiers des Hautes Mardelles, Les Cinéastes/La Plaine et du Vieillet.

Principaux enjeux et orientations stratégiques du territoire :

5 thématiques se dégagent sur l'ensemble du territoire, mais de façon plus prégnante sur les quartiers prioritaires où elles constituent un enjeu majeur:

- l'Education, l'Enfance-Jeunesse et la Réussite scolaire,
- l'Accès aux droits,
- La Culture,
- Le Sport,
- La Santé,
- La Prévention de la délinquance.

- **A Brunoy (quartier des Hautes Mardelles)**

Les actions en matière de Cohésion sociale telles que décrites dans les attendus du premier pilier du Contrat de Ville ont d'ores et déjà et depuis plusieurs années été mises en places, dans le cadre de la Politique de la Ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Elles sont à ce titre particulièrement « dimensionnantes » s'agissant du :

- volet éducatif, avec l'activation à haut niveau des dispositifs d'accompagnement individuel et collectif,

- volet tranquillité publique et prévention de la délinquance, avec un CLSPD mis en œuvre et la déclinaison de projets au titre du FIPD,
- volet culture et sport, où de nombreux projets ont été initiés,
- volet jeunesse, en termes d'animation et d'insertion.

Cette antériorité a permis la maturation des dispositifs mis en place et leur évaluation, nécessitant des ajustements. Ces dispositifs supposent, sur la base de cette évaluation et au regard des besoins importants toujours présents, d'être consolidés et d'être diversifiés et nouvellement priorités.

Les orientations stratégiques sur la commune de Brunoy :

La Ville de Brunoy entend faire de ce pilier le premier pilier en termes de déclinaison, en le reliant fortement aux autres et notamment à sa vision programmation en termes de renouvellement urbain. Cette liaison et cette forte interaction sont rendues nécessaires pour un projet d'ensemble à la fois efficace et cohérent.

Les principales orientations stratégiques, qui seront précisées dans un plan d'action précis et volontariste, ont pour objectifs l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la réussite qui constituent le pivot essentiel décliné ici. Elles sont également déclinées comme le troisième axe stratégique de son protocole de préfiguration, « préparer l'avenir et les conditions de la réussite », dans une vision profonde au service des habitants et habitantes du quartier et des nouvelles générations en faveur desquelles le contrat de ville et le projet de renouvellement urbain se projettent.

Il s'agit en termes de petite enfance de :

- renforcer l'offre de garde et d'accueil,
- favoriser la socialisation des plus petits vers l'école,
- construire un réseau partenarial Petite enfance dynamique.

En termes d'éducation de:

- créer des projets et des dispositifs pédagogiques innovant,
- lutter contre l'échec scolaire et le décrochage,
- mettre l'école au centre de la vie du quartier dans une polarité essentielle,
- d'ouvrir pour les enfants les espaces et les pratiques culturelles et sportives,
- permettre les conditions matérielles de la réussite scolaire.

En termes de jeunesse de :

- développer une politique jeunesse adaptée,
- développer une offre de logement et un parcours résidentiel,
- favoriser l'insertion professionnelle,
- permettre un accès au droit et à la santé.

En termes de réussite éducative de :

- maintenir et enrichir les dispositifs existants (CLAS et PRE),
- mettre en place un vrai réseau éducatif performant et dynamique.

En termes de santé de :

- favoriser l'accès aux soins, par la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire,
- mettre en place un réseau de santé actif,
- favoriser la prévention.

- **A Epinay-sous-Sénart (quartier Les Cinéastes/ La Plaine)**

En 2010, un habitant sur 3 est âgé de moins de 20 ans. Cette population est confrontée à des difficultés scolaires et à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Une partie de cette jeunesse est même parfois tentée par des actes délictueux.

Sur le volet éducation et réussite scolaire, la quasi-totalité des établissements scolaires du territoire d'Epinay-sous-Sénart est classée à la fois en Réseau d'Education Prioritaire et en Réseaux de Réussite Scolaire (REP et RRS). L'ensemble des établissements rassemble une communauté scolaire de 2773 élèves de la maternelle à la terminale.

A Epinay-sous-Sénart, on note une proportion plus importante d'employés et d'ouvriers (41.8%) plus importante que sur le département (28.6%). A l'inverse, la ville comprend nettement moins de cadres (5.7%) que l'Essonne (13.2%) ou la région Ile-de-France (17%).

Le niveau de qualification de la population spinolienne est globalement faible, et explique en partie le profil socio-économique des habitants et des habitantes. En 2010, 22.8% de la population n'ont aucun diplôme sur la commune, contre un taux de 16.2% sur le département et de 17.4% sur la région. Inversement, seuls 20.7% des résidents ont un niveau de diplôme supérieur au bac, contre 30.9% sur le département et 36.7% en Ile-de-France. En matière de niveau de vie, la ville Epinay-Sous-Sénart se situe bien en-dessous de la moyenne départementale et régionale avec un revenu médian par unité de consommation de 15 783 euros, contre respectivement 22 909 euros en Essonne et 22 243 euros en Ile-de-France.

De plus, seulement la moitié des foyers sont imposables, contre environ 75% à l'échelle du Val d'Yerres. En 2010, 12% de la population présente un niveau de revenu en-dessous du seuil de la pauvreté. A la fin 2012, 24.4% des allocataires de la CAF de 20-59 ans percevaient des ressources constituées à 50% au moins des prestations sociales et 13.1% ne vivaient que des prestations CAF.

L'étude des besoins sociaux indique par ailleurs une forte précarité de l'emploi sur la commune avec près d'un salarié sur 4 qui travaille à temps partiel.

La ville d'Epinay-sous-Sénart est donc marquée par une grande fragilité sociale comme en témoigne l'ensemble de ces indicateurs, ce qui amène la Municipalité à faire du pilier cohésion sociale l'une de ses priorités.

La Municipalité va ainsi créer un équipement socio-culturel à destination des différentes générations qui sera au cœur de cette nouvelle politique municipale de reconquête de la cohésion sociale. La programmation et les actions proposées dans ce futur équipement implanté sur le quartier Les Cinéastes doivent utiliser tous les leviers de développement, toutes les ressources et les capacités de mobilisation citoyenne.

Pour chacune des thématiques composant le pilier de la cohésion sociale, les orientations et objectifs proposés visent à répondre à une double exigence : le bien-être des habitants et des habitantes et la capacité de l'action publique à y contribuer, en faisant preuve d'efficacité, de volontarisme et d'innovation.

- **A Quincy-sous-Sénart (quartier du Veillet)**

La mobilisation des acteurs locaux lors de la phase de diagnostic mise en place dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville montre un travail partenarial important sur le quartier du Vieillet avec une bonne collaboration entre les différents acteurs (associations, bailleurs, ville). Cependant, ces liens sont à renforcer par une coordination plus affinée des actions mises en place et une implication plus forte des habitants et des habitantes qui doivent être sollicités sur chacune des actions qui sont proposées.

De nombreuses actions sont aujourd'hui déjà mises en place sur les différents volets du pilier Cohésion Sociale. Elles doivent aujourd'hui être structurées autour d'axes thématiques clairement identifiés. Les orientations stratégiques doivent être formalisées.

Orientations stratégiques sur la commune de Quincy-sous-Sénart :

Depuis le mois de novembre 2014, la ville de Quincy-sous-Sénart a mis en place un groupe de travail sur le pilier Cohésion Sociale qui s'est réuni à 5 reprises entre le mois de novembre 2014 et le mois de mars 2015.

Lors des deux premières réunions, les échanges portaient sur l'ensemble des volets de Cohésion Sociale ; les suivantes sur des volets spécifiques : d'une part les volets enfance, jeunesse, culture et sport ; d'autre part les volets : social, santé, personnes âgées.

Le volet Education a fait l'objet d'une réunion de travail spécifique avec les principaux acteurs éducatifs.

Les partenaires locaux, le bailleur, ainsi que les partenaires institutionnels ont été associés à ces réunions qui avaient pour objectifs d'élaborer un diagnostic partagé et de faire émerger les pistes d'actions à envisager.

Les principales orientations et les thématiques prioritaires du pilier Cohésion Sociale sont les suivantes :

- Education, enfance, jeunesse, réussite scolaire :
 - favoriser l'accès aux structures d'accueil éducatives (petite enfance, enfance, jeunesse) et développer les actions de soutien à la parentalité de la petite enfance à la jeunesse,
 - favoriser la réussite scolaire des élèves, avec une attention particulière aux étapes charnières (CP et 6^{ème}) et du point de vue de l'orientation des élèves,
 - favoriser le départ en vacances des enfants, des jeunes filles et garçons, et des familles par un accompagnement des projets individuels et/ou collectifs,
 - mettre en place un projet à destination des jeunes filles et garçons de 11 à 18 ans,
- Culture :
 - favoriser l'accès à la culture pour les publics fragilisés et renforcer les liens familiaux,
 - développer les partenariats, l'implication des habitants et des habitantes et la communication,
- Sport :
 - développer des actions permettant la pratique du sport par le plus grand nombre et le partage du vivre ensemble comme vecteur de mixité et d'ouverture,
- Santé :
 - développer le réseau partenarial existant pour mener des actions coordonnées,
 - privilégier une approche globale de santé auprès des différents publics,
- Prévention de la délinquance :
 - assurer une veille sur cette thématique, en associant les différents acteurs concernés,
 - développer des actions partenariales structurées à destination des jeunes filles et garçons exposés à la délinquance.

B) LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

1. EDUCATION / ENFANCE- JEUNESSE/ REUSSITE SCOLAIRE

- *Éléments de diagnostic sur le territoire du Val d'Yerres*

Un niveau de diplôme comparable à celui du département :

La communauté d'agglomération du Val d'Yerres présente une répartition de sa population non scolarisée, selon le niveau de diplôme, quasi similaire à celle du département. La part des sans diplômes est quant à elle inférieure (14% sur le Val d'Yerres contre 16% en Essonne selon un recensement INSEE 2008).

Le Val d'Yerres dispose de nombreux établissements scolaires. Sur l'ensemble du territoire, on dénombre 52 écoles maternelles et élémentaires (9475 élèves en 2011), 6 collèges publics (4081 collégiens sur les effectifs 2011) et 2 collèges privés (936 élèves), 4 lycées publics et 1 lycée privé. La capacité théorique d'accueil globale permet donc une couverture satisfaisante de la population du territoire. Le Val d'Yerres dispose en outre de structures offrant des formations courtes en gestion, hôtellerie et communication.

En matière d'éducation, d'enfance-jeunesse et de réussite scolaire, le territoire est doté de plusieurs dispositifs de droit commun ou dispositifs politique de la ville:

- **Accueils de loisirs et accueils périscolaires :** les communes de Brunoy, d'Epinay-sous-Sénart et de Quincy-sous-Sénart disposent de structures proposant de nombreuses offres culturelles, sportives et de loisirs en faveur de la jeunesse.
- Même s'il n'existe pas de **Projet Educatif Global** sur le territoire, plusieurs dispositifs existent déjà à l'échelle des 3 communes : un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), des Clubs Coup de Pouce ont été mis en place sur les 3 villes pour l'identification et l'accompagnement des enfants éprouvant des difficultés dans l'apprentissage de la langue et de la lecture, des études surveillées sont organisées par l'Education Nationale dans les écoles. 2 dispositifs de Réussite éducative existent également à l'échelle du territoire (1 PRE à Epinay-sous-Sénart, et 1 à Brunoy). Ils s'appuient sur des initiatives communales avec, entre autres partenariats, les services de l'Education Nationale, les associations locales, les services du Conseil départemental (Maison départementale des solidarités), etc. Ils présentent une utilité réelle dans le parcours éducatif des enfants en suivi et dans l'accompagnement des familles,
- **Décrochage scolaire :** des actions visant à lutter contre le décrochage scolaire, mobilisant les moyens matériels et humains des structures Jeunesse (Point d'Information Jeunesse à Brunoy) sont menées en partenariat avec l'association de prévention spécialisée Val d'Yerres Prévention et les établissements scolaires du second degré,
- **Un CIO** est implanté sur la commune de Brunoy. Ce service de droit commun porté par l'Education Nationale est ouvert à tous publics en recherche d'information sur des projets professionnels ou sur des formations. Les jeunes Val d'Yerrois peuvent y bénéficier d'un accompagnement personnalisé (projet d'avenir, aide en matière

ORIENTATIONS

EDUCATION

ENFANCE

JEUNESSE

REUSSITE SCOLAIRE

P
I
L
I
E
R

C
O
H
E
S
I
O
N

S
O
C
I
A
L
E

d'affectation scolaire,...).

- **Soutien à la parentalité** : les familles repérées par les différentes structures (Petite enfance, Enfance, Jeunesse) sont prises en charge dans le cadre de dispositif de soutien à la parentalité (ateliers, ...) ou de contrat local d'accompagnement à la scolarité,
- **Des chantiers éducatifs** sont régulièrement mis en place par les communes auprès des jeunes filles et garçons, souvent en collaboration avec l'association de prévention spécialisée Val d'Yerres Prévention,
- **Accompagnement des jeunes et des étudiants dans leur parcours de formation** : le territoire est doté de deux PIJ (un « Point Information Jeunesse » mis en place par la commune de Brunoy et un par la commune d'Epinay) et d'une Mission Locale. A Quincy-sous-Sénart une action Forum est organisée chaque année par la commune en direction des jeunes filles et garçons, en partenariat avec l'Education Nationale et les différents acteurs locaux de l'insertion, de la formation et de l'emploi (Forum Etudiant ou Forum Santé selon l'année),
- **Apprentissage de la citoyenneté et l'insertion sociale des jeunes filles et garçons** sont menés par des actions spécifiques : entre autres, un raid intercommunal « Fil Vert » est mené chaque année fin juin en partenariat entre la Communauté d'Agglomération, l'association de prévention spécialisée Val d'Yerres Prévention, et les services jeunesse des 6 communes. Ce « Raid Fil Vert » comporte un programme d'activités sportives, culturelles et artistiques autour d'un thème porteur de valeurs citoyennes et de solidarité en direction des collégiens.

En matière de Petite Enfance : l'accueil occasionnel est bien couvert sur le territoire de la communauté d'agglomération mais les structures collectives butent sur l'accueil des enfants handicapés en raison de l'absence de médecin de crèche. Bien que le taux de couverture en accueil collectif sur le Val d'Yerres se situe dans la moyenne départementale (autour de 20% en 2010), l'offre et l'accueil doivent être développés sur les communes d'Epinay-sous-Sénart, de Quincy-sous-Sénart et de Brunoy.

Orientations stratégiques du contrat de ville sur le Val d'Yerres

- Coordonner et soutenir les dispositifs d'accompagnement éducatif et de soutien à la parentalité,
- Renforcer le réseau partenarial en créant un pôle ressource et des temps de rencontres thématiques à l'échelle du territoire, dans la lignée des « Rendez-vous des vendredis » organisés une fois par an par le Val d'Yerres Prévention avec certains acteurs du secteur social (l'Education Nationale, la Mission Locale, et la MDS,...).
- Coordonner et renforcer les parcours éducatifs des enfants en difficulté et l'accompagnement des familles,
- Développer les actions de prévention et d'éducation menées en direction des jeunes filles et garçons à l'échelle du territoire,
- Lutter contre le décrochage scolaire (accompagner les parcours, prévenir les ruptures, promouvoir la santé et l'épanouissement de l'enfant),
- Organiser des temps forts à l'échelle du territoire pour permettre aux jeunes filles et garçons de découvrir les métiers et le monde de l'entreprise (rencontres avec le club entreprises et visites de la pépinière d'entreprises, forum étudiant, réseau de parrainage...),
- Soutenir et renforcer les actions de prévention spécialisée à l'échelle du territoire.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Conseils Citoyens, familles des enfants en suivi, ...

Partenaires mobilisés et/ou associés

L'Education nationale, l'ensemble de la communauté éducative locale, les acteurs du CLAS et de la réussite éducative (communaux et associatifs), les services municipaux, les services de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres, le Conseil départemental (MDS, MDPH, PMI...), le Conseil régional, ...

- A Brunoy

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et le quartier des Hautes Mardelles

Avec une moyenne de 46% de la population ayant moins de 25 ans, les habitants et les habitantes du quartier se situant dans cette tranche d'âge entre 0 et 25 ans, constituent une priorité évidente. Cette part de la population est de 6 points supérieure à la moyenne des quartiers prioritaires et des ZUS d'Ile de France, et de 14 points pour la seule Ville de Brunoy.

La petite enfance, l'école, le collège et l'insertion dans le monde professionnel apparaissent donc comme **une orientation de premier plan pour la commune de Brunoy dans le cadre du présent contrat.**

Par ailleurs, au-delà du nombre qui pour lui-même justifie une intervention volontariste de l'ensemble des acteurs, les difficultés rencontrées pour chacune de ces tranches d'âge renforcent la nécessité d'une mobilisation fondée sur une transversalité des interventions à haut niveau.

Le Contrat urbain de cohésion sociale et les initiatives propres à la Ville de Brunoy, ont déjà permis de mettre en place des dispositifs, comme en particulier les CLAS (communaux et associatifs) et le Programme de Réussite Educative (PRE).

Cependant, le diagnostic démontre la persistance de difficultés, notamment :

- une mixité sociale en rupture dans les écoles,
- un accroissement des difficultés au niveau du collège (absentéisme et décrochage),
- une tentation vers la délinquance,
- une défaillance éducative de la parentalité.

La réussite éducative, l'école, le collège font partie intégrante du troisième axe stratégique du projet de renouvellement urbain de la Ville dans le cadre de l'ANRU.

Orientations stratégiques de la commune de Brunoy

L'éducation, dès le plus jeune âge, est donc un élément décisif des conditions de la réussite et de la préparation de l'avenir du quartier et de la Ville. Il s'agit de mettre en synergie l'ensemble des moyens disponibles et existants pour agir efficacement :

- en appui des équipes pédagogiques et de l'école,
- en associant les parents,
- en mobilisant les ressources de la ville et du territoire,
- en ciblant les difficultés par des actions précises et adaptées.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

La participation des habitants et des habitantes, constitués pour l'essentiel de parents des enfants en suivi, est une condition de réussite des projets sur un volet éducation, enfance-jeunesse ou réussite scolaire.

Il s'agit de développer et de renforcer l'information et l'échange entre les différents acteurs impliqués.

Partenaires mobilisés et/ou associés

Le Conseil citoyen du quartier des Hautes-Mardelles, l'Education nationale et l'ensemble de la communauté éducative, les parents, le Conseil départemental, la CAF et la PMI, le Programme de réussite éducative de la ville,

les acteurs du CLAS (communaux et associatifs), le Centre social municipal, les services Politique de la Ville et de la Jeunesse.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Petite enfance :

Objectif 1 : Développer l'offre et l'accueil, en structure collective et familiale,

Objectif 2 : Favoriser la socialisation des plus petits vers l'école,

Objectif 3 : Créer un réseau Petite enfance dynamique avec l'ensemble des acteurs publics (Ville/ RAM/ PMI/ Conseil départemental,...) et privés (assistantes maternelles libérales),

Objectif 4 : Renforcer la parentalité.

Education et Réussite :

Objectif 1 : Mettre en place des dispositifs pédagogiques innovants

- En personnalisant les réponses pédagogiques (de la maternelle à la fin de la 3ème);
- En instaurant une commission de liaison école-collège en appui sur le collège Albert CAMUS;
- En accompagnant les équipes pédagogiques par une mise en réseau plus efficiente;
- En cherchant à instaurer des taux d'encadrement stables supérieurs à la moyenne départementale;
- En mettant en place des projets pédagogiques porteurs de réussite tout en renforçant l'attractivité du collège Albert CAMUS ;
- En créant les conditions de passerelles réunies entre l'école Jean MERLETTE et le collège Albert CAMUS.

Objectif 2 : Lutter contre les ruptures et le décrochage scolaire par une prévention accrue

- En étudiant, en appui sur la mission de lutte contre le décrochage scolaire(MLDS), la mise en place d'un dispositif relais élargi;
- En mettant en place une instance commune de suivi et de prévention des phénomènes d'absentéisme;
- En soutenant les actions d'accompagnement à la scolarité;
- En renforçant le dispositif en l'étendant à l'école des Mardelles.

Objectif 3 : Ouvrir l'école sur son environnement

- En développant l'opération Mallette des parents, en élémentaire et en secondaire;
- En instaurant le dispositif école ouverte;
- En construisant un lien avec les équipements du territoire (Théâtre, Maison des Arts, piscine);
- En favorisant les conditions de partenariat entre les acteurs du quartier, l'école et les familles monoparentales.

Objectif 4 : Renforcer l'accès des enfants aux pratiques culturelles, sportives, de loisirs et aux ressources éducatives de la Ville et du quartier

- En poursuivant la mobilisation et la coordination pour la mise en place d'un projet éducatif de quartier en lien avec la réforme des rythmes scolaires;
- En développant la participation et l'inscription aux activités par une meilleure information des parents.

Objectif 5 : Maintenir les dispositifs d'aide dans les écoles (décharge et effectifs réduits) antérieurs à la réforme de l'Education prioritaire.

- A Epinay-sous-Sénart

Éléments de diagnostic partagé sur la Ville et le quartier Les Cinéastes/La Plaine

En 2010, 68.3% des familles spinoliennes ont des enfants de moins de 25 ans, contre 59.3% à l'échelle de l'Essonne. La tranche d'âge 0 à 25 ans est donc une priorité pour notre ville et donc un axe majeur dans le cadre du présent contrat. Au-delà de l'aspect quantitatif, les difficultés spécifiques rencontrées par chacune de ces tranches d'âge renforcent la nécessité d'une mobilisation fondée sur une transversalité des interventions.

PETITE ENFANCE

Le taux de natalité est élevé à Epinay-sous-Sénart (19.4°/° contre 15°/° en Essonne entre 1999 et 2010). De plus, les effectifs des moins de 6 ans représentent une part importante dans la population totale (11% contre 8.5% en Essonne).

Les familles monoparentales sont particulièrement nombreuses sur la ville (21.8% des familles spinoliennes contre 15% en Essonne) et ne cessent de croître depuis 1999 (+18% à Epinay contre +12% en Essonne) avec une forte concentration sur le quartier de La Plaine 1 Nord (1/3 des familles sont des mono-parents). En parallèle, en 2010, la part des femmes de 15-64 ans en activité est élevée (72.7% contre 72.1% sur la région).

Ces différents constats sont révélateurs des besoins importants en terme d'accès à un mode de garde et de souplesse horaire d'autant que les mouvements domicile-travail sont importants sur la ville.

Le Multi-Accueil et le Service d'Accueil Familial

La Maison de la Petite Enfance regroupe en un même lieu le Multi-Accueil, le Service d'Accueil Familial (SAF), le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) et le Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Le Multi-Accueil et le Service d'Accueil Familial sont confrontés à une problématique importante : la variation des besoins de garde durant toute la période du contrat. Une demande de garde occasionnelle est croissante et ces deux structures ne peuvent absorber qu'en partie cette demande. L'offre d'accueil collectif est donc saturée depuis la suppression de la halte-garderie (40 places de moins en 2009) et les réponses sont encore limitées autour de la demande d'accueil occasionnel.

La Maison de la Petite Enfance a, en effet, une liste d'attente d'une centaine de familles, pour qui le temps moyen d'attente s'étend de 12 à 15 mois.

Il apparaît donc nécessaire de recréer une halte-garderie pour répondre à ce besoin spécifique. En effet, les familles spinoliennes sont très fortement impactées par le chômage et les emplois précaires, ce qui explique ce besoin de garde occasionnel important.

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent LAEP

Concernant le LAEP, il est victime de son succès et ne peut absorber la totalité de la demande croissante des familles. Ce lieu, permettant d'échanger librement de façon anonyme des difficultés rencontrées, permet de désamorcer des situations parfois complexes. Une ouverture (jours et/ou plages horaires) plus étendue serait justifiée.

Le RAM (Relais d'Assistants Maternelles)

Le RAM a connu un essor depuis sa création en 2005 avec l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles agréées. Cependant depuis 2009, l'offre devient supérieure à la demande. En octobre 2013, on décompte au total 126 assistantes maternelles agréées sur la commune, dont 102 en activité soit 258 places d'accueil potentiel, pour 145 enfants effectivement accueillis. Le taux d'occupation est donc seulement de 56.2%. Il semble nécessaire de développer un partenariat avec la CAF, la PMI et le gestionnaire en direction des familles au RSA pour leur faciliter

l'accès à l'embauche d'une assistante maternelle. La CAF propose d'apporter à ce sujet son soutien financier dans le cadre du projet « Mode de garde atypique ».

Même si le chômage est un facteur important sur le fonctionnement du RAM, il semble nécessaire de développer sa promotion et d'assurer une campagne de communication en direction des familles afin qu'elles fassent davantage appel à ses services. Une approche plus approfondie sur l'aspect de la professionnalisation des assistantes maternelles est également nécessaire. A cet effet, il s'agit d'encourager les initiatives autour de l'accueil individuel proposé par les assistantes maternelles indépendantes - accueil sur des horaires atypiques ou accueil occasionnel - en ayant pour objectif de répondre à des besoins liés à une dynamique d'insertion et d'accompagnement professionnel.

ENFANCE

Les centres de loisirs

Les deux centres de loisirs de la ville sont éloignés géographiquement, ce qui pose des problèmes organisationnels. Le centre de loisirs primaire est vieillissant et trop petit et nécessite de nombreux travaux. Il apparaît donc nécessaire de construire un nouveau centre de loisirs avec un côté maternel et l'autre élémentaire sur le même site. Les besoins seront ainsi plus facilement couverts et l'organisation tant pour les parents que pour les enfants et professionnels sera facilitée.

Du fait de la livraison de logements à venir sur la ville dans le cadre du PRU et de la forte natalité, des augmentations d'effectifs scolaires sont à prévoir. Celles-ci engendreront des variations des effectifs à la hausse également en centres de loisirs maternel et élémentaire.

Les ateliers éducatifs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Les activités proposées dans le cadre des ateliers éducatifs ont vocation à développer les sources d'éveil des enfants mais aussi à les aider de façon ludique et sans contrainte dans leurs apprentissages. Attentive aux dimensions de prévention, d'éveil et de complément aux apprentissages de l'école, la Municipalité a mis en place des ateliers tels que jouer avec les mots, activités ludiques sur le bien manger ou encore initiation à des langues étrangères,...

Le taux de fréquentation est de 78%. Le nombre et la qualité des ateliers mis en place sur la ville expliquent ce franc succès. 12 associations et entreprises ont proposé des activités diverses et variées aux côtés des animateurs de la ville, du service culturel, des éducateurs sportifs municipaux, de l'USEP et des séniors.

L'orientation qui sera donnée dès la prochaine rentrée, sera de proposer davantage d'ateliers favorisant les apprentissages tels que la lecture, l'écriture, les logiques mathématiques par le jeu mais aussi des activités ayant trait à la citoyenneté, au respect de l'environnement et au bien vivre ensemble.

La réussite scolaire

Malgré les moyens conséquents déployés sur notre commune en terme d'accompagnement à la scolarité (CLAS, PRE, Coup de pouce Clé, ...), des difficultés persistent avec des enfants en grande difficulté, notamment en matière d'acquisition du langage, comportements violents, décrochage ou encore absentéisme. Il est donc nécessaire de renforcer les moyens consacrés à ces dispositifs avec un travail à effectuer auprès des enfants mais aussi auprès de leurs parents. De plus, la plupart des suivis et prises en charge d'enfants en difficultés débutent à l'école primaire, ce qui est tardif.

Le Programme de la Réussite Educative (PRE)

La fréquentation des enfants spinoliens à la Réussite Educative est d'environ 145 enfants sur l'exercice 2013-2014. Les besoins et demandes sont croissants.

Le programme de la Réussite Educative de la ville est développé autour d'aides individuelles aux apprentissages, d'actions d'accompagnement éducatif et culturel et de stages visant à la préparation au passage au collège. Les enfants suivis sont principalement scolarisés en élémentaire. La durée moyenne des parcours est d'environ 10 mois.

Les difficultés d'apprentissage et les troubles du langage constatés confirment l'intérêt à développer les actions favorisant des apports culturels et langagiers en direction des plus petits et des familles. Ces besoins demandent le renforcement des ateliers d'expression.

Le CLAS et les Clubs Coup de Pouce Clé

Ces deux dispositifs sont complémentaires de la Réussite Educative en termes d'accompagnement à la scolarité. Le CLAS consiste en une aide aux devoirs, des apports méthodologiques et des activités culturelles visant à redonner confiance à l'enfant dans ses capacités. Le Coup de Pouce Clé est un dispositif de prévention des décrochages précoces en lecture-écriture. Ce dernier mériterait d'être développé notamment sur trois groupes scolaires correspondant à la géographie prioritaire (Pré aux agneaux, Brel et Brassens), les difficultés dans ce domaine étant importantes.

Au-delà du travail au sein des dispositifs pour adapter l'accompagnement au plus près des besoins, un travail doit être effectué sur l'ensemble de ces dispositifs pour en améliorer la complémentarité et l'efficacité.

La parentalité

Le LAEP permet aux familles qui le souhaitent de venir, avec leurs enfants de moins de 4 ans, échanger en toute confidentialité sur leur vie de parents, autour des difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Une action parentalité importante est aussi menée par le dispositif de la Réussite Educative où des parents bénéficient d'actions collectives et individuelles comme sur des ateliers autour de l'apprentissage de la langue française ou la relation mère-enfant,...

Enfin, deux structures CLAS organisent débats, cafés, activités et sorties le mercredi à 25 parents des enfants suivis par le CLAS.

Malgré ces différentes actions, beaucoup de parents dont les enfants ne fréquentent pas ces dispositifs auraient besoin de cet accompagnement et n'en bénéficient pas. Un travail est donc à mener pour toucher ces familles.

L'axe de la maîtrise de la langue française est à étudier et à développer, compte tenu du nombre croissant de familles immigrées ne parlant pas ou maîtrisant mal le français.

JEUNESSE

En 2010, les 11-17 ans représentent une part importante de la population spinolienne (10.2%), supérieure à celle du département (9.3%). Les 18-24 ans représentent, quant à eux 9.2% de la population spinolienne, proportion équivalente à celle du département.

Le taux de « déscolarisation » des 15-17 ans est supérieur à celui du département (6% contre 3.5%). Concernant la tranche des 18-24 ans, seulement 49% (contre 54.3% en Essonne) d'entre eux sont scolarisés et le chômage est élevé (27.4% contre 21.4% en Essonne). La commune présente ainsi un taux de scolarisation parmi les plus faibles du département qui s'est, de surplus, dégradé depuis 1999. La Plaine 1 Nord et Les Cinéastes concentrent la plupart de ces élèves « décrocheurs » (28 élèves sur les 30).

Par contre, il y a une forte croissance des taux de fréquentation des dispositifs d'accompagnement sur la commune (entre 2012 et 2013, +50% à la Mission locale, +106.5% sur le Point Information Jeunesse (PIJ), ...).

Les difficultés qui y sont repérées sont les suivantes : faible qualification, faible niveau d'emploi, problèmes d'addictions, situations familiales difficiles, problème de logement des jeunes filles et garçons, faible mobilité,...

Or, l'offre d'insertion professionnelle présente sur la ville et l'agglomération est non seulement insuffisante mais

aussi et surtout n'est pas en adéquation avec des jeunes filles et garçons ayant des niveaux de qualification peu élevés et peu d'expérience.

Hormis le Point information jeunesse (PIJ), il est enfin à signaler que les jeunes filles et garçons de la ville ne disposent pas d'un lieu dédié, ce qui est pourtant leur demande depuis de nombreuses années.

Epinay-sous-Sénart présente ainsi de forts enjeux en matière de politique éducative, de réussite scolaire et d'insertion professionnelle de la jeunesse.

Parole d'habitants : concertation du 9 mars et synthèse du 3 avril 2015

- Soutien des familles monoparentales dans la garde des enfants,
- Encadrement pédagogique des enfants,
- Soutien éducatif en direction des parents en difficulté avec leurs enfants,
- Augmentation du nombre de structures de Petite Enfance,
- Développement des modes de garde (occasionnel et régulier),
- Orientation pour les jeunes filles et garçons, apprentissage et employabilité,
- Lutte contre le décrochage scolaire,
- Notion de tutorat,
- Développement et application de la clause d'insertion.

Partenaires mobilisés et/ou associés à la démarche

Education Nationale et l'ensemble de la communauté éducative, parents et associations de parents d'élèves, PRE et les autres dispositifs d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS, Coup de Pouce Clé), Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, Val d'Yerres Prévention, Créati, Services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Maison des Solidarités, PMI, MDPH, SESSAD, ASE, CMPP, Conseil départemental, CAF.

Orientations stratégiques de la commune

- Renforcer les aides en termes de mode de garde et structures d'accueil du jeune enfant afin de favoriser un retour vers l'emploi des familles monoparentales ainsi que des parents touchés par le chômage,
- Favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes filles et garçons,
- Renforcer l'accompagnement des jeunes filles et garçons sur la ville en matière d'insertion professionnelle,
- Soutenir les parents et les aider/accompagner dans leurs difficultés.

Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Renforcement des réponses aux familles en matière d'accueil du jeune enfant

1-1 Développer l'offre d'accueil (halte-garderie, maisons d'assistantes maternelles, réseau d'assistantes maternelles en horaires atypiques),

1-2 Soutenir et aider les parents à financer un mode de garde (Projet RSA avec la CAF),

1-3 Améliorer l'offre qualitative au sein des structures petite enfance (actions de professionnalisation envers les assistantes maternelles indépendantes),

1-4 Construire un nouveau centre de loisirs (maternel et élémentaire),

1-5 Renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre en direction des familles (Guide, Forum petite enfance, portes ouvertes de la Maison de la Petite Enfance,...).

Objectif 2 : Favoriser la réussite scolaire de l'enfant et du jeune

2-1 Développer les sources d'éveil et d'enrichissement culturel (ateliers éducatifs),

2-2 Travailler sur une meilleure complémentarité et efficacité des dispositifs d'accompagnement à la scolarité (PRE, CLAS, Coup de Pouce clé),

2-3 Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire avec un repérage des enfants à risque dès le plus jeune âge (petite enfance et école maternelle),

2-4 Développer les dispositifs et actions en direction des jeunes filles et garçons (Alternative Exclusion, Forum santé, prévention des addictions...).

Objectif 3 : Renforcement de l'accompagnement des jeunes filles et garçons en matière d'insertion professionnelle

3-1 Accompagner les jeunes filles et garçons dans leur insertion professionnelle (forum de l'orientation, forum de l'emploi, réseau de parrains/tuteurs, coaching,...),

3-2 Développer et/ou renforcer les partenariats (tissu économique local, apprentissage, chantiers d'insertion, Mission locale, Pôle emploi, Val d'Yerres Emploi,...),

3-3 Approfondir la réflexion sur les services dédiés à la jeunesse,

3-4 Implanter la Mission locale du Val d'Yerres sur la commune,

3-5 Améliorer la mobilité des jeunes filles et garçons (dispositif du « Permis citoyens »,...),

3-6 Favoriser l'accès des jeunes filles et garçons au logement.

Objectif 4 : Définition d'une stratégie d'intervention autour de la parentalité

4-1 Aider à la socialisation des parents (cours d'alphabétisation et ateliers de maîtrise de la langue, « livres en balade » sur les centres de loisirs, cours du soir en informatique,...),

4-2 Valoriser les rôles et compétences des parents (Conférences-Débats),

4-3 Favoriser les échanges intergénérationnels (soirées jeux, création d'une ludothèque),

4-4 Développer les actions de prévention auprès des parents.

- A Quincy-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et le quartier du Vieillet

Education

En matière d'éducation, des problématiques diverses sont observées dès l'école maternelle comme les problèmes d'acquisition du langage, de comportements (incivilités, violence) et de santé, notamment sur les écoles primaires FONTAINE CORNAILLE.

Par ailleurs, la modification de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2015 devra tenir compte de la nécessaire accessibilité financière envers les publics les moins favorisés, afin que les enfants puissent continuer de bénéficier des activités éducatives proposées par la ville.

Réussite scolaire

Malgré la mise en place de certains dispositifs (CLAS), une attention particulière est à porter sur les enfants en (grande) difficultés, l'implication des familles dans la vie scolaire de leurs enfants, le décrochage et l'absentéisme. Le lien avec les établissements doit être renforcé ainsi que les dispositifs d'aide aux enfants en difficulté (diagnostic PRE, accompagnement éducatif).

La refondation de l'éducation prioritaire aura un impact sur les établissements scolaires de secteur, et donc les enfants du quartier prioritaire du Vieillet, malgré le maintien des écoles FONTAINE CORNAILLE classées en « attention éducative particulière ».

Au collège, l'accompagnement éducatif des élèves sera certainement impacté.

La question reste posée quant à l'application ou non dans ces établissements des mesures clés de la réforme : scolarisation des moins de 3 ans, enseignants supplémentaires, accueil des parents, présence d'un infirmier scolaire, etc.

Enfance-Jeunesse

En parallèle de l'élaboration du contrat de Ville, la ville mène un diagnostic petite-enfance, enfance, jeunesse, dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

Ce diagnostic fait apparaître la nécessité de développer les modes d'accueil en matière de petite-enfance (un projet de création d'un multi-accueil 40 places au lieu des 20 places existantes sur la Halte-Garderie est en cours, la création d'un Relais Assistantes Maternelles est envisagé). Ces projets pourront répondre à la problématique des familles monoparentales sans emploi (majoritairement des femmes seules avec enfants), qui est très souvent liée au manque de mode de garde accessible financièrement et qui puisse s'adapter aux situations individuelles (des parcours parfois aléatoires dans l'emploi, avec des CDD qui s'arrêtent, etc.) En effet, il s'agira d'être en mesure de favoriser le retour à l'emploi des femmes.

L'élaboration d'un projet éducatif Jeunesse doit permettre de structurer les actions proposées autour de valeurs et de finalités. La ville propose des actions jeunesse destinées aux 11-15 ans. La mise en place d'actions spécifiques à destination des 16-18 est prévue.

Ces actions pourraient viser :

- l'éducation à la Santé et à la Citoyenneté : actions de prévention des conduites à risques / addictions, accompagnement des projets individuels et collectifs des 16-18 ans, développement des chantiers éducatifs (en partenariat avec VYP), etc.
- l'information, la formation, et l'emploi : organisation d'un forum/salon sur l'orientation à destination des collégiens (13-15 ans avec la rencontre de professionnels), opération « Jobs d'été » (à partir de 16 ans) à l'échelle de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres, la mise en place de formations BAFA (à partir de 17 ans, action menée en 2013 et renouvelée en 2015 dans le cadre des actions Politique de la Ville),

- les loisirs et les vacances : développement des actions VVV pour les + de 15 ans pendant les périodes de vacances scolaires, l'aide au départ en vacances et/ou organisation de séjours dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ces axes de travail Jeunesse doivent être affinés, selon le projet éducatif qui sera élaboré.

L'aide au départ en vacances en famille (accompagnement des projets) est à l'étude par la ville dans le cadre du dispositif CAF « Aide aux Vacances Sociales ». Il devrait être mis en œuvre pour l'été 2016. Les modalités d'organisation et de coordination de ce dispositif ne sont pas encore définies.

Des Actions de Soutien à la Parentalité sont déjà mises en place par les différentes structures mais elles ne bénéficient pas à l'ensemble des familles, notamment celles qui ne fréquentent pas les structures d'accueil. Ces actions sont à développer sur l'ensemble des publics avec une meilleure coordination des actions qui doivent s'inscrire dans un projet global lisible. (Projet d'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents 0-3 ans, développement du travail partenarial avec la PMI, mise en place d'actions coordonnées à destination des différents publics).

Orientations stratégiques de la commune

- Renforcer les liens avec les établissements scolaires : écoles primaires, collèges et lycées, afin d'engager un diagnostic affiné sur la situation des enfants du quartier prioritaire du Vieillet et une veille sur la question éducative,
- Favoriser la réussite scolaire des élèves, avec une attention particulière aux étapes charnières (CP et 6^{ème}),
- Développer des modes de garde petite enfance,
- Réfléchir sur la politique tarifaire pour favoriser l'accès aux structures éducatives existantes,
- Définir un projet jeunesse à destination des 16-18 ans,
- Mettre en place un projet global de soutien à la parentalité.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes :

Implication des familles dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité et d'actions visant à les impliquer dans la scolarité de leurs enfants (via le CLAS et le Centre Municipal notamment),

Implication du Conseil Municipal de Jeunes (dont des jeunes filles et garçons issus du quartier), café des mamans, et Conseil citoyen.

Partenaires Education-Réussite scolaire mobilisés et/ou associés :

Services de l'Etat, Conseil Départemental, CAF, PMI, services de la ville (scolaire, régie, structures éducatives, CCAS), Bailleur, Val d'Yerres Prévention.

Partenaires Enfance-Jeunesse mobilisés et/ou associés :

Services de l'Etat, Education Nationale, Conseil départemental, MDS, MDPH, responsables d'établissements, associations de parents d'élèves, acteurs éducatifs, services de la ville (affaires scolaires, coordonnateur NAP/CLAS).

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Développer les dispositifs d'aide aux enfants en difficulté.

Objectif 2 : Mettre en place un groupe de suivi « éducation et réussite scolaire ».

Objectif 3 : Favoriser l'accès aux structures d'accueil éducatives et développer les actions de soutien à la parentalité de la petite enfance à la jeunesse.

Objectif 4 : Favoriser le départ en vacances des enfants, des jeunes filles et garçons, et des familles par un accompagnement des projets individuels et/ou collectifs.

2. ACCES AUX DROITS

- *Éléments de diagnostic partagé sur le Val d'Yerres*

Points forts, atouts du territoire :

- Existence de dispositifs d'accès au droit nombreux et variés (associatifs ou institutionnels) répartis sur le territoire du Val d'Yerres, certaines permanences étant au cœur des quartiers prioritaires ;
- Présence de plusieurs acteurs ressources en matière d'accès aux droits dans les antennes communales et les quartiers prioritaires ;
- Soutien au milieu associatif par la communauté d'agglomération du Val d'Yerres aux associations de lutte contre les violences faites aux Femmes.

Points à améliorer :

- Absence de visibilité des dispositifs par manque de communication et de coordination à l'échelle du Val d'Yerres,
- Besoin d'un suivi partenarial et d'une évaluation partagée des permanences (échanges entre acteurs ressources et intervenants, retours sur les difficultés rencontrées auprès des différents publics),
- Besoin d'une structure d'accueil supplémentaire en matière de soutien psychologique avec nécessité d'améliorer les dispositifs existants en matière de suivi psychiatrique (saturation du CMP et du CMPP, le délai d'attente actuel étant de 3 à 6 mois),
- Problème d'accessibilité aux logements d'urgence dans les situations de violences conjugales.

Orientations stratégiques du territoire

- Définir une stratégie territoriale de l'accès aux droits sur l'ensemble du Val d'Yerres,
- Assurer la lisibilité des permanences de proximité et développer la mise en réseau à l'échelle du territoire,
- Rester dans l'opérationnalité en termes d'actions, se concentrer sur des publics cibles.

Les partenaires mobilisés et/ou associés

Services de l'Etat (Déléguée du Préfet, DDCS, SPIP,...), CDAD, Ordre des Avocats, Conciliateurs de Justice, CD91, CAF de l'Essonne, Bailleur social OSICA

Associations : ADIL, CIDFF, MEDIVIPPP, LEA, Val d'Yerres Prévention, Style et Plume, Mission locale, La Parenthèse

Services municipaux et services de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres : CCAS des 6 communes, PAD d'Epinay, Chefs de projet Politique de la Ville.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Mettre en place une stratégie territoriale pour améliorer l'information des habitants, des habitantes et des intervenants locaux en matière d'Accès aux droits.

Objectif 2 : Lutter contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes par des actions de prévention et d'accompagnement des victimes et de leurs familles.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

ACCES AUX DROITS

1/ Développer une stratégie du territoire sur le volet « Accès aux droits »

2/ Lutter contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes

P
I
L
I
E
R

C
O
H
E
S
I
O
N

S
O
C
I
A
L
E

ACCES AUX DROITS

- A Brunoy

Éléments de diagnostic partagé sur la ville et le quartier des Hautes Mardelles

L'accès au Droit demeure une action fondamentale, notamment à l'adresse des populations les plus fragilisées et précarisées en rupture avec les institutions, conséquence d'un éloignement social et de la barrière de la langue. La ville et le Val d'Yerres se sont saisis de cette question en mettant en place un accès au droit fondé sur des permanences d'associations et d'organismes.

Le diagnostic, à la fois quantitatif et qualitatif, a montré que le périmètre d'intervention de ces permanences a répondu pour l'essentiel aux besoins identifiés avec la nécessité de le maintenir.

Il s'agit aujourd'hui d'en assurer la pérennité, pour ne pas accentuer l'isolement des personnes concernées, et de diversifier cette offre dans sa coordination et ses objectifs.

La coordination globale du dispositif devra être renforcée pour une meilleure orientation et un accompagnement plus ciblé des usagers.

L'accès au droit juridique se double d'un accès aux droits fondamentaux et à la santé. Il concerne aussi l'accompagnement dans les démarches du quotidien, facilité par la présence d'un pôle de services publics au cœur du quartier.

Le diagnostic plaide par ailleurs en faveur d'une mobilisation accrue contre les violences intrafamiliales.

Les intentions de la Ville sont intégrées en termes de faisabilité dans le projet de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU.

Orientations stratégiques de la commune

- Accompagner les personnes, les jeunes filles et garçons, les familles et les seniors dans l'accès au droit.
- Faire des permanences d'accès au Droit un enjeu social pour les habitants et les habitantes du quartier en termes de citoyenneté.
- Concourir au désenclavement du quartier par les services et l'offre de service.
- Développer le réseau d'aide et d'accès au droit du territoire, en lien avec les Points d'accès au Droit et les Maisons de la Justice et du Droit (carte judiciaire).

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Les habitants et les habitantes seront consultés sur l'efficacité du dispositif dans l'évaluation des permanences existantes, par une large enquête de satisfaction.

Partenaires mobilisés et/ou associés

Le Conseil citoyen du quartier des Hautes-Mardelles

L'État, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, la ville de Brunoy, le TGI d'Evry, les associations intervenantes (MEDIVIPPP, CIDFF, LEA...), le médiateur de la République, la Mission locale, le Val d'Yerres prévention.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : accompagner les jeunes filles et garçons dans leurs démarches : accès au droit, à la santé, aide aux démarches administratives,...

1-1 Accompagner les jeunes filles et garçons dans leurs démarches et dans leurs parcours d'insertion;

- 1-2 Informer les jeunes filles et garçons sur leurs droits;
- 1-3 Lutter contre les discriminations;
- 1-4 Développer l'accès aux soins;
- 1-5 Développer l'accès à la mobilité.

La Mission Locale constitue le principal acteur ressource pour l'information et l'accompagnement des jeunes filles et garçons dans leur démarche d'accès à l'emploi. C'est pourquoi, pour créer une nouvelle dynamique, il est proposé que la Mission Locale puisse tenir une permanence mensuelle sur le quartier pour être en proximité des publics en voie d'exclusions.

L'insertion sociale et la résolution de difficultés annexes sont souvent un préalable à l'insertion professionnelle. Pour agir sur les différents leviers permettant l'accompagnement des jeunes filles et garçons, la Ville en lien avec la communauté d'Agglomération du Val d'Yerres a développé une permanence juridique sur le quartier ouverte à l'ensemble de la population du territoire.

La permanence juridique permet l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes filles et garçons. Pour aller plus loin dans l'insertion des jeunes filles et garçons, il est proposé de développer une séance mensuelle concernant les droits et l'accompagnement des jeunes filles et garçons permettant d'agir sur différents aspects : administratif, santé, moyens matériels, logement.

La lutte contre les discriminations : intervention sur toutes les actions collectives, mise en place de forum/débats, sensibilisation des professionnels, des partenaires, des habitants et des habitantes.

Objectif 2 : améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences

- 2-1 Renforcer le réseau d'aide aux femmes victimes de violences, afin d'en améliorer le suivi,
- 2-2** Créer et développer un partenariat avec le Parquet et la Police nationale sur la question des violences faites aux femmes,
- 2-3 Développer l'hébergement d'urgence.

ACCES AUX DROITS

- A Epinay-sous-Sénart

Éléments de diagnostic partagé sur la ville et le quartier Les Cinéastes / La Plaine

A travers son Point d'Accès au Droit (PAD) ouvert en octobre 2012, la ville d'Epinay-sous-Sénart met en œuvre un véritable service d'accompagnement administratif qui permet aux spinoliens, et notamment à ceux qui sont les plus fragilisés, de connaître et de faire valoir leurs droits.

L'accès aux droits et aux services apparaît comme un levier important pour lutter contre la précarité, la vulnérabilité ou l'isolement.

Le PAD répond à un besoin essentiel de service public de proximité dans les différents domaines suivants: médiation, conciliation, résolution de conflit, information et conseil juridique, rédaction de courriers,...

Plusieurs services et institutions font des permanences sur le PAD d'Epinay-sous-Sénart: CIDFF, conciliateur de justice, barreau de l'Essonne, Mediavipp, CAF, MDS,... En 2013, des permanences d'un écrivain public (en partenariat avec Nouvelles Voies) ont notamment été mises en place. En effet, la constitution de dossiers parfois complexes et la rédaction de courriers pour des personnes maîtrisant mal la langue française sont des freins pour faire valoir leurs droits et bénéficier des dispositifs existants.

Les éléments de diagnostic ont également fait ressortir depuis plusieurs années un besoin en termes de réponses à apporter aux femmes victimes de violences conjugales, situations pour lesquelles les réponses locales étaient insuffisantes. Pour répondre à ce besoin, une permanence de l'association LEA (Lieu Ecoute Accompagnement) est proposée depuis le début de l'année.

Toutes les permanences au PAD se font sur rendez-vous, excepté pour la CAF. Il est à préciser que les rendez-vous sont complets d'une semaine sur l'autre et les délais d'attente sont en moyenne de deux semaines par permanence.

En 2013, les trois principales thématiques qui ont fait l'objet des permanences sont : l'aide sociale, le droit de la famille et le droit du logement.

En raison d'un contexte économique très difficile et de phénomènes d'exclusion sociale croissants, le PAD a connu en 2014 une très forte progression du nombre de contacts par rapport à l'année précédente (+ 48,41%).

Concernant le profil des usagers, il s'agit à 90% de personnes en difficulté financière et sociale (50% touchant des prestations sociales) vivant en ZUS pour la plupart et tout particulièrement sur la commune d'Epinay-sous-Sénart (77%). Il se compose principalement de femmes (64.6%). Les tranches d'âge les plus représentées sont les 26-40 ans (38.3%) et les 41-60 ans (44%). Les plus de 60 ans et les 18-25 ans représentent seulement 9.7% et 7.1%.

Type de contacts	2013	2014
<i>Personnes reçues</i>	1 250	1 905
<i>Appels téléphoniques</i>	567	789
<i>Courriels</i>	1	4
<i>Courrier</i>	0	0
Total	1 818	2 698

Epinay-sous-Sénart 2 080	Autres villes de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres 618				
	Boussy-Saint-Antoine	Brunoy	Crosne	Quincy-sous-Sénart	Yerres
	94	123	4	102	51

Orientations stratégiques de la commune

- Conforter le positionnement du PAD sur le territoire communal,
- Répondre aux besoins des habitants et des habitantes en termes d'accès aux droits,
- Améliorer la prise en charge des enfants, des jeunes filles et garçons, des femmes et des seniors,
- Lutter contre les freins à l'accès aux droits,
- Lutter contre les discriminations.

Partenaires mobilisés et/ou associés à la démarche:

Etat, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, ville d'Epinay-sous-Sénart, CDAD, intervenants du PAD (Mediavipp, CIDFF, conciliateur de justice, le défenseur des droits, la SAGAD, association Nouvelles Voies, association Gérontologique de l'Essonne, association LEA, Caisse d'Allocations Familiales).

Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Conforter le positionnement du PAD sur le territoire communal

Renforcer la visibilité du PAD par une localisation plus adaptée,

Objectif 2 : Répondre aux besoins des habitants et des habitantes en termes d'accès aux droits

Assurer une veille pour repérer l'offre de service nécessaire pour répondre au plus près aux besoins de la population spinolienne en termes d'accès aux droits,

Objectif 3 : Améliorer la prise en charge des enfants, des jeunes filles et garçons, des femmes et des seniors

Sensibiliser les publics les plus fragiles en matière d'accès aux droits et les accompagner,

Objectif 4 : Lutter contre les freins à l'accès aux droits

Améliorer la prise en charge des personnes ne maîtrisant pas la langue française,

Objectif 5 : Lutter contre les discriminations

Développer la sensibilisation sur toutes les formes de discrimination.

ACCES AUX DROITS

- A Quincy-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur le quartier du Vieillet

Le Centre Municipal, implanté au sein du quartier prioritaire, propose une plateforme d'accompagnement des habitants et des habitantes avec des services variés :

- des services sont proposés au quotidien : accueil et orientation du public, mise à disposition de téléphone, copieur, fax et Internet pour les démarches administratives, aide à la compréhension des courriers, etc.
- des permanences d'écrivain public sont organisées. Elles ont été augmentées en 2015 pour répondre aux besoins du public (3 permanences par mois au lieu de 2),
- des permanences sociales sont déjà proposées (MDS, CAF), mais elles pourraient être développées (AS du CCAS),
- des Ateliers Socio Linguistiques sont proposés chaque semaine (des cours du soir pourraient être mis en place pour les personnes en situation d'emploi en complément des ateliers socio linguistiques déjà mis en place en journée),
- des permanences de la Mission Locale sont mises en place depuis le mois de mars 2015.

D'autre part, des propositions restent à faire pour le public des personnes âgées isolées sur le quartier du Vieillet. Les constats effectués par les différents acteurs du diagnostic portent sur la précarité et l'isolement de ce public à l'échelle du quartier prioritaire mais aussi de la ville, avec une crainte importante de l'extérieur.

Selon les statistiques biennales au 01 janvier 2014, 81 personnes de plus de 65 ans résident dans le quartier prioritaire.

Une réflexion pourra être portée sur les échanges de services entre habitants (à aborder avec les référents d'immeuble / le Conseil citoyen pourrait être un bon relais)

Des actions encombrants / balcons encombrés pourraient être renouvelées (aide aux personnes âgées) dans le cadre d'un chantier mené en partenariat avec Val d'Yerres Prévention (Pilier « Habitat et Cadre de Vie »).

Les situations de violences intrafamiliales ont été abordées. Cette problématique existe sur le quartier du Vieillet mais n'est pas majeure. La ville dispose d'un logement d'urgence (géré par le CCAS) qui peut répondre aux urgences familiales. Un partenariat entre la ville et l'association Léa doit permettre de renforcer la prise en charge de cette problématique sur le quartier du Vieillet notamment. Des permanences de l'association sont envisagées sur la commune.

Orientations stratégiques de la commune

- travailler à une meilleure visibilité des missions du Centre Municipal, notamment par le renforcement du partenariat avec les acteurs locaux et la mise en place d'outils de communication pour informer les habitants et les habitantes des services proposés et des actions ponctuelles organisées,
- repérer les personnes âgées isolées et formuler des propositions d'actions spécifiques selon les problématiques rencontrées et les besoins identifiés,
- mettre en place des actions de sensibilisation à destination des associations et structures au contact du public (Fleurs du Monde, La Parenthèse, le Centre Municipal, etc.) en partenariat avec le CCAS, l'association LEA et le Commissariat de Brunoy, afin de sensibiliser à la « gestion » des faits de violences intrafamiliales (connaissance des différents acteurs, des aides qui peuvent être apportées aux victimes, des procédures, etc.).

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Implication du Conseil citoyen, des référents d'immeubles, relais d'information.

Partenaires mobilisés et/ou associés

Services de l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, Conseil départemental, bailleur, CAF, Mission Locale, Val d'Yerres Prévention, Association LEA, Commissariat de Brunoy, services de la ville (CCAS, Politique de la Ville), Fleurs du Monde, La Parenthèse.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : assurer une meilleure visibilité des missions du Centre Municipal et développer les partenariats avec les différents acteurs,

Objectif 2 : développer les actions à destination des différents publics présents sur le quartier prioritaire du Vieillet et notamment des actions intergénérationnelles.

3. CULTURE

- *Éléments de diagnostic sur le territoire du Val d'Yerres*

Le Val d'Yerres est doté d'équipements nombreux et variés, favorables au dynamisme culturel du territoire :

- Les Val d'Yerrois disposent en effet de 7 bibliothèques, d'un bibliobus (à Brunoy), d'un Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), d'un cinéma d'art et d'essai et d'un cinéma en Délégation de Service Public (DSP), d'une salle de spectacles sur chacune des communes, d'un musée : Robert DUBOIS-CORNEAU, labellisé « musée de France » et de la Propriété CAILLEBOTTE dotée d'un espace muséal.
- Le territoire présente une **importante densité de salles de spectacle**. Les projets sont gérés à la fois par les villes et la communauté d'agglomération. Une programmation « spectacle vivant » est déléguée au groupe Soumère. Le choix artistique est large car le Val d'Yerres dispose d'un réseau de salles de spectacles complémentaires ayant chacune une spécificité.
- L'offre culturelle sur le Val d'Yerres vise à répondre aux **publics les plus variés**, dans le cadre d'une **politique tarifaire adaptée** (les premières places sont à 5 €) : cinéma, concerts de musique ancienne, Festival conte...
- De plus, plusieurs **opérations de médiation culturelle** ont été conduites sur les dernières années par le délégataire (représentations scolaires, répétitions publiques...). « Carmen au collège » a été l'un des axes forts de cette médiation culturelle et le résultat d'un partenariat entre le collège Albert CAMUS, les acteurs culturels et de la politique de la ville du territoire. Les représentations scolaires sont importantes et des opérations tarifaires spécifiques sont proposées aux jeunes Val d'Yerrois. Un partenariat avec Culture au Cœur (travail vers les publics défavorisés) a également été initié à l'échelle du territoire.
- La situation est toutefois contrastée en fonction des communes, notamment à **Epinay-sous-Sénart** qui dispose d'un budget très contraint, sans salle équipée, mais avec une politique culturelle de qualité et une réelle dynamique de diversification des publics. La commune travaille auprès du public scolaire, en cherchant à mobiliser le public adolescent, en développant la fréquentation des familles, et en proposant une offre adaptée à la diversité culturelle de la population. Le projet «**Maison des Arts** » inscrit au titre de **l'ANRU1** doit permettre de rétablir la péréquation des équipements culturels à l'échelle de l'intercommunalité.
- La compétence intercommunale en lecture publique existe depuis 2009. La Communauté d' Agglomération a engagé la **mise en réseau des bibliothèques** par l'instauration de la gratuité des inscriptions sur l'ensemble

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Favoriser l'accès à la culture pour tous publics

Développer les actions culturelles au cœur des quartiers prioritaires

Une « Maison des Arts » à Epinay-sous-Sénart (ANRU1)

P
I
L
I
E
R

C
O
H
E
S
I
O
N

S
O
C
I
A
L
E

du territoire. La prochaine étape d'importance en termes d'harmonisation du réseau est la mise en place d'un catalogue commun permettant à tout Val d'Yerroy, grâce à une carte unique, d'accéder aux fonds depuis n'importe quelle bibliothèque du Val d'Yerres et de pouvoir emprunter et rendre les documents dans la bibliothèque de son choix. Le nombre d'inscrits dans les bibliothèques du Val d'Yerres est en constante augmentation depuis 2009.

Orientations stratégiques du contrat de ville sur le Val d'Yerres

- Favoriser l'accès à la culture pour tous publics,
- Développer les actions culturelles au cœur des 3 quartiers prioritaires (conservatoires, bibliothèques, spectacles vivants..) pour un accès à tous à l'apprentissage de la musique, de la danse et de la lecture,
- Renforcer les partenariats et les réseaux d'équipements à l'échelle du territoire.

Modalités de participation au projet

Partenaires mobilisés et/ou associés

Services de l'Etat, les services du Conseil départemental, le Conseil régional, les bailleurs, les fondations, les associations locales, les services des villes, les services de la Communauté d'Agglomération.

⇒ **Les objectifs opérationnels du contrat de ville**

Objectif 1 : Favoriser l'accès à la culture pour tous.

Objectif 2: Développer les actions culturelles au cœur des 3 quartiers prioritaires :

- Mettre en place des actions « hors les murs » ou « Heures du conte » en direction de l'enfance et de la jeunesse au sein des 3 quartiers prioritaires,
- Organiser des sessions de musique et de danse, en lien avec les structures jeunesse et les associations du territoire, pour favoriser l'accès des habitants et des habitantes des quartiers prioritaires aux conservatoires communautaires.

Objectif 3: Créer un équipement de type "Maison des Arts et de la Culture » sur la commune d'Epinau-sous-Sénart avec mise en réseau des équipements du territoire.

- A Brunoy

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier des Hautes Mardelles

Les actions culturelles mises en place sur le quartier sont nombreuses et répondent pour l'essentiel à la volonté de favoriser l'accès aux pratiques culturelles et à la Culture au sens large. Développées notamment par le Centre social municipal, ces actions visent à rompre l'isolement à la Culture partant du principe, établi par BOURDIEU, selon lequel plus l'éloignement avec la Culture est fort, moins le besoin existe. Il s'agit donc de corriger cette tendance en permettant aux familles, aux plus jeunes de pratiquer une activité culturelle et de découvrir le monde de la Culture.

Le second axe réside dans une mixité culturelle existante dans le quartier, constituant un vivier unique et exceptionnel de richesses, insuffisamment valorisées et partagées.

La Culture est donc un moyen de rassemblement et un élément essentiel du vivre ensemble.

De nombreuses manifestations et actions phares ont permis la mise en valeur de cette richesse et de la diversité culturelle.

Il s'agit donc de favoriser cette expression et de l'enrichir et en même temps de participer au désenclavement du quartier par une sortie « hors les murs » de cette expression culturelle, dans le reste de la ville. Par ailleurs, la Ville de Brunoy dispose d'un patrimoine et d'une richesse culturelle importante (Musée de Brunoy, labellisé Musée de France).

La nécessité de mettre en relation cette culture commune avec les habitants et les habitantes du quartier qui s'en trouve le plus éloigné, supposant un travail en amont préparatoire et un accompagnement spécifique.

Enfin, l'adhésion à Culture du Cœur, les projets développés par le Centre social municipal, les projets du service Jeunesse constituent les autres grands leviers permettant aux habitants et aux familles cet accès privilégié, qu'elles n'ont pas spontanément, à la Culture.

Il s'agit de faire rentrer la Culture dans l'ensemble des axes développés, autour d'une culture commune, celle du quartier riche et diversifié, dans une grande culture commune.

Orientations stratégiques de la commune

L'accès à la Culture

L'accès à la Culture constitue l'axe stratégique premier du Contrat de Ville, dont le Centre social et l'ensemble du service culturel seront les acteurs et animateurs privilégiés.

Définir une vision culturelle programmatique

Il s'agira de définir plus précisément encore une politique et une offre culturelle adaptée et programmée, sur des thématiques fédératrices et partagées. Sur ce point la participation à la réalisation de cette programmation d'accès à la Culture, par les habitants et les habitantes eux-mêmes est attendue et décisive.

L'expression des talents, une culture visible et ouverte à tous

Il s'agira de mettre en avant les productions artistiques des habitants et des habitantes, de favoriser la confiance en soi et d'oser proposer au regard ses qualités artistiques.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

La seconde orientation stratégique définit le cadre participatif comme essentiel à l'accès à la Culture et son appropriation.

La dimension associative et participative, sur les choix et les propositions se feront avec les habitants et les habitantes en lien et en cohérence avec les autres dispositifs (CLAS, notamment en matière d'apports culturels, mais également avec les écoles sur la base des différents projets proposés et déclinés dans le PEDT de la Ville). Cette dimension doit aussi permettre l'émergence de projets et de propositions des habitants et des habitantes eux-mêmes, au plus près de leurs expressions.

Il s'agit enfin de favoriser l'expression des talents, par des concours et des expositions des productions artistiques, dans le quartier mais également dans la Ville sur les sites référencés.

Partenaires mobilisés et/ou associés

L'Etat, le territoire, la ville de Brunoy, les services du Conseil départemental, le Conseil régional, les bailleurs, les fondations, les associations.

⇒ **Les objectifs opérationnels du contrat de ville**

Objectif 1 : Favoriser l'accès à la culture pour tous,

Objectif 2 : Créer une vision et une programmation culturelle partagée,

Objectif 3 : Favoriser l'expression des talents artistiques.

- A Epinay-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine

L'offre culturelle du territoire est marquée par un profond déséquilibre entre les échelles de l'agglomération, la commune et le quartier Les Cinéastes/ La Plaine.

Ce déséquilibre est particulièrement accentué par une carence en matière d'équipements de qualité et structurants. Les équipements existants aujourd'hui sur la commune (salle de spectacle Georges POMPIDOU, bibliothèque Jules VERNE,...) n'arrivent pas à répondre au besoin de rayonnement et de mise en réseau des acteurs et de l'action culturelle sur l'ensemble de la ville.

La fréquentation des équipements culturels de la ville indique une baisse notable sur les trois dernières années :

Salle Georges POMPIDOU :

- Saison culturelle 2011/2012 : 1787 spectateurs
- Saison culturelle 2012/2013 : 1496 spectateurs
- Saison culturelle 2013/2014 : 1394 spectateurs

Ateliers proposés par le Centre culturel :

- Année 2011/2012 : 181 adhérents
- Année 2012/2013 : 135 adhérents
- Année 2013/2014 : 118 adhérents

Les jeunes spinoliens pratiquent peu d'activités artistiques et restent bien souvent cloisonnés dans leurs quartiers.

La Ville proposait jusqu'alors aux jeunes filles et garçons un accompagnement dans l'initiation aux musiques actuelles via l'équipement Studio 322. La Municipalité souhaite dorénavant inscrire la jeunesse dans des projets artistiques diversifiés et d'excellence. Pour cela, elle devra se doter des moyens et équipements appropriés à ses pratiques.

Avec plus de 60% de son territoire composé d'espaces boisés, la commune possède un patrimoine naturel et paysager unique dans le Val d'Yerres. Or, ce potentiel n'a pas bénéficié d'une politique active de valorisation. Il s'agit donc de faire de cette richesse un atout supplémentaire dans l'offre culturelle diversifiée et de l'inscrire non seulement dans l'histoire mais aussi et surtout d'en faire des lieux de vie et d'échanges.

Parole d'habitants : concertation du 9 mars et synthèse du 3 avril 2015

Renforcer l'équipement pour les spectacles (salle POMPIDOU de 70 places assises trop petite) à l'image de celle d'Yerres et de Brunoy.

Orientations stratégiques de la commune

Favoriser l'accès à la culture pour tous et sous toutes ses formes,

Développer les partenariats pour la mise en place d'actions culturelles à fort rayonnement,

Encourager l'expression des talents artistiques,

Construire un équipement culturel de premier plan pour diffuser la culture dans les quartiers,

Transformer la bibliothèque en une véritable médiathèque-ludothèque favorisant l'accès aux savoirs,

Mettre en valeur notre patrimoine naturel et historique,

Associer les habitants et les habitantes à la programmation festive et culturelle.

Partenaires mobilisés et/ou associés à la démarche :

Opéra de Massy, CRD du Val d'Yerres, SOTHEVY, DRAC, Etat, Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, Conseil départemental, Conseil régional, Syage, Fondations.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Promouvoir la culture pour tous

- 1-1 Développement de la pratique en amateur sous toutes ses formes,
- 1-2 Organisation de rencontres et conférences-débats sur la culture au sens large,
- 1-3 Développement de partenariats pour la mise en place d'actions culturelles à destination des enfants et des jeunes filles et garçons des quartiers (Opéra de Massy, CRD du Val d'Yerres, SOTHEVY...),
- 1-4 Mettre en place des projets pédagogiques porteurs de réussite tout en renforçant l'attractivité du Collège La Vallée.

Objectif 2 : Encourager l'expression des talents artistiques

- 2-1 Création d'un tremplin musical pour les musiciens amateurs (enregistrement en studio, scènes ouvertes...),
- 2-2 Favoriser l'émergence de « talents cachés » dans les différents arts,
- 2-3 Encourager l'installation de résidences et/ou d'ateliers d'artistes.

Objectif 3 : Création de nouveaux équipements favorisant l'accès à la culture et aux savoirs

- 3-1 Construction de la « Maison des Arts et de la Culture »,
- 3-2 Transformation de la bibliothèque Jules VERNE en une véritable Médiathèque/Ludothèque.

Objectif 4 : Valorisation du patrimoine naturel et historique

- 4-1 Réhabilitation du Centre Culturel Maurice ELIOT et transformation en Musée avec salles d'exposition,
- 4-2 Réaménagement et mise en valeur des parcs municipaux ainsi que des berges de l'Yerres,
- 4-3 Aménagement d'un nouveau parc municipal,
- 4-4 Appropriation de l'Yerres par la mise en place d'un embarcadère pour des promenades en barques,
- 4-5 Organisation d'un festival annuel des jardins.

Objectif 5 : Vers une programmation culturelle partagée

- 5-1 Création d'un Comité des fêtes.

- A Quincy-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur le quartier du Vieillet

Les habitants et les habitantes du quartier prioritaire sont aujourd'hui sollicités dans le cadre d'évènements culturels communaux par le biais d'ateliers parents-enfants.

L'association « Fleurs du Monde » est un vestiaire social implanté sur le quartier du Vieillet. En plus de la mission première de vestiaire social, des sorties familiales (culturelles et de loisirs) sont proposées.

Dans le cadre des actions Politique de la Ville, une action « Cultures » est prévue en 2015 : manifestation organisée avec la participation des habitants et des habitantes, qui met en valeur les cultures représentées sur le quartier. L'édition 2015 fera suite aux manifestations précédentes : Carrefour des Epices, Défilé des Cultures, Arts et Musiques du Monde, Musiques et saveurs d'ici et d'ailleurs ...

Cette action comporte un volet « actions culturelles au cœur du quartier ». Il s'agit d'actions culturelles qui seront mises en place en concertation avec les habitants et les habitantes (Conseil citoyen notamment, habitants plus largement) et qui pourront se dérouler au cœur du quartier ou à grande proximité (en extérieur, à l'Espace 2000 par exemple).

En effet, les habitants et les habitantes sont souvent éloignés géographiquement (et culturellement) des propositions culturelles faites par le service culturel de la ville, les lieux privilégiés pour les manifestations culturelles se situant sur le centre-ville et on constate assez fréquemment une difficulté pour les habitants et les habitantes de se déplacer hors de leur quartier, même si ce constat tend à s'estomper.

Un partenariat avec l'association « Cultures du Cœur » est envisagé. Ce partenariat permettra, en plus de proposer aux habitants une ouverture culturelle vers l'extérieur, de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des personnes en situation d'exclusion, dans le respect des 4 principes fondamentaux de l'Association : liberté du choix des sorties par les bénéficiaires dans le cadre de l'offre proposée, gratuité pour les bénéficiaires, la sortie doit s'organiser en famille, la sortie doit s'organiser via une structure sociale (relais de l'association).

Plus largement, ce partenariat pourrait être un outil intéressant pour l'ensemble des publics présents sur le quartier : la réussite éducative des enfants, les actions jeunesse, le public des personnes âgées isolées sur le quartier, etc.

Orientations stratégiques de la commune

Le volet culturel devra faire l'objet d'un axe de travail lisible, intégré aux missions du Centre municipal, comme vecteur d'inclusion et d'ouverture.

Développer les partenariats pour la mise en place d'actions culturelles.

Améliorer la communication à destination des habitants et des habitantes par la création d'un outil sous forme de calendrier trimestriel des actions mises en place par les différents acteurs et partenaires (« Au cœur du Quartier »).

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Associer les habitants et les habitantes aux choix d'actions culturelles qui pourraient être menées au cœur du quartier.

Partenaires mobilisés et/ou associés.

Services de l'Etat, Conseil départemental, Conseil régional, services de la ville (culturel et politique de la ville), associations Fleurs du Monde et La Parenthèse, Val d'Yerres Prévention, association Cultures du Cœur, bailleurs.

⇒ **Les objectifs opérationnels du contrat de ville**

Objectif 1 : Favoriser l'accès à la culture pour les publics fragilisés et renforcer les liens familiaux.

Objectif 2 : Développer les partenariats, l'implication des habitants et des habitantes et la communication.

4. SPORT

- *Éléments de diagnostic sur le territoire du Val d'Yerres*

- La densité moyenne des équipements sportifs sur la communauté d'agglomération est globalement inférieure à la moyenne essonnoise avec 22,57 équipements sportifs / 10 000 hab. (contre 28,05 sur le département). Certaines communes se situent toutefois au-dessus de la moyenne essonnoise (notamment à Quincy-sous-Sénart avec 29.82 équipements / 10 000 hab. soit + 1.77) alors que d'autres sont en dessous de la moyenne essonnoise (dont Brunoy : 22.69 équipements / 10 000 hab. soit - 5.36 comparativement au département et Epinay-sous-Sénart avec un taux de 24.68 équipements / 10 000 hab., soit - 3.37 par rapport à la moyenne Essonnoise).
- Concernant les bassins de natation le Val d'Yerres totalise 1 975 m² de surface de plan d'eau soit une surface de plan d'eau de 0,0218 m²/hab. en 2007, ce qui peut être jugé comme suffisant. Les piscines de Brunoy (460 m²), d'Epinay-sous-Sénart (250m²), de Yerres (650 m²) et de Boussy-Saint-Antoine (615 m²) totalisent donc un niveau de "confort" et de situation estimés comme satisfaisants pour ce territoire.
- Clubs sportifs : bonne répartition entre clubs formateurs et clubs de haut niveau sur le territoire du Val d'Yerres. L'offre sportive est à destination d'un large public, entre sport de haut niveau et sport de loisirs. L'identité sportive du territoire repose sur la présence du sport de masse d'une part et, d'autre part, sur l'organisation de manifestations emblématiques, orientées les plus souvent vers les sports de nature.
- Sur les dernières années, on constate par ailleurs que des clubs de bon niveau, dans des disciplines peu médiatisées, émergent. Les volets « handisport » et « sport sénior » se mettent en place notamment sur la commune de Yerres.

Orientations stratégiques du contrat de ville sur le Val d'Yerres

- Favoriser les pratiques sportives du plus grand nombre, avec une attention particulière sur les publics jeunes et les femmes.
- Faire du sport un vecteur d'échange et du vivre ensemble sur le Val d'Yerres.

⇒ **Les objectifs opérationnels du contrat de ville**

- **Objectif 1 :** Favoriser l'accès aux pratiques sportives pour tous, par des équipements sportifs de proximité et de qualité.
- **Objectif 2 :** Organiser des activités sportives et ludiques collectives à l'échelle du territoire en direction du public jeunes, des femmes et des familles, en partenariat avec les habitants et les habitantes, l'Education Nationale et la communauté éducative.

Modalités de participation au projet

Partenaires mobilisés et/ou associés

Services de l'Etat, associations sportives locales, services municipaux, services de la Communauté d'Agglomération, bailleurs sociaux, acteurs associatifs locaux et communauté éducative.

ORIENTATIONS

Favoriser les pratiques sportives au plus grand nombre

Renforcer les actions en direction de la jeunesse et des femmes

Le sport, vecteur du Vivre Ensemble et des valeurs citoyennes sur le Val d'Yerres

P
I
L
I
E
R

C
O
H
E
S
I
O
N

S
O
C
I
A
L
E

SPORT

- A Brunoy

Éléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier des Hautes Mardelles

Le sport est incontestablement un vecteur d'expression et d'échange essentiel, très prisé par tous les publics, bien que son accès, notamment sur des fédérations ou des clubs, se trouve souvent limité et bien que la ville mette à disposition ses équipements, notamment aux jeunes filles et garçons du quartier et de la ville en dehors des créneaux établis pour une pratique libre mais encadrée.

La ville a initié des actions sportives, des grandes manifestations, permettant un accès aux pratiques sportives pour tous, disposant sur la ville et sur le quartier, d'équipements le permettant.

La vision de programmation du projet de renouvellement urbain de la Ville s'illustre notamment dans la nécessité d'œuvrer en faveur d'équipements sportifs dimensionnés aux besoins des habitants et des habitantes du quartier, mais également à l'ensemble des habitants et des habitantes de la Ville. Le sport, comme la culture, est un élément structurant en termes de désenclavement et d'ouverture du quartier sur la ville et inversement. Cette vision nouvelle autorisée dans le cadre de l'ANRU participe de cette amélioration de la vie des habitants et des habitantes du quartier mais également d'une mixité retrouvée et d'un vivre ensemble.

Elle trouve un écho particulier en direction de la jeunesse qui compose près de la moitié de la population du quartier, pour qui le sport revêt une dimension de promotion individuelle et collective autour de règles communes.

Orientations stratégiques de la commune

Le sport suppose un lieu dédié permettant de le pratiquer. Des projets, dans le cadre du renouvellement urbain, s'attacheront à développer les équipements permettant la pratique du sport dans un large éventail et accessible à tous.

Il s'agit ensuite de définir, avec les habitants, les habitantes et les associations sportives des initiatives fédératrices autour de projet de découverte du sport et d'approfondissement de la pratique. Par ailleurs, ces projets doivent permettre également de prolonger les actions sportives des écoles, en milieu périscolaire dans le cadre du PEDT de la Ville.

Enfin il est opportun, comme pour la culture, de permettre de rendre visible cette pratique sportive et les talents par des manifestations dédiées et reconnues.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Les habitants et les habitantes sont appelés à concourir à la définition des projets sportifs, en particulier la jeunesse du quartier, dont les attentes sont fortes.

Le Conseil citoyen et les associations et clubs sportifs sont appelés à participer en tant que ressources à la réalisation des actions et à leur promotion.

Partenaires mobilisés et/ou associés

L'Etat, le territoire, la ville de Brunoy, les bailleurs, les associations et les clubs sportifs de la ville.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Réaliser des équipements sportifs dédiés

1-1 Réhabiliter et réaliser une extension du gymnase GOUNOT,

1-2 Créer un dojo,

1-3 Réhabiliter le terrain de football, aujourd'hui en stabilisé, en synthétique avec piste d'athlétisme et parcours de santé et d'évolution,

1-4 Requalifier les espaces extérieurs du quartier permettant la pratique sportive individuelle (course et vélo) et le déplacement vers des sites naturels et les écoles.

Objectif 2 : Favoriser l'accès aux pratiques sportives pour tous

2-1 Diversifier l'offre sportive en lien avec les clubs et les associations,

2-2 Créer des actions fédératrices et intergénérationnelles.

Objectif 3 : Aider les jeunes filles et garçons à se structurer

3-1 Favoriser la création d'associations sportives,

3-2 Aider à la réalisation des projets.

Objectifs 4 : Permettre l'expression des talents sportifs

4-1 Organiser des évènements, championnats et concours,

4-2 Organiser des manifestations sur la ville.

SPORT

- A Epinay-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine

Aujourd'hui, on recense 19 associations sportives sur la commune d'Epinay-sous-Sénart.

La ville a longtemps eu le label « ville sportive » et plusieurs sportifs de haut niveau en sont sortis (football, judo, kung-fu, karaté, gymnastique,...).

L'action municipale contribue à cet essor en proposant, dans le cadre du partenariat avec l'éducation nationale, des activités physiques et sportives encadrées par des éducateurs territoriaux municipaux.

L'ensemble des sports proposés sur le territoire a une orientation « compétition », objectifs de la majorité des associations sportives spinoliennes.

Les principaux équipements sportifs sont : complexe sportif, salle de gymnastique du COSEC, 2 dojo, tennis, stade de football Alain MIMOUN,...

La ville s'est récemment dotée d'un City Stade, lieu de pratique de loisirs multisports avec un prisme intergénérationnel affirmé, situé dans le quartier de La Plaine.

La participation des jeunes spinoliens aux activités sportives est importante sur le territoire. On observe toutefois une prépondérance du public masculin.

La ville a lancé en 2014 un projet novateur intitulé « SpinoRaid », en direction des jeunes filles et garçons âgés de 14 à 17ans avec la participation active de deux clubs locaux : ENVY (triathlon) et KEC (canoë-kayak). Action mixte par excellence, 15 jeunes spinoliens et spinoliennes portent les couleurs de leur ville dans des confrontations où se lie sport et culture.

Pour les séniors, la Municipalité va lancer en juin 2015 la « Quinzaine sportive » qui permettra aux aînés de pratiquer et de découvrir plusieurs activités sportives sur la commune et dans les environs.

Parole d'habitants : concertation du 9 mars et synthèse du 3 avril 2015

- Réhabilitation du stade Alain MIMOUN,
- Création d'évènements sportifs inter-quartiers,
- Développement d'activités sportives de proximité.

Orientations stratégiques de la commune

- Promouvoir le sport pour tous,
- Valoriser les talents sportifs,
- Améliorer et/ou réaliser de nouveaux équipements sportifs.

Partenaires mobilisés et/ou associés à la démarche

Associations et clubs sportifs, fédérations, Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Education Nationale, CAF, CNDS.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Promouvoir le sport pour tous

- 1-1 Diversifier et développer l'offre sportive en lien avec les clubs et les associations (basket, athlétisme, rugby...),
- 1-2 Développer la pratique sportive notamment en direction des enfants, des femmes et des séniors,
- 1-3 Rendre accessible les équipements sportifs aux personnes handicapées et favoriser la pratique du handisport,
- 1-4 Créer des événements sportifs fédérateurs (inter-quartiers, intergénérationnels...),
- 1-5 Favoriser la création d'associations sportives.

Objectif 2 : Valoriser les talents sportifs

2-1 Aider les sportifs de haut niveau,

2-2 Créer les « Trophées du sport spinolien » pour récompenser les meilleurs sportifs de l'année,

2-3 Organiser la « Nuit des Arts Martiaux » dans les sports de combat.

Objectif 3 : Améliorer et/ou réaliser de nouveaux équipements sportifs

3-1 Rénover complètement le Stade Alain MIMOUN (terrain, tribunes, vestiaires),

3-2 Développer des sites sportifs de proximité (parcours forme et santé sur les berges de l'Yerres et en Forêt de Sénart, terrain d'évolution, skate-park...),

3-3 Créer une salle de fitness municipale,

3-4 Installer un mur d'escalade au sein d'un équipement sportif.

SPORT

- A Quincy-sous-Sénart

Éléments de diagnostic partagé sur la commune et le quartier du Vieillet

La ville dispose d'un tissu associatif important, notamment des associations sportives mais avec peu d'actions partenariales avec les services de la ville.

Des actions ponctuelles à l'échelle des structures d'accueil Enfance et Jeunesse sont mises en place dans le cadre des activités proposées par ces structures.

Le « Raid Fil Vert » mené à l'échelle l'Agglomération du Val d'Yerres, est une action qui allie le sport, la culture et la citoyenneté, au cours d'une semaine organisée chaque année à destination des élèves de la 6^{ème} à la 4^{ème} des 6 communes du Val d'Yerres.

La ville met à la disposition des jeunes filles et garçons, un soir par semaine, le gymnase FONTAINE CORNAILLE pour la pratique du Foot en salle en autonomie.

Un nouveau projet est à l'étude : l'aménagement d'un parcours santé aux abords du quartier du Vieillet. Ce projet, à l'initiative d'un groupe de jeunes filles et garçons du quartier prioritaire a été intégré au groupe de travail « Cadre de vie et habitat ». Il présente de multiples intérêts :

- L'objet lui-même du projet quant à l'aménagement de ce nouvel espace,
- Il est à l'initiative de jeunes filles et garçons de 17 à 20 ans qui souhaitent s'investir,
- Il a une visée intergénérationnelle puisque cet aménagement pourra bénéficier à un public large : jeunes filles et garçons, parents, adultes, femmes.

Le Café des Mamans qui organise depuis peu des « marches de mamans », pourrait être associé à ce projet.

Orientations stratégiques de la commune

- Le volet SPORT doit faire l'objet d'une réflexion approfondie, afin de tendre vers une proposition d'activités sportives au plus grand nombre et de favoriser le partage et le vivre ensemble, avec une attention particulière sur les jeunes filles et les femmes.

- Associer les habitants et les habitantes du quartier à la définition de projets sportifs qui répondent à leurs besoins, à leurs attentes, et qui puissent toucher les différents publics (enfants, jeunes filles et garçons, adultes, personnes âgées).

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Implication des jeunes filles et garçons dans la réalisation du projet de « Parcours Santé »

Implication des habitants et des habitantes via le Conseil citoyen pour recenser les pistes d'actions à envisager

Partenaires mobilisés et/ou associés

Services de l'Etat (DDCS), associations sportives locales, services de la ville (service jeunesse, service aux associations, CCAS), Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, bailleurs, associations et acteurs locaux.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Développer des actions permettant la pratique du sport par le plus grand nombre et le partage du vivre ensemble comme vecteur de mixité et d'ouverture.

5. SANTE

- *Éléments de diagnostic sur le territoire du Val d'Yerres*

Points forts, atouts du territoire :

L'indice de développement humain alternatif (IDH2, qui prend en compte plusieurs critères pour déterminer le niveau de vie dans un pays donné) est plutôt meilleur que la moyenne départementale (0,59), francilienne(0,57) et nationale (0,51) sauf pour Epinay-sous-Sénart (0,46).L'espérance de vie à la naissance est plutôt meilleure que la moyenne départementale, francilienne et nationale, sauf pour Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart.

Plusieurs services départementaux, implantés sur le territoire du Val d'Yerres, offrent des prestations en matière de santé. On dénombre : 4 CPMI et 2 Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF).

- Le Val d'Yerres est doté d'un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) aujourd'hui situé à Quincy-sous-Sénart. Les visites de prévention précoce à domicile par les puéricultrices restent toutefois insuffisantes, partiellement compensées par les accueils en centre de PMI.

- Des actions collectives de soutien à la parentalité sont organisées autour de la naissance sur 2 communes (Brunoy et Yerres) et autour de la lecture (Brunoy et Epinay-sous-Sénart). Un atelier massage bébés existe à Brunoy. Le suivi des femmes enceintes insuffisant en 2010, a été renforcé en 2011 avec l'arrivée d'une sage-femme supplémentaire. Les actions collectives sur la préparation à la parentalité sont très développées et inscrites dans le contrat local de santé. En matière de planification familiale, l'accueil des jeunes filles et garçons a été renforcé avec une consultation adolescente grâce à l'arrivée d'une conseillère conjugale en mars 2012.

- En matière de psychiatrie publique, il existe un Centre Médico Psychologique (CMP) et Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP). Les délais d'attente sont toutefois incompatibles avec une bonne prise en charge (plus de 3 mois).

L'offre de santé ambulatoire privée apparaît comme suffisante du fait de l'implantation de cliniques qui augmentent le nombre de spécialistes (notamment en psychiatrie). Si le territoire est sur-doté en généralistes (excepté sur Crosne), la démographie médicale pose question (nombreux sont les médecins qui devraient être à la retraite sur les 10 prochaines années). Il est à noter qu'il existe sur le département de l'Essonne un dispositif de Maison Médicale de Garde et le territoire du Val d'Yerres dépend de la Maison Médicale de Garde (MMG) de Juvisy-sur-Orge accessible via le 15. Cependant, la population du territoire fait plutôt appel à SOS médecin, ce qui implique des heures d'attente pour les malades.

L'hospitalisation publique est drainée par l'hôpital intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges. L'offre en hospitalisation privée est satisfaisante, notamment en psychiatrie même si les urgences de l'hôpital sont souvent saturées. Les Val d'Yerroises accouchent en majorité à l'Hôpital de Villeneuve St Georges qui rayonne sur 2 départements, le Val de Marne et l'Essonne.

Dans 3 collèges sur 6, tous les élèves de 4^{ème} ont bénéficié d'actions collectives autour des questions de sexualité.

26 professionnels de PMI concourent aux missions de santé sur le territoire.

Le centre départemental de prévention et de santé (CDPS) de Juvisy-sur-Orge a réalisé en 2011, 102 consultations médicales auprès des habitants et des habitantes de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, soit 2.35% de l'activité générale de consultation du médecin.

Les points à améliorer :

Si l'offre de santé est importante sur le territoire du Val d'Yerres, elle ne bénéficie pas d'une dynamique véritable. Il apparaît nécessaire d'améliorer la connaissance des missions des différents acteurs de santé et de favoriser le travail en lien et en complémentarité entre structures et praticiens.

En dépit d'indicateurs favorables sur la santé, on constate des difficultés d'accès aux soins dans des domaines bien précis : accès à la gynécologie médicale, à des soins psychiatriques et à la pédopsychiatrie, à l'orthophonie et à l'ophtalmologie.

Les enfants porteurs d'un handicap sont envoyés sur Choisy-le-Roi en l'absence de Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sur le territoire. Il n'y a pas de structure d'accueil spécialisée pour les adolescents.

Le faible taux de couverture du centre départemental de prévention et de santé (CDPS) sur le territoire s'explique par l'implantation du CDPS (Juvisy-sur-Orge) par rapport au Val d'Yerres : les habitants et les habitantes préfèrent utiliser l'offre de soins locale ou de proximité avec les autres départements (94 et 77).

Les indicateurs de précarité de certaines communes impliquent des actions de promotion de la santé sur ce territoire. Tel est le cas sur la commune d'Epinais-sous-Sénart mais aussi sur chacun des 3 quartiers prioritaires où le taux de bénéficiaires de la CMU-C est élevé.

Au 31 décembre 2011, 3 022 Val d'Yerrois bénéficiaient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ce qui, correspond à 3,3% de la population de la Communauté d'agglomération. Ce taux du territoire est inférieur à la moyenne départementale (4,6%) de -1,3 point. Entre 2007 et 2011, le nombre de bénéficiaires de la CMUC a néanmoins augmenté de 11,2 % sur le Val d'Yerres alors qu'il a augmenté de 7% seulement en Essonne.

Orientations stratégiques du contrat de ville sur le Val d'Yerres

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, il convient de développer les actions de prévention insuffisantes à ce jour dans les collèges et de lutter contre les problèmes d'addiction. En effet, les équipes éducatives, les équipes d'animation des services municipaux et les éducateurs de prévention spécialisée constatent depuis plusieurs années une augmentation des comportements déviants du public « adolescents », comportements qui se manifestent de plus en plus jeunes (pré adolescents) sur le territoire du Val d'Yerres (principalement tabagisme, violences et incivilités, consommation de cannabis et d'alcool,...).

A l'échelle du Val d'Yerres, il s'agira de poursuivre les actions de prévention des conduites à risques menées par la communauté d'agglomération et la Police Nationale avec les établissements secondaires (collèges), de renforcer les actions partenariales, notamment dans le cadre des CESC et de poursuivre les actions de prévention de la violence scolaire et périscolaire en partenariat avec l'Education Nationale, la Police Nationale et l'association de prévention spécialisée Val d'Yerres Prévention .

Des actions piscine pourront être reconduites par le Val d'Yerres en direction de tous les établissements scolaires du territoire (écoles, collèges, lycées) et du tout public, notamment des Séniors.

- A Brunoy

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier des Hautes Mardelles

Le diagnostic partagé et les nomenclatures de l'Agence régionale de la Santé (ARS) concluent à une forte disparité en matière de santé, entre le quartier des Hautes-Mardelles et le reste de la Ville de Brunoy. Si pour cette dernière, les indicateurs de santé sont satisfaisants, les données infra-communales pour le quartier sont inverses et montrent de véritables fragilités. Par ailleurs, les perspectives de démographie médicale à l'échelle d'une décennie, pour la seule médecine de premiers recours, résumés dans un départ massif des médecins généralistes sur le département, aura un impact significatif en premier lieu sur le quartier. Sans attendre les impacts de cette démographie médicale déclinante, les fragilités se font déjà sentir en amont par la volonté exprimée par les professionnels de santé de cesser à très court terme leurs activités sur le quartier.

Au surplus, les difficultés d'accès aux soins, en particulier la médecine générale et spécialisée qui génèrent le recours systématiques aux services des urgences hospitalières, la typologie des pathologies et leur récurrence, liée aux difficultés sociales et économiques et à l'absence d'une prévention adaptée, supposent une mobilisation des acteurs de santé encore présents et un appel en faveur d'une politique de santé ciblée, conformes aux besoins et aux attendus des politiques de santé régionales. Cette stratégie est reprise dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'ANRU.

Orientations stratégiques de la commune

- Permettre un accès aux soins à tous les habitants et les habitantes du quartier,
- Développer une véritable politique de prévention,
- Mettre en œuvre un projet de santé,
- Mettre en réseau les professionnels de santé du territoire,
- Créer un lieu identifié d'offre de santé,
- Permettre le désenclavement du quartier et son ouverture par une offre de santé dynamique bénéficiant autant aux habitants et aux brunoyens.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Il s'agit de développer une action concertée en termes de prévention de la santé, en associant les professionnels du quartier et les futurs bénéficiaires en relais.

Il s'agit de co-construire avec les professionnels de santé, les habitants et les habitantes, la future maison de santé pluridisciplinaire

Partenaires mobilisés et/ou associés

Le conseil citoyen du quartier des Hautes-Mardelles

L'Etat, la ville de Brunoy, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, l'Agence Régionale de Santé, les professionnels de santé, les hôpitaux de proximité et les grands CHU, le CMP, la PMI et le Conseil départemental.

⇒ **Les objectifs opérationnels du contrat de ville**

Objectif 1 : Créer une maison de santé pluridisciplinaire

Objectif 2 : Mettre en réseau les professionnels de santé du territoire

Objectif 3 : Elaborer un projet de santé

- A Epinay sous Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine

L'espérance de vie à la naissance est plus faible à Epinay-sous-Sénart, 76.4 ans pour les hommes et 83.9 ans pour les femmes, que sur le département (79.1 et 84.9) et la région (79 et 84.9).

De plus, alors que le taux de mortalité stagne voire diminue en Ile-de-France ou en France métropolitaine, il a augmenté fortement à Epinay entre 2008 et 2009.

Fin 2009, la part des 65 ans et plus en ALD est aussi bien plus forte à Epinay-sous-Sénart (54.6% contre 44.7% en Essonne et 42.7% en Ile de France).

On observe également des conditions de santé des spinoliens défavorables et des indicateurs de santé alarmants : 8.2% de la population est bénéficiaire de la CMU-C, contre 4.3% en Essonne et 5.8% en région Ile-de-France. Ils sont 11.8% sur Plaine 1 et 10.2% sur Les Cinéastes.

Même si la densité médicale en médecins généralistes est dans la moyenne régionale (94.8 pour 100.000 habitants à Epinay contre 92.5 en Ile-de-France), on remarque que 96.2% des médecins généralistes sur la commune ont plus de 55 ans, soit 20 points de plus que la moyenne en Essonne et en Ile-de-France. Cela fait peser un risque de désertification médicale dans les années à venir.

Par ailleurs, les spécialistes sont peu nombreux à Epinay avec une densité de 7.9 pour 100.000 habitants, bien inférieure à celle observée sur le département (29.9) et la région (48.9).

En 2013, on compte 180 allocataires de l'AAH à Epinay, soit 27.2 habitants sur 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans. Ce taux est largement supérieur à celui du département (18.8). Les bénéficiaires de l'AAH se retrouvent principalement sur les deux quartiers de la géographie prioritaire : 48.1 pour 1000 sur Plaine 1 Nord et 31.5 pour 1000 sur Les Cinéastes.

L'IDH2, calculé à partir des indicateurs de santé (espérance de vie à la naissance), d'éducation (population de plus de 15 ans sortie du système scolaire avec un diplôme), et de niveau de vie (revenu médian imposable), est de 0.46 à Epinay-sous-Sénart, contre 0.57 en Ile-de-France et 0.51 en France Métropolitaine.

Cet indicateur, considéré comme un outil de mesure des inégalités sociales, synthétise et conforte la situation défavorable en termes d'indicateurs santé sur le territoire.

Surtout, il constitue l'indicateur majeur permettant à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de considérer la commune comme un territoire prioritaire pour son intervention, l'ARS ayant été associée à l'analyse des besoins sociaux menée sur notre territoire.

Cette analyse des besoins sociaux menée en 2013 a permis de relever les principales problématiques de santé que sont :

- des difficultés d'accès aux soins pour de nombreux publics,
- des besoins en termes d'ouverture de droits,
- des médecins qui ne se déplacent plus à domicile,
- un manque très important de spécialistes sur le territoire,
- un manque d'actions de prévention-santé sur le territoire,
- une absence de coordination et de réseau de soins.

L'ensemble de ces indicateurs laisse penser que la situation de fragilité sociale, de mal-être n'est pas suffisamment identifiée dans son volet de prévention et notamment en termes de prise en charge sanitaire.

Cette situation mérite, en effet un approfondissement des connaissances et modalités de prises en charge : sensibilisation, orientation et accompagnement.

Fort de ces constats, la ville d'Epinais-sous-Sénart est consciente des difficultés de santé que rencontrent les habitants et les habitantes, et s'est engagée dans une politique volontariste en termes de prévention, d'accompagnement, d'information dans le cadre d'actions développées par ses services municipaux, en lien étroit avec les partenaires du territoire et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le diagnostic santé engagé par la ville d'Epinais-sous-Sénart permettra à ce territoire de signer son premier contrat local de santé (CLS) qui définira les contours d'une intervention concertée en réseau pour le bien-être de ses habitants, et ainsi œuvrer pour la réduction des inégalités en matière de santé.

Orientations stratégiques

- Réaliser un diagnostic pour la mise en place d'un premier contrat local de santé,
- Développer des actions en matière de prévention santé (nutrition, addictions, MST...) notamment en direction des jeunes filles et garçons et des publics précaires,
- Lutter contre la désertification médicale,
- Lutter contre l'isolement et le mal-être, y compris en matière de santé mentale.

Partenaires mobilisés et/ou associés à la démarche

Etat, ARS, CPAM, Conseil départemental (CDPS, PMI), professionnels de santé.

Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Réaliser un diagnostic pour la mise en place d'un premier contrat local de santé

Objectif 2 : Développer des actions en matière de prévention santé

2-1 Mettre en place un plan de dépistage des carences chez les jeunes enfants,

2-2 Sensibiliser autour de l'équilibre alimentaire et l'obésité,

2-3 Développer l'éducation autour de l'hygiène buccodentaire,

2-4 Prévenir contre les addictions et les MST,

2-5 Prévenir la dépendance des jeunes filles et garçons aux outils numériques.

Objectif 3 : Lutter contre la désertification médicale

3-1 Développer une offre de santé pluridisciplinaire dans le cadre d'un équipement type Maison de santé,

3-2 Coordonner les acteurs locaux impliqués dans le soin et la prévention pour créer un réseau de soin,

3-3 Maintien de l'antenne de la CPAM dans le Val d'Yerres à Epinais-sous-Sénart.

Objectif 4 : Lutter contre l'isolement et le mal-être, y compris en matière de santé mentale

4-1 Prévenir les troubles mentaux,

4-2 Accompagner les jeunes filles et garçons et les familles dans la lutte contre les dépendances.

SANTE

- A Quincy-Sous-Sénart

Éléments de diagnostic partagé sur la ville et le quartier du Vieillet

La problématique santé fait l'objet de peu d'actions à l'échelle de la commune :

- Dans le cadre des actions Politique de la Ville, un Forum Prévention Santé est organisé depuis plusieurs années. Depuis 2014, le format a changé, il est proposé maintenant tous les ans (tous les 2 ans auparavant) et touche un public plus ciblé. En 2014, le public cible était celui de la Petite Enfance. En 2015, il sera destiné aux enfants de 3 à 6 ans et leurs parents (en attente de confirmation – un temps de concertation doit être mené avec les directrices des écoles maternelles, partenaires de l'action) Les thématiques abordées lors de ces forums sont celles qui touchent le public, selon les problématiques observées par les différents partenaires et les sollicitations des familles.

- Des conférences santé sont ponctuellement proposées au public des personnes âgées.

L'IDH 2 de la ville de Quincy-sous-Sénart est de 0.55, une monographie de la ville de Quincy-sous-Sénart a été transmise à la ville par l'ARS. Afin de pouvoir bénéficier d'un Contrat Local de Santé (CLS), le territoire doit avoir un Indice de Développement Humain inférieur à 0.52 (IDH2). Cet indice est déterminé selon l'espérance de vie, les revenus, le niveau d'études, d'une population cible. Les actions qui peuvent découler de ce CLS sont : l'offre de soin, la veille et la sécurité sanitaire, la prévention. Les actions doivent faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets ARS. Il existe aujourd'hui peu de partenariats dans le domaine de la santé.

Orientations stratégiques de la commune

- Il apparaît nécessaire d'établir un diagnostic santé sur le quartier prioritaire du Vieillet afin de pouvoir déterminer les actions pertinentes à mettre en place, au regard des problématiques qui seront soulevées.

Un CLS peut être mis en place en intercommunalité (avec accord de la ville à l'initiative, ayant un IDH2 inférieur à 0.52), notamment pour la mise en place d'actions communes ou ponctuelles. L'ARS n'est pas opposée à ce principe. Un projet de CLS est envisagé à Epinay-sous-Sénart, l'étude détaillée de la ville de Quincy-sous-Sénart permettra d'évaluer la pertinence de la demande de partenariat dans le cadre de ce CLS.

- Par ailleurs, il apparaît aussi nécessaire de développer les partenariats avec les acteurs santé : CDPS, Hôpital Privé Claude GALIEN, PMI, ARS, CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) mis en œuvre dans les collèges et lycées, Maison des Adolescents, etc.

- Comme cela a été abordé dans le cadre du volet sport, un travail est à mener sur la Santé et le Handicap (sous un axe sportif et/ou élargi)

- Les actions à développer dans le cadre de ce volet devront toucher un public élargi : enfants, jeunes filles et garçons, familles, adultes et personnes âgées avec une approche globale auprès des différents publics.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Implication du Conseil citoyen.

Partenaires mobilisés et/ou associés

Services de l'Etat, Conseil départemental, ARS, CDPS, PMI, Maison des Adolescents, Hôpital privé Claude GALIEN, collèges et lycées, association Val d'Yerres Prévention, bailleurs, établissements scolaires primaires, services de la ville (scolaire, enfance, jeunesse, politique de la ville).

⇒ **Les objectifs opérationnels du contrat de ville**

Objectif 1 : Développer le réseau partenarial existant sur le territoire pour mener des actions coordonnées,

Objectif 2 : Privilégier une approche globale auprès des différents publics.

6. PREVENTION DE LA DELINQUANCE, SECURITE

- *Éléments de diagnostic partagé sur le Val d'Yerres*

Portée par les établissements scolaires du secondaire implantés sur le Val d'Yerres, **une cellule de veille** intervient de façon très active à l'échelle du territoire. Cette cellule a été créée en janvier 2013 suite à des incidents survenus sur le territoire aux abords de plusieurs établissements scolaires (conflits inter-quartiers). Participent à cette instance de suivi : les services de l'Education Nationale, les communes du Val d'Yerres (services municipaux, polices municipales, élus), la Police Nationale, Val d'Yerres Prévention...

Dans le domaine de la prévention sécurité, cette cellule est un outil très apprécié des élus du territoire car il a su faire preuve de son efficience à différents reprises. Les acteurs locaux ont aujourd'hui des temps de travail communs, les informations sont tout de suite transmises (communication et réseau de d'information). Les actions sont coordonnées à l'échelle du territoire et le discours des institutions et des acteurs de prévention est devenu cohérent.

Au-delà de cette cellule de veille, le territoire compte deux **CLSPD** dont un récemment créé à Brunoy.

De nombreuses **actions de prévention** sont également mises en place sur le territoire au niveau des collèges ou sur les temps extra-scolaires.

L'association Val d'Yerres Prévention mène depuis 10 ans un important travail de fond auprès des jeunes Val d'Yerrois en perte de repères.

L'équipe actuelle comprend 13 éducateurs et 3 postes de cadres, dont un administratif. Soutenue par la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres et par le Conseil départemental de l'Essonne, la prévention spécialisée intervient sur l'ensemble du territoire auprès de jeunes filles et garçons en souffrance qui se trouvent parfois à la marge. Le travail de rue mené au quotidien par l'équipe d'éducateurs sur les 3 quartiers prioritaires permet de rendre possibles les rencontres face à des situations d'isolement et de précarité des 11-25ans. L'association est très active et mène de nombreuses actions en partenariat avec les villes, avec tous les établissements secondaires du territoire (collèges, lycées), les MDS, les Missions locales et les différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Au-delà du travail de rue et des suivis engagés auprès des jeunes filles et garçons, Val d'Yerres Prévention mène différentes actions en direction des familles en mobilisant les compétences et les ressources de chacun (café des mamans, entretiens familiaux fondés sur une approche systémique...). Pour lutter contre les conflits et les violences entre jeunes filles et garçons issus de villes différentes, l'équipe s'appuie sur différentes actions partenariales organisées sur le territoire (raid Fil Vert intercommunal, Groupe de Parole Maurice ELIOT à Epinay-sous-Sénart,...). L'association constitue aujourd'hui un véritable moteur social sur le territoire du Val d'Yerres. Elle s'appuie sur une logique de travail partenarial et de complémentarité pour rétablir lien familial et dialogue avec le jeune. Elle est identifiée sur l'ensemble du territoire et reconnue aujourd'hui par les différents partenaires.

La Communauté d'Agglomération a également amorcé un partenariat avec les chefs établissements des collèges, la police nationale et la prévention spécialisée, pour que des **actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risques** (consommation de tabac, alcool, drogue, jeux dangereux, utilisation d'Internet,...) soient menées en direction des collégiens, et dans la mesure du possible des lycéens : actions de sensibilisation par le biais d'un théâtre forum, passage d'un camion de prévention de la toxicomanie en 2010 sur tous les collèges, organisation de réunions d'informations avec les parents.

Enjeux, orientations stratégiques sur le Val d'Yerres

- Développer le réseau partenarial (communication, information) et les actions de sensibilisation des publics sur les quartiers prioritaires,
- Garantir la mise en œuvre de la prévention spécialisée sur le territoire du Val d'Yerres, notamment sur les 3 quartiers de la nouvelle géographie prioritaire,
- Coordonner et renforcer les actions de prévention des conduites à risques auprès des collégiens (sensibilisation de tous les collégiens du Val d'Yerres sur les addictions et les conduites à risques au moins une fois au sein de leur parcours scolaire).

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

- Renforcer les actions de prévention contre les violences intra familiales,
- Développer les structures d'hébergement d'urgence en direction des femmes victimes de violences,
- Rétablir une permanence du CIDFF au sein du commissariat de Montgeron,
- Garantir la présence d'une équipe de prévention spécialisée sur les 3 quartiers prioritaires,
- Favoriser les actions de prévention en direction de la jeunesse.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE, SECURITE

- A Brunoy

Éléments de diagnostic partagé sur le quartier des Hautes Mardelles

Le diagnostic partagé fait apparaître la sécurité au cœur des problématiques, pour les habitants et les habitantes du quartier prioritaire, comme pour l'image de celui-ci. Les actions mises en place par la Ville de Brunoy ont permis de concourir à une amélioration sensible de la situation. Nonobstant des problématiques de sécurité et de tranquillité publique demeurent et nécessitent une réponse à la fois ferme et adaptée. Dans le cadre de projet de rénovation urbaine conduit avec l'ANRU et les bailleurs, les questions de la sécurité de biens, et des investissements consentis, comme des personnes seront au cœur du projet et présents dans la globalité de la réflexion et de la réalisation. L'analyse spécifique de la sécurité aujourd'hui fait émerger les problématiques suivantes, liées aux dysfonctionnements urbains du quartier et au comportement délictueux qu'ils encouragent :

- des dégradations régulières sur l'éclairage extérieur,
- une vitesse excessive et un stationnement des véhicules en dehors des lieux matérialisés,
- une circulation de certains véhicules à l'intérieur de la résidence,
- une situation dans certaines caves,
- des regroupements dans certains halls d'entrée,
- un sentiment d'insécurité.

Orientations stratégiques de la commune

L'objectif permettant de lutter efficacement contre l'insécurité réside dans l'information précise des éléments concourant aux délits. Il s'agit donc d'identifier précisément les faits et les dysfonctionnements autorisant leur réalisation. Cela nécessite aussi de mesurer ces indicateurs objectifs avec une fréquence suffisamment rapprochée pour développer une action efficace et réactive, mais également de partager ces indicateurs pour anticiper et prévenir les phénomènes.

L'objectif stratégique est de faire de la sécurité de ce quartier et de ses habitants une priorité, permettant un meilleur vivre ensemble, la réaffirmation de la citoyenneté et un changement véritable de son image.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Les habitants et les habitantes seront associés directement via le Conseil citoyen et le conseil de quartier sur les actions de sécurité, pour un partage des informations et la construction d'actions portées ensemble.

Partenaires mobilisés et/ou associés

Le Conseil citoyen des Hautes-Mardelles

L'Etat, La ville de Brunoy, le Conseil départemental, le Conseil de quartier, le CLSPD de la Ville, la Police nationale et la Police municipale, les bailleurs, Val d'Yerres prévention, les associations, le centre social municipal, le service jeunesse et de médiation, le transporteur.

⇒ **Les objectifs opérationnels du contrat de ville**

Objectif 1 : Création de l'Observatoire de la Tranquillité publique

Objectif 2 : Mise en place de la cellule de pilotage « Tranquillité publique »

Objectif 3 : Mise en place d'une cellule de veille territoriale

Objectif 4 : Création d'une commission prévention situationnelle

Objectif 5 : Sécurisation des équipements municipaux et déploiement complémentaire de la vidéo protection

Objectif 6 : Prolongement des actions de prévention et de sécurité routière

Objectif 7 : Accueil des TIG

PREVENTION DE LA DELINQUANCE, SECURITE

- A Epinay sous Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine

Même si la Ville d'Epinay-sous-Sénart est loin d'être la plus concernée, comme en témoigne le taux de criminalité qui est largement inférieur à la moyenne départementale, la concertation engagée avec les habitants et les habitantes a montré que la sécurité se trouve au centre de leurs préoccupations.

Evolution du taux de criminalité pour mille habitants entre décembre 2013 et décembre 2014

Epinay-sous-Sénart			Essonne		
12/2013	12/2014	Evolution	12/2013	12/2014	Evolution
4.10	2.38	-41.95%	5.69	5.71	+0.35%

De plus, le tableau ci-dessous montre que les actions mises en place ces derniers mois par la Municipalité, en partenariat avec la police nationale, ont permis de réduire sensiblement les actes délictueux sur la commune.

Evolution des statistiques de la délinquance par catégorie entre décembre 2013 et décembre 2014

En %	Epinay-sous-Sénart	Essonne
Faits constatés	-42.00	+0.44
Vols et cambriolages	-12.50	-0.04
Atteintes aux personnes	-76.92	-9.47
Atteintes aux biens	-17.39	+0.06
Infractions liées aux stupéfiants	-88.89	-1.45

On constate sur certaines zones de la Ville un sentiment d'insécurité fortement présent et nourri par le trafic de produits stupéfiants, des attroupements de jeunes désœuvrés et des phénomènes de délinquance ponctuels. Ce sentiment d'insécurité est accentué par les incivilités quotidiennes notamment en matière de troubles de voisinages ou encore de dégradations volontaires (vandalisme).

En l'absence de l'autorité parentale, de plus en plus de jeunes mineurs sont en voie de marginalisation et se trouvent impliqués dans des actes délictueux. Face à cette situation, la Municipalité se trouve démunie et ne dispose pas des leviers adéquats pour prendre en charge ce phénomène.

Plusieurs lieux sont identifiés cristallisant les troubles et les nuisances, il s'agit de la dalle du Centre commercial principal, de l'angle de l'avenue Charles GOUNOD avec l'avenue du 8 mai 1945 ou encore des points de fixation secondaires au niveau de certains espaces publics (entrée du Pôle associatif, entrée de la Maison de la Petite Enfance...).

Le tissu urbain actuel du quartier de La Plaine, fractionné et « labyrinthique », brouille la hiérarchisation de l'espace, limite l'accessibilité et accentue le sentiment d'insécurité.

Parole d'habitants : concertation du 9 mars et synthèse du 3 avril 2015

- Persistance de problème d'insécurité et existence de lieux de regroupement
- Présence persistante de véhicules en stationnement prolongé « voitures ventouses »

Orientations stratégiques de la commune

- Améliorer la sécurité et la tranquillité publique
- Traiter les phénomènes de délinquance chez les mineurs et jeunes majeurs
- Renforcer la prévention des violences

DDFE, DDASS, Procureur de la République, CIDFF, ACJUSE, AAVI, ADOMA, VYP, Conseil départemental, Etat, DDSP, STRAV, Police Nationale, Police Municipale, bailleurs.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Améliorer la sécurité et la tranquillité publique : une priorité

1-1 Se coordonner avec les forces de police de manière aussi étroite que possible pour une efficacité renforcée (patrouille mixte, réunions régulières...),

1-2 Mettre en place un observatoire municipal de la tranquillité publique avec cellule de veille et comité de pilotage,

1-3 Déployer un système de vidéo-protection sur l'ensemble du territoire communal,

1-4 Créer un réseau de « voisins vigilants ».

Objectif 2 : Traiter les phénomènes de délinquance par le développement d'outils éducatifs

2-1 Apporter une réponse individualisée à la situation des mineurs en rupture,

2-2 Développer activement des mesures alternatives aux poursuites judiciaires (TIG, réparation pénale).

Objectif 3 : Renforcer la prévention des violences

3-1 Créer un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

3-2 Renforcer la collaboration avec le collège La Vallée et le lycée Maurice ELIOT d'Epinay-sous-Sénart,

3-3 Accompagner et responsabiliser les parents dans leur rôle éducatif vis-à-vis de leurs enfants,

3-4 Développer les initiatives permettant de rapprocher les agents de police et les jeunes,

3-5 Mettre en place des actions de prévention ciblées (éducation à la citoyenneté, chantiers éducatifs,...).

PREVENTION DE LA DELINQUANCE, SECURITE

- A Quincy-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier du Vieillet

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CAF), la ville a pour objectif de définir une politique Petite Enfance, Enfance, Jeunesse claire et lisible. La définition du Projet Educatif tient compte du public des 11-15, qui bénéficient d'ores et déjà d'actions structurées autour des loisirs éducatifs, et doit définir la politique à destination des 16-18 ans ainsi que les actions à développer ou à mettre en œuvre.

Des actions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances sont proposées : en 2015 action VVV « Chantiers Fresques ». Un partenariat avec le Lycée des Frères MOREAU est prévu.

Dans le cadre des actions à destinations des 11-15 ans, un partenariat avec le C.L.J. (Centre de Loisirs Jeunes Police) est mis en œuvre. Ce partenariat a pour objectif de prévenir et diminuer la délinquance juvénile par le biais d'activités sportives et éducatives, encadrées par des agents de police, et ainsi favoriser le rapprochement entre la police et les jeunes.

Dans le cadre des actions subventionnées au titre du FIPD, la ville est engagée dans la prise en charge de TIG. Environ une quinzaine de TIG sont accueillis chaque année au sein des services de la ville (services techniques et depuis 2 ans au sein des services administratifs selon les profils). Les « TIGistes » accueillis sont cependant issus d'autres communes.

Les indicateurs du commissariat de Brunoy sur le territoire du Vieillet et plus globalement de la ville, devront permettre d'affiner le diagnostic sur cette thématique (sur les faits de délinquance notamment).

Orientations stratégiques de la commune

Des actions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances sont proposées mais elles doivent être développées.

Le projet Jeunesse à destination des 16-18 ans permettra de définir les nouvelles actions proposées : actions de prévention, éducation à la citoyenneté, mise en place de chantiers éducatifs, opérations jobs d'été, formation BAFA. Ces actions doivent être structurées et développées dans le cadre du projet global Jeunesse, sur l'axe plus spécifique des 16-18 ans.

Des réunions périodiques (2 ou 3 par an) avec le commissaire de Brunoy pourront être organisées pour une analyse affinée des statistiques de la délinquance sur la commune avec une focale sur le quartier prioritaire du Vieillet.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Implication du Conseil citoyen

Partenaires mobilisés et/ou associés

Services de l'Etat, Conseil départemental, commissariat de Brunoy, Val d'Yerres Prévention, Bailleurs, établissements scolaires (collège et lycée), service Jeunesse de la ville.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Assurer une veille sur cette thématique en associant les différents acteurs concernés,

Objectif 2 : Développer des actions de prévention partenariales structurées à destination des jeunes filles et garçons exposés à la délinquance.

II. LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

A) DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A deux reprises, le territoire du Val d'Yerres a été reconnu comme éligible au projet national de rénovation urbaine.

Le projet de rénovation urbaine a pour ambition de transformer durablement les quartiers en difficulté. Il prévoit notamment :

- une diversification de l'habitat (construction de logements sociaux plus adaptés aux modes de vie actuels, constructions de logements en accession sociale...),
- la requalification des espaces (espaces publics et espaces privés),
- l'amélioration des circulations au sein du quartier et des liaisons avec l'extérieur, prenant en compte les piétons et les cyclistes,
- le renforcement des services, des équipements publics et de l'offre commerciale.

Depuis le premier Contrat de Ville (2001-2006) et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014), de nombreuses actions visant à améliorer le cadre de vie des habitants et des habitantes des quartiers « politique de la ville » ont été mises en place à l'échelle du territoire. Portées directement par les communes, ces actions ont donné lieu à un important travail de fond dans une approche de concertation avec les habitants et les habitantes, et les différents acteurs locaux, en complémentarité avec les opérations de rénovation urbaine menées sur cette période sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine et sur le quartier du Vieillet. Ces actions ont permis de favoriser la mixité sociale et les liens intergénérationnels, notamment par la mobilisation des associations de quartiers.

Pour la période 2015/2020, différentes actions sont à poursuivre dans le projet urbain et social du territoire, et de nouveaux enjeux apparaissent dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) :

- *A Brunoy*

Les enjeux liés au cadre de vie se retrouvent particulièrement fortement dans le programme de rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU, notamment dans son axe stratégique deuxième, dédié à « l'amélioration des conditions de vie des habitants et des habitantes », dans lequel le pilier Cohésion sociale s'exprime aussi fortement. Sont incluses dans cet axe, les problématiques liées au quotidien, sur le constat de dysfonctionnements des espaces trop faiblement hiérarchisés et d'une gestion insuffisamment dynamisée, sur la nécessité de participer au désenclavement physique par le maintien et le développement des services et des équipements de proximité.

Enjeux, orientations stratégiques sur la commune de Brunoy :

Le NPNRU de la Ville entreprend une requalification d'ampleur de ces espaces et des usages dont il appartient en amont de favoriser l'émergence de pratiques nouvelles en termes de gestion, préfigurant l'intervention urbaine, de dessiner cette gestion aux rythmes de la requalification et d'assurer in fine la pérennité des investissements réalisés.

Il s'agit de :

- mettre en place une Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP),
- d'assurer un entretien des espaces publics et privés,
- de maintenir ces espaces renouvelés dans le temps,
- de créer de nouveaux espaces dédiés.

- *A Epinay-sous-Sénart*

Le tissu urbain d'Epinay-sous-Sénart est singulier, par l'histoire de son urbanisation et compte-tenu de la présence de la rivière l'Yerres et d'infrastructures routières et ferroviaires. En effet, l'urbanisation intensive et la densification du territoire engagées en 1967, ont été menées au cœur d'un des méandres de l'Yerres : le « Grand ensemble du Val d'Yerres ». La boucle de l'Yerres, espace paysager de qualité, constitue ainsi une barrière naturelle forte qui contribue à compartimenter le territoire spinolien des communes voisines. De même, la route départementale 94 et la voie ferrée créent des coupures importantes entre les quartiers et marquent fortement la ville dans son paysage urbain, comme dans son fonctionnement.

Le tissu urbain de la commune se compose de plusieurs quartiers aux typologies variées, avec une dominante d'habitat collectif, représentant 82.5% du parc des résidences principales, pour 17.5% d'habitat individuel.

L'une des particularités de la ville d'Epinay-sous-Sénart réside dans la place que prend la rénovation urbaine dans la commune, puisque le périmètre de la géographie prioritaire recouvre 80% du territoire communal.

La ville s'est engagée dans un premier Projet de Rénovation Urbaine contractualisé en 2008 avec l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) et les partenaires locaux. Ce projet a porté sur deux secteurs d'intervention :

- Le quartier Les Cinéastes,
- Le périmètre de l'actuel Centre Commercial Principal.

La cartographie de la politique de la Ville maintient en géographie prioritaire le quartier Les Cinéastes et, suite à la demande de la nouvelle Municipalité, a prolongé le périmètre jusqu'au quartier de La Plaine. Ce nouveau quartier Les Cinéastes/ La Plaine est inscrit dans les 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU.

Leur maintien en géographie prioritaire démontre la persistance d'un certain nombre de dysfonctionnements et de difficultés sociales, urbaines et économiques. La mise en œuvre d'un nouveau projet de requalification sur le quartier de La Plaine apparaît être un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et rompre la fracture existante entre les quartiers d'Epinay-sous-Sénart.

Depuis de très nombreuses années, la ville d'Epinay-sous-Sénart perd de la population. Cette décroissance s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes :

- Une offre de logements non renouvelée qui ne permet pas d'asseoir l'attractivité résidentielle du territoire,
- Des besoins internes liés aux évolutions sociodémographiques non satisfaits (dessalement des ménages, vieillissement de la population, décohabitation). En effet, les études démontrent notamment une faible part de petits logements et des logements inadaptés aux séniors.

Par ailleurs, la ville est touchée par la crise immobilière avec une forte régression du nombre de transactions et une érosion des prix. Même si le territoire spinolien joue un rôle transitoire dans les parcours résidentiels, il peine à fixer la population âgée au-delà de 45 ans et les jeunes filles et garçons de 25 à 35 ans. Les catégories socio-professionnelles dites supérieures sont sous-représentées et leur présence relative s'érode au cours de la période récente alors qu'elle progresse dans les communes voisines.

La ville est dotée de plusieurs équipements dont le rayonnement est limité à l'échelle communale. Les activités développées par les services de la Ville ou les associations locales souffrent d'une visibilité réduite et de locaux non adaptés ou saturés.

Un diagnostic socio-urbain a été lancé en début d'année 2015 sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine, afin d'identifier et de comprendre les principaux dysfonctionnements. Le diagnostic porte sur les espaces extérieurs, le logement, l'offre d'équipements et de services.

Cette étude vise à repositionner la ville d'Épinay-sous-Sénart à l'échelle du bassin de vie et à amorcer une nouvelle politique en faveur de l'attractivité du territoire sur ses différents aspects :

- Requalification et renouvellement de l'offre de logements et de l'habitat,
- Amélioration du cadre de vie, dans une logique de renouer avec l'environnement exceptionnel des bords de l'Yerres et de la Forêt de Sénart,
- Réappropriation et sécurisation des espaces publics,
- Mise en cohérence des flux et du maillage viaire (travail autour de la Route Départemental 94 notamment),
- Réduction de l'effet de fracture entre les quartiers, notamment entre le quartier Les Cinéastes ayant fait l'objet d'un PRU et le reste de la ville, dans un souci de cohésion sociale et de lien inter-quartiers.

La Ville d'Épinay-sous-Sénart souhaite tirer profit de la première expérience de projet urbain, menée sur le quartier Les Cinéastes, afin de poursuivre la démarche sur le quartier de La Plaine en évitant les dysfonctionnements observés par le passé.

- *A Quincy-sous-Sénart*

Sur le quartier du Vieillet, le programme de rénovation urbaine est achevé. La résidentialisation a énormément modifié la structure du quartier, et amélioré considérablement le cadre de vie des habitants et des habitantes.

Il n'y a pas aujourd'hui de problématique majeure de sécurité mais les efforts et les améliorations apportées dans le cadre de la rénovation urbaine doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de ne pas perdre le bénéfice de cet investissement humain et financier.

Les acteurs locaux : habitants, bailleur, associations et ville travaillent en étroite collaboration pour pérenniser la qualité de vie au sein de ce quartier.

Orientations stratégiques sur la commune :

Depuis le mois de novembre 2014, la ville de Quincy-sous-Sénart a mis en place un groupe de travail sur le pilier Cadre de Vie et Habitat qui s'est réuni à 3 reprises entre le mois de novembre 2014 et le mois de février 2015.

Les partenaires locaux, le bailleur, ainsi que les partenaires institutionnels ont été associés à ces réunions qui avaient pour objectifs d'élaborer un diagnostic partagé et de faire émerger les pistes d'actions à envisager.

Ce diagnostic a permis de définir les thématiques prioritaires à développer dans le cadre du Contrat de Ville :

- 1 - Renforcement des actions GUP,
- 2 - Stationnement aux abords de la résidence,
- 3 - Sécurité du quartier,
- 4 - Habitat et Cadre de vie.

B) LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

Les orientations du projet urbain et social du territoire s'articulent autour de 3 axes dans le présent contrat :

1. Le cadre de vie et la rénovation urbaine,
2. La gestion urbaine de proximité,
3. Le logement.

1. CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

1. Les objectifs opérationnels du territoire sur le volet cadre de vie et rénovation urbaine

En juin 2014, trois quartiers prioritaires ont été retenus par l'Etat sur le territoire du Val d'Yerres : le quartier des Hautes-Mardelles (à Brunoy), le quartier Les Cinéastes/ La Plaine (à Epinay-sous-Sénart) et le quartier du Vieillet (à Quincy-sous-Sénart). Les deux premiers quartiers ont été retenus dans les 200 quartiers du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

Malgré une offre de transport relativement conséquente (4 gares du RER D : Montgeron-Crosne, Yerres, Brunoy, Boussy/Quincy), les quartiers inscrits au titre du NPNRU sont marqués par des difficultés majeures en termes de mobilités. Ces quartiers, héritant d'une morphologie urbaine issue d'une logique de grands ensembles, se caractérisent par un phénomène d'enclavement voire de repli. Cette problématique est d'autant plus marquée à Epinay-sous-Sénart, qui ne bénéficie pas de desserte directe par RER.

Le maintien en géographie prioritaire de ces quartiers révèle la persistance de disparités sociales et économiques à l'échelle du territoire et la nécessité d'intervenir au niveau du bassin de vie et renseigne sur les leviers à actionner et les efforts à porter.

L'enjeu sera à la fois **d'ouvrir ces quartiers sur le reste de la Ville et du territoire**, pour réduire l'effet de fracture urbaine et faciliter l'ensemble des déplacements. Il sera également de **restructurer et de compléter les structures économiques et commerciales**, en faveur de l'entrepreneuriat et de l'accès à l'emploi, au regard des besoins et des potentialités du territoire. Il sera enfin d'actionner le levier d'une **politique foncière et de l'habitat volontariste** pour permettre la fluidification des parcours résidentiels, la lutte contre la spécialisation sociale des quartiers et la diversification de l'offre de logements. Parmi les principaux leviers de diversification de l'habitat, l'aide fiscale en faveur de l'accession sociale (TVA à taux réduit) ainsi qu'une reconstitution de l'offre équilibrée sur le territoire pour chacun des quartiers portant un projet de renouvellement urbain seront à renforcer.

Le patrimoine paysager préexistant (présence de l'Yerres, forêt de Sénart) aura également un rôle majeur pour travailler à l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité de ces quartiers.

2. Les objectifs opérationnels dans le cadre du NPNRU

a. Les grandes orientations du NPNRU

- **Sur la commune de BRUNOY**

Le projet de renouvellement urbain sur le quartier des Hautes Mardelles se décline en 3 axes stratégiques et politiques :

- Le désenclavement et l'ouverture du quartier,
- L'amélioration des conditions de vie des habitants et des habitantes,
- La préparation de l'avenir et les conditions de la réussite.

1) Le désenclavement et l'ouverture du quartier

Axes opérationnels :

- La mobilité et les transports en commun dans la prolongation de la décision du conseil d'administration du STIF en date du 11 février avec la poursuite dans le cadre du projet d'un repositionnement des transports sur les futurs axes et l'élargissement des horaires et de la desserte,
- Le traitement urbain des voies de circulation (rue de Cerçay, boulevard Ile de France, entrées de quartier, voiries secondaires et traversantes...),
- La création et la matérialisation des liaisons douces,
- La reconnaissance des circulations d'usages correspondants aux habitudes des habitants et des habitantes,
- La reconquête de la façade urbaine de part et d'autre de la rue de Cercay.

2) L'amélioration des conditions de vie des habitants et des habitantes

Axes opérationnels :

- Le désenclavement du cœur d'îlots (affirmation des espaces, renforcement du maillage viaire, résidentialisation...),
- La création de voies traversantes secondaires,
- Le réaménagement et la requalification du boulevard Ile-de-France,
- La résidentialisation des îlots,
- La réhabilitation de l'ensemble du parc de logements des bailleurs,
- Le maintien et le développement d'une offre de service aux habitants et aux brunoyens,
- La réhabilitation du pôle de services publics et du pôle commercial (maintien de l'offre de service, développement de l'offre, vocation globale du site, maison de santé, pôle artisanal, pôle d'animation social...),
- La création et le développement d'équipements publics à forts rayonnements (extension du gymnase GOUNOT, création d'un terrain de football en synthétique et d'une piste d'athlétisme...).

3) Préparer l'avenir et les conditions de la réussite

Axes opérationnels :

- Le développement de l'offre de garde et d'accueil de la petite enfance,
- L'optimisation des écoles maternelles et développement d'une passerelle petite enfance-maternelle et maternelle élémentaire,
- La réhabilitation de l'école élémentaire Jean MERLETTE,
- La réhabilitation du collège Albert CAMUS,
- La réalisation d'un équipement pour la Jeunesse.

4) Penser, rénover et construire durablement

Axes opérationnels :

- Une stratégie globale en matière de développement durable sur l'ensemble du projet ainsi qu'en termes d'accessibilité,
- Une organisation nouvelle de collecte des déchets (bornes enterrées et encombrants),
- La valorisation des espaces paysagers.

- Sur la commune d'EPINAY-SOUS-SENART

La commune d'Epina-y-sous-Sénart a signé avec l'ANRU la convention partenariale de rénovation urbaine le 25 juin 2008 en concentrant les efforts d'intervention sur le quartier Les Cinéastes.

Le diagnostic initial a ainsi démontré la nécessité d'une intervention lourde, selon les objectifs suivants :

- Améliorer l'intégration de ce quartier dans la continuité urbaine des quartiers environnants, afin de répondre au sentiment d'exclusion des habitants et habitantes du quartier,
- Favoriser la mixité sociale notamment en diversifiant les offres de logements,
- Améliorer la qualité de l'habitat existant et le cadre de vie en valorisant le potentiel vert d'Epina-y-sous-Sénart,
- Renforcer les accès aux équipements publics et aux espaces naturels remarquables,
- Créer un centre-ville structurant et valoriser les pôles fédérateurs préexistants pour réduire les effets de coupures urbaines et de repli.

Le PRU aux Cinéastes se caractérise par :

- la réhabilitation intérieure et extérieure de 598 logements,
- la démolition de 227 logements en vue d'harmoniser les espaces et ouvrir la maille viaire,
- la résidentialisation des îlots d'habitations: transformation des espaces privés, réorganisation du stationnement,
- le réaménagement et la requalification des espaces existants : création de nouvelles voiries pour favoriser la desserte du quartier, création d'espaces publics emblématiques (aires de jeux, place Les Cinéastes,...), traitement paysager pour une ouverture du quartier vers les bords de l'Yerres, aménagement des espaces en faveur des modes de déplacement doux,
- la création d'une nouvelle offre de logements en faveur de la mixité par la restitution sur site à hauteur de 93 logements sociaux et la diversification de l'offre avec la programmation d'opérations en accession sociale et libre, et locatif (107 logements environ avec intervention attendu de l'Association Foncière),
- la requalification et la construction d'une offre d'équipements publics de proximité.

Le projet urbain du quartier Les Cinéastes s'est accompagné d'un renforcement et d'une amélioration de l'offre en équipements publics de proximité sur le territoire spinolien avec notamment : la construction de la Maison de la Petite Enfance (2009) et la rénovation du Groupe Scolaire Pré aux agneaux (2010). A la suite de la signature de la convention ANRU, la ville d'Epina-y-sous-Sénart a mis en œuvre une politique forte de mutation urbaine. Après la définition du projet de requalification du quartier Les Cinéastes et la désignation d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, une montée en puissance d'un point de vue opérationnel s'engage depuis 2011, avec les travaux de réhabilitation, la poursuite de l'intervention sur l'offre en équipements publics et le démarrage des travaux d'aménagements publics et de résidentialisations.

Aujourd'hui, la dynamique de mutation urbaine est largement entamée, et se dessine le quartier de demain.



Quartier Les Cinéastes (schéma non contractuel)

Calendrier des travaux :

Démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics : premières livraisons en septembre 2013 et poursuite par la création de la Nouvelle Voie 1, Nouvelle Voie 2, large Promenade et Cours Jean-Jacques ROUSSEAU. La fin des travaux d'aménagements publics est prévue pour le premier semestre 2017.

Démarrage des travaux de résidentialisation en septembre 2013 : la dynamique d'amélioration du cadre de vie s'étend aux espaces contigus des immeubles d'habitation.

La fin des résidentialisations est prévue pour l'automne 2015.

L'ensemble des opérations de constructions neuves de reconstruction de l'offre est en phase opérationnelle. Les livraisons sont prévues entre fin 2015 et début 2016. Des opérations de diversification de l'habitat sont également prévues (accession sociale et locatif libre).

Projet de restructuration du Centre Commercial Principal :

Après une préemption des cellules commerciales du centre commercial principal par l'ancienne municipalité en 2012, l'avenant n°5 actant la mise en œuvre du projet de requalification du centre commercial principal est actuellement en cours de signature auprès de tous les partenaires.

Le projet de requalification du centre commercial principal prévoit :

- une reconstruction et une requalification de l'offre commerciale : l'opérateur commercial travaille en lien étroit avec la Municipalité à la nouvelle offre projetée de commerces en rez-de-chaussée sur l'avenue du 8 mai 1945 et l'avenue Victor HUGO,
- une intervention lourde sur les espaces publics intérieurs et attenants, afin de permettre l'attractivité, l'accessibilité et la sécurisation des espaces. L'objet étant une pleine réappropriation de ces espaces enclavés et sans réelle appropriation de la part des habitants et des habitantes. L'objectif est aussi de participer à une végétalisation du site pour atténuer son aspect trop minéral et créer un lieu de vie qualitatif et piéton,
- la création d'un pôle de services publics sur la rue Anatole FRANCE.

Ce projet regroupera toutes les fonctions d'un véritable « Cœur de ville », à savoir des commerces de proximité, des services publics et des lieux d'agrément.

Vers un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur le secteur de La Plaine :

La cartographie de la politique de la Ville validée par l'Etat a maintenu en géographie prioritaire le quartier Les Cinéastes et a prolongé le périmètre jusqu'au quartier de La Plaine. Ces deux secteurs sont désormais inscrits dans un même quartier parmi les 200 quartiers d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sous l'appellation unique « Les Cinéastes/ La Plaine ».

L'éligibilité du secteur de La Plaine traduit la concentration des difficultés sociales sur le site et l'existence de dysfonctionnements urbains importants. En effet, les éléments de diagnostics récents mettent en évidence un réel déficit en matière d'attractivité territoriale. La ville d'Epinay-sous-Sénart fait face depuis près de 20 ans à une perte de population importante, qu'elle ne parvient pas à combler. Par ailleurs, une distanciation s'est progressivement effectuée entre le secteur Les Cinéastes, récemment rénové, et le secteur de La Plaine, où des difficultés urbaines et sociales sont identifiées : enclavement du quartier, vieillissement du parc de logements sociaux, copropriétés fragiles, des usages des espaces publics peu lisibles.

Par ailleurs, le secteur de La Plaine présente une véritable continuité physique avec le périmètre du premier Projet de Rénovation Urbaine (Les Cinéastes). Ce nouveau périmètre permettra d'éviter ou de réduire les phénomènes de clivages locaux et d'œuvrer à la mise en place d'un projet fédérateur, dans une situation initiale de coupure physique et identitaire. Ce quartier occupant une position centrale, ce second PRU associé à la

rénovation du Centre Commercial Principal (CCP) constitue un enjeu majeur pour renforcer l'attractivité de la ville d'Épinay-sous-Sénart.

Ainsi, le NPNRU engage la ville d'Épinay-sous-Sénart dans un véritable projet de territoire, visant à donner une image positive et à attirer de nouvelles populations grâce à un renforcement de l'attractivité du territoire.

CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

- A Brunoy

Éléments de diagnostic partagé sur le quartier des Hautes Mardelles

Le quartier des Hautes-Mardelles a été retenu dans les 200 quartiers d'intérêt national de l'ANRU, nécessitant la préparation puis la rédaction et la réalisation de la future convention de renouvellement urbain.

Ce projet de rénovation a été établi à partir d'un premier diagnostic urbain, et sur la base d'une vision stratégique à la fois spatiale et temporelle. Elle vise à dessiner le quartier à l'échelle d'une décennie, en prenant en compte les handicaps sociaux et urbains denses identifiés, mais aussi l'histoire du quartier et son authenticité.

Elle confirme la nécessité d'un désenclavement, physique et social, en intervenant sur les aspects urbains, les voies de circulation, le boulevard Ile de France et la création de nouvelles voies de circulation dans la résidence. Cette première partie constitue l'ouverture du quartier sur lui-même et sur la ville que viendra renforcer la nécessité d'une offre de transport élargie et la recomposition des îlots résidentiels.

Elle envisage de prendre en considération la vie, le cadre de vie et le quotidien des habitants et des habitantes du quartier, en faisant intervenir l'ensemble des actions contenues dans le présent contrat de ville en matière de cohésion sociale. Le quotidien c'est aussi le logement, intégré dans les programmes de réhabilitation et de résidentialisation de l'ensemble des logements et des espaces. C'est aussi les services et l'emploi, qu'elle ambitionne de maintenir et de développer. Ce sont aussi les équipements au service de tous les habitants et de toutes les habitantes (équipements sportifs et culturels, équipements sociaux, ...). Le désenclavement physique passe aussi par le désenclavement par les services.

Enfin, elle prépare l'avenir en faisant de la petite enfance, de l'école, du collège, une priorité en termes de renouvellement et en fondant son projet sur un développement durable, permanent et présent dans tous les segments du programme.

Nonobstant la réalisation de ce programme, des actions sont à initier en amont avec les bailleurs pour la préparation de celui-ci.

Ces éléments du projet de rénovation urbaine seront détaillés dans le protocole de préfiguration.

Orientations stratégiques de la commune

- Désenclaver et ouvrir le quartier,
- Améliorer les conditions de vie des habitants et des habitantes,
- Préparer l'avenir et les conditions de la réussite.

Modalités de participation au projet

Les habitants et les habitantes sont appelés à une mobilisation autour du projet de telle sorte qu'il soit approprié et non subi. A ce titre, le Conseil citoyen constitue le principal levier autour d'actions d'informations et de communication intenses, dans un espace dédié (maison de projet).

Partenaires mobilisés et/ou associés dans le domaine du cadre de vie et de la rénovation urbaine

Le Conseil citoyen des Hautes-Mardelles

L'Etat, l'ANRU, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, la ville de Brunoy, les bailleurs.

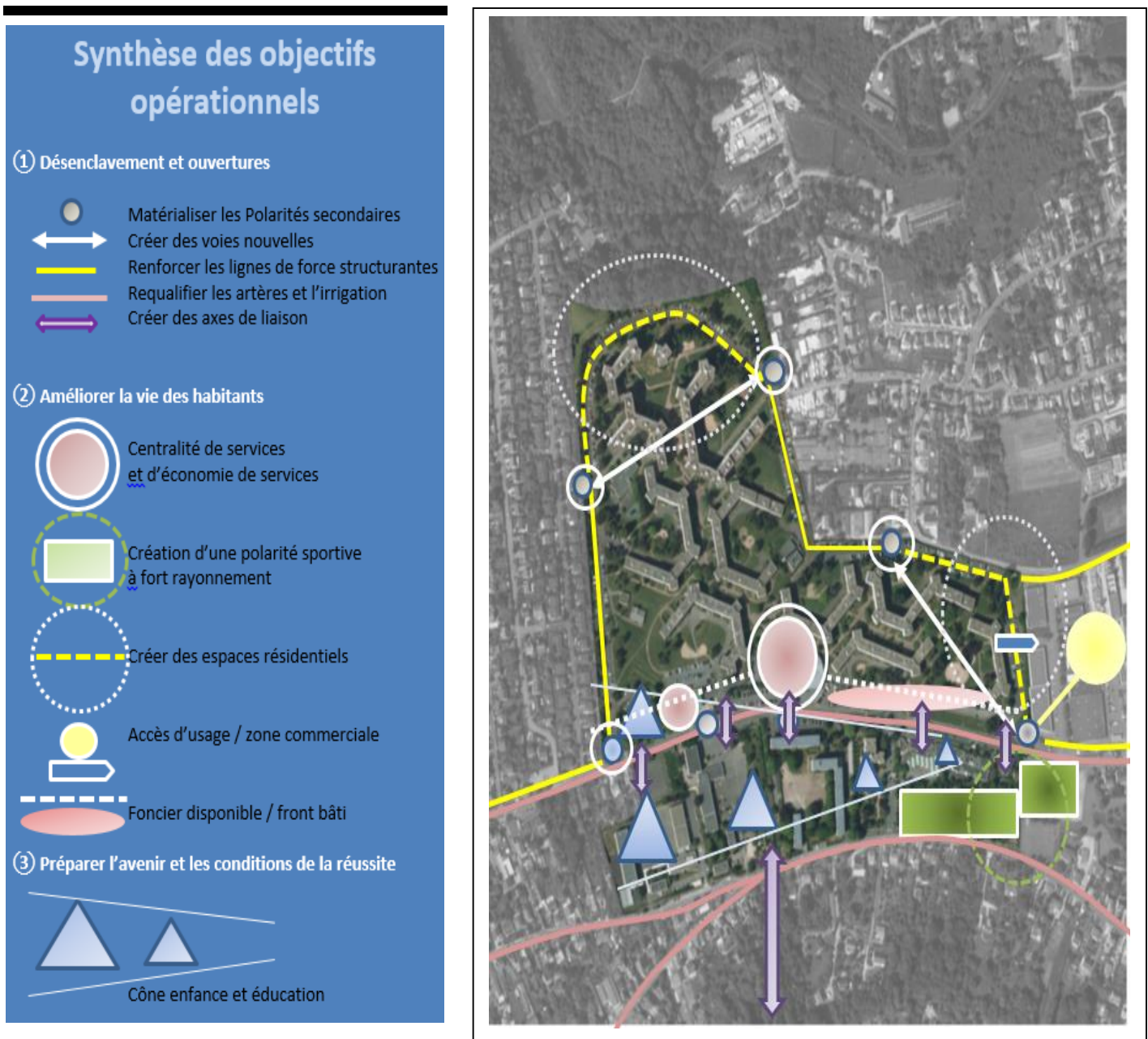
⇒ **Les objectifs en matière de cadre de vie et de rénovation urbaine**

Objectif 1 : Création d'une commission ville/bailleurs pour l'évaluation des situations des locataires

Objectif 2 : Protocole de préfiguration de l'ANRU

Synthèse des objectifs opérationnels de Brunoy

Les Hautes Mardelles



Sources : Commune de Brunoy / Diagnostic territorial et faisabilité NPNRU

CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

- A Epinay-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier Les Cinéastes/La Plaine

Parole d'habitants : concertation du 9 mars et synthèse du 3 avril 2015

- Nécessité d'une restructuration du centre commercial principal (CCP),
- Réduction de la fracture urbaine liée à la traversée de la commune par la route départementale 94,
- Travail sur les entrées de ville (ZAE, CCP),
- Reconstitution de l'offre de stationnement,
- Problèmes énergétiques pour les copropriétés et les bailleurs,
- Maintien de la qualité du paysage à Epinay-sous-Sénart,
- Amélioration de l'entretien des berges de l'Yerres,
- Demande de jardins partagés.

Orientations stratégiques de la commune

- Elaborer une stratégie d'ouverture du « méandre spinolien » vers le territoire intercommunal, améliorer la position de la ville et asseoir son identité territoriale, au regard d'une géographie de péninsule assumée qui motive le confortement d'une polarité de proximité,
- Améliorer la qualité de l'habitat : cette dimension porte à la fois sur le logement social mais aussi sur l'offre de logements privés,
- Apporter une diversification de l'habitat, à la fois dans l'offre, la typologie, les formes et les statuts de logement,
- Affirmer une structure urbaine et paysagère lisible du quartier en affinant le maillage des espaces publics, en qualifiant les lieux et les différents pôles de vie,
- Infléchir une requalification de la route départementale pour nuancer le caractère trop routier et en faire un espace de partages favorables aux modes de circulation dits « doux »,
- Développer le lien entre les quartiers et rompre la fracture urbaine et sociale,
- Connecter le quartier Les Cinéastes/ La Plaine à son environnement naturel et géographique pour en révéler les qualités paysagères et environnementales,
- Travailler sur l'identité et la reconnaissance du quartier en ciblant une offre de services et d'équipements publics adaptée et identifiée afin de redonner sens au quartier,
- Développer le potentiel économique et commercial du quartier élargi et étudier l'opportunité d'implantations d'activités, au regard de la demande et des besoins,
- Améliorer et renforcer le dispositif d'accompagnement du PRU.

Partenaires mobilisés et/ou associés à la démarche

Etat, ANRU, Caisse des dépôts et consignations, Conseil départemental, Conseil régional, STIF, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres.

Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Un urbanisme apaisé soucieux de son environnement

- 1-1 Asseoir l'identité territoriale de la ville et du quartier, au regard d'une géographie péninsulaire assumée,
- 1-2 Opérer le changement d'image par une pénétration du paysage dans le méandre spinolien,

- 1-3 Souligner le rôle de la route départementale 94 comme axe de développement territorial en nuancant néanmoins son caractère trop routier,
- 1-4 Définir une vocation et développer le potentiel urbain et paysager de l'avenue Charles GOUNOD, située sur l'axe économique et culturel reliant le quartier Les Cinéastes au vieil Epinay,
- 1-5 Mener une réflexion sur une intervention conjointe sur les espaces extérieurs (publics et privés) pour une requalification adaptée aux besoins et usages de la population,
- 1-6 Travailler et affiner les formes urbaines du quartier, pour mieux articuler les espaces résidentiels, les rez-de-chaussée et les espaces publics et extérieurs du quartier,
- 1-7 Réintroduire à l'échelle de proximité : rendre accessible à pied tous les aspects du quotidien,
- 1-8 Renforcer la lisibilité des modes de circulation dits « doux » et développement de l'intermodalité,
- 1-9 Entamer un travail partenarial sur les questions de précarité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers,
- 1-10 Valoriser le patrimoine « vert » de la commune, au sein des quartiers et à l'échelle supra-communale.

Objectif 2 : Vers un habitat renouvelé

- 2-1 Réduire l'image négative du quartier par une politique volontariste de démolitions et un programme ambitieux de réhabilitation/résidentialisation,
- 2-2 Limiter la perte de population notamment en mettant en œuvre un programme de construction qualitatif et à taille humaine,
- 2-3 Travailler à une offre de logements cohérente et adaptée aux différents besoins de la population, endogène et exogène, afin de favoriser la mixité sociale,
- 2-4 Engager les bailleurs dans un programme ambitieux d'amélioration de l'habitat,
- 2-5 Engager un travail d'accompagnement auprès des copropriétés fragilisées.

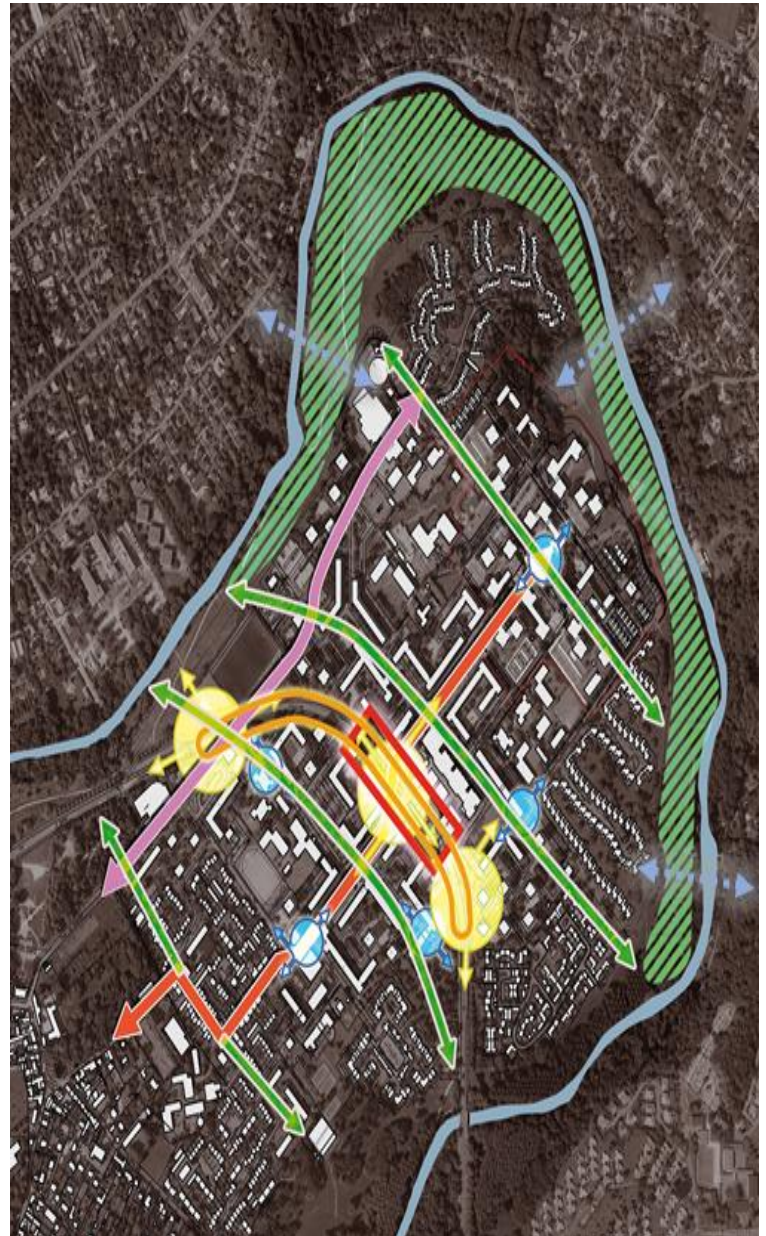
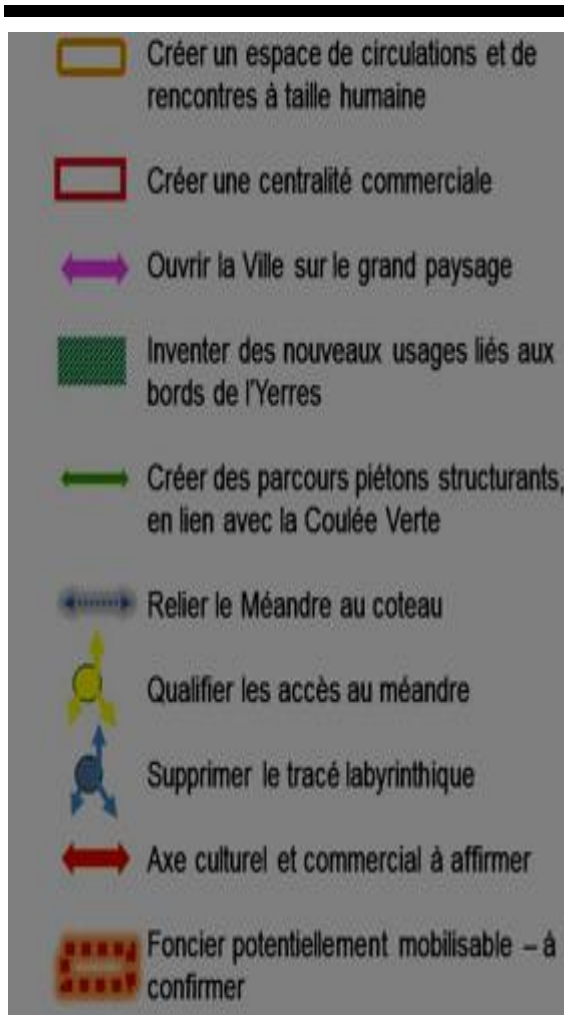
Objectif 3 : Renforcer l'attractivité du territoire

- 3-1 Mener une réflexion sur le développement de nouvelles polarités économiques et commerciales, en cohérence avec les besoins du territoire et les disponibilités foncières et en locaux,
- 3-2 S'appuyer sur le projet du Centre Commercial Principal pour initier un renouvellement et une nouvelle dynamique de l'offre commerciale à l'échelle de la Ville,
- 3-3 Restructurer l'offre de services publics existante dans un souci de visibilité et de hiérarchie,
- 3-4 Sonder les besoins persistants pour flécher une offre de services complémentaires à identifier.

Ces orientations et objectifs opérationnels seront inscrits dans le cadre du protocole de préfiguration et présentés à l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU).

Synthèse des objectifs opérationnels Epinay-sous-Sénart

La Plaine I et La Plaine III Sud



Sources : Epinay-sous-Sénart/ Diagnostic territorial et faisabilité NPNRU/ JDL- Attitudes Urbaines- Objectif Ville- Indiggo-Arpentère- OTCI- Cronos Conseil-

CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

- A Quincy-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé

Habitat & Cadre de vie

Les problèmes de régularisation de charges concernent principalement la consommation d'eau. Une commission pour les impayés de loyers est mise en place en partenariat avec les assistantes sociales de la MDS et du CCAS, avec accord des locataires, pour envisager l'accompagnement et les aides apportées. Une conseillère en économie sociale et familiale (ESF) et les chargés de clientèle OSICA suivent les situations administratives des locataires. Le taux d'impayés est de 5%.

Dans le cadre du SIRU, un parc public intercommunal ouvrira fin 2016 (programme « Carré Nature ») à proximité du quartier du Vieillet. D'une surface de 5 000 m², il sera doté de tables et d'espaces de jeux pour enfants. Clôturé, il sera fermé la nuit. Ce nouvel espace sera certainement largement investi par les familles du Vieillet qui pourront en bénéficier. Une vidéo protection est prévue.

Le quartier du Vieillet dispose de peu de latitude quant à l'installation de nouveaux équipements ou services. L'ensemble des locaux communs résidentiels mis à disposition par le bailleur OSICA sont déjà affectés : PMI et Planning Familial, Local Val d'Yerres Prévention, Local Fleurs du Monde, Centre Municipal, service jeunesse, Pavillon des Projets, association culturelle, association Couleur d'Avenir (qui intervient sur Epinay-sous-Sénart dans le cadre de la Rénovation Urbaine).

Orientations stratégiques de la commune

- Des actions de sensibilisation des habitants et des habitantes dans le domaine des éco-gestes et de la gestion du budget familial, pourraient être menées avec le bailleur,
- Des projets d'aménagement pourront être envisagés aux abords du Vieillet (projet d'aménagement d'un Parcours Santé) pour étendre l'offre proposée aux habitants.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

- Implication des référents d'immeubles et du Conseil citoyen sur toutes les problématiques de cadre de vie et d'habitat.
- Implication des jeunes filles et garçons dans la réalisation de leur projet (parcours santé).

Partenaires mobilisés et/ou associés dans le domaine du cadre de vie et de la rénovation urbaine :

Etat, Conseil départemental, bailleurs, services de la ville (urbanisme, techniques, voirie, CCAS, politique de la ville), associations locales.

⇒ **Les objectifs en matière de cadre de vie et de rénovation urbaine**

Objectif 1 : Développer l'accompagnement social des habitants et des habitantes,

Objectif 2 : Développer les aménagements au sein ou aux abords du quartier du Vieillet.

2. GESTION URBAINE DE PROXIMITE

L'amélioration du cadre de vie constitue un axe prioritaire du volet urbain du contrat de ville du Val d'Yerres. L'ANRU a largement promu les dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité tant pour accompagner les phases de travaux de rénovation urbaine que pour pérenniser les investissements réalisés. De plus, conformément à l'Agenda HLM 2015-2018, une charte nationale pour la qualité de vie urbaine a été signée par l'État et l'Union sociale pour l'habitat. Aussi, une concertation locale sera-t-elle engagée à l'échelle du territoire du Val d'Yerres entre les collectivités, l'Etat et les 3 bailleurs disposant d'un patrimoine sur les quartiers en politique de la ville (à savoir OSICA, ICF Habitat – La Sablière et VILOGIA). Cette concertation locale portera sur les plans d'actions des bailleurs dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité et sur la mise en place d'un comité de suivi annuel, en lien avec l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés en quartiers prioritaires.

- A Brunoy

Eléments de diagnostic partagé sur le quartier des Hautes Mardelles

ETAT DES LIEUX A L'ECHELLE DE LA ZUS

L'analyse globale des problèmes rencontrés en matière de gestion urbaine de proximité est fondée principalement sur l'organisation spatiale et originelle du quartier et son implantation géographique qui l'isolent du reste de la ville. L'enclavement du quartier est manifeste sur le plan physique par la ceinture du Boulevard de l'Ile-de-France qui l'enserme. Cette structuration intériorisée favorise le développement de comportements inciviques qui rendent difficile la gestion du patrimoine. Ainsi, on peut relever des problèmes concernant l'éclairage, la gestion des ordures ménagères, le stationnement, les regroupements nocturnes, l'utilisation des caves et l'inadaptation de la signalétique...

Ces aspects ont vocation à être traités dans le cadre du projet de renouvellement urbain avec l'ANRU et les bailleurs.

Par ailleurs, ces dysfonctionnements se doublent d'une problématique liée à la propreté et l'entretien du quartier, en particulier en lien avec le stationnement « sauvage », l'accès des véhicules chargés de l'enlèvement des ordures ménagères, les graffitis, les dégradations des halls et l'entretien des parties communes, l'entretien du centre commercial de la Vigne des Champs, les détritiques sur les espaces communs (papiers, cannettes,...).

Orientations stratégiques de la commune

Ces deux aspects du diagnostic nécessitent une intervention partagée des acteurs concernées, en amont du démarrage du projet de renouvellement urbain, pendant la phase d'intervention et à l'issue pour garantir la pérennité de ceux-ci et des investissements.

Ils supposent une organisation nouvelle entre les partenaires, principalement entre la ville et les bailleurs, et l'écriture d'une nouvelle convention de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Il s'agit de favoriser à chaque étape d'élaboration et de suivi, dans un comité technique, la participation des habitants et des habitantes dont la mobilisation est décisive à la réussite de convention.

Partenaires mobilisés et/ou associés dans le domaine de la gestion urbaine de proximité

L'Etat, la Ville de Brunoy, les bailleurs, l'ASL, le conseil citoyen des Hautes-Mardelles, le conseil de quartier.

⇒ Les objectifs opérationnels de la GUP

Objectif 1 : Développement de la culture de la médiation sur la ville

Objectif 2 : Création d'un annuaire thématique des partenaires

Objectif 3 : Amélioration des actions en direction de l'habitat social et des commerces

GESTION URBAINE DE PROXIMITE

- A Epinay-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine

Le projet de rénovation urbaine a des objectifs ambitieux d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat mais qui nécessite des interventions lourdes et sur plusieurs années. Ainsi pour garantir la réussite et la pérennité du projet, un accompagnement des habitants et des habitantes a été mis en place depuis le début des opérations de rénovation urbaine. Il a plusieurs objectifs :

- Aider les habitants et les habitantes à s'approprier le projet en les sensibilisant à de nouveaux usages,
- Les informer de manière régulière de l'avancement du projet notamment pendant la durée des travaux,
- Garantir le maintien de la propreté et de la sécurité sur le quartier pendant la phase du chantier.

Des « diagnostics en marchant » réunissant les services de la ville, les bailleurs, les habitants et les habitantes sont réalisés plusieurs fois par an et ont permis de constater plusieurs dysfonctionnements.

Le principal dysfonctionnement concerne les problèmes liés à la propreté urbaine. En effet, il a été constaté :

- Des problématiques de gestion du tri sélectif et des locaux inadaptés au développement de la collecte de verre,
- Des dépôts sauvages réguliers, des problèmes d'encombrants, un mauvais usage des conteneurs enterrés, un non-respect des consignes de tri,
- Un engorgement récurrent des bornes (limitées à des sacs de 50L) et leur saleté,
- Des problématiques de gestion d'espaces collectifs ainsi que de dépôts des résidents des copropriétés,
- Des débris sur les espaces publics (papiers, cannettes,...).

Signalements par quartiers en matière de propreté Urbaine



Parmi les autres problématiques rencontrées, on retrouve les troubles de jouissances (bailleurs, copropriétés), les troubles de voisinage, le stationnement gênant, les voitures épaves, les ateliers mécaniques sauvages, les graffitis, les dégradations des espaces privés (halls d'immeuble...) et/ou publics ou encore les actes d'incivilités ou de délinquance.

Pour remplir ces objectifs, la GUP assure un repérage sur la ville et effectue un suivi régulier des dysfonctionnements liés à la gestion des quartiers ; elle coordonne le partenariat et fluidifie les circuits de traitements des problèmes de gestion. Elle centralise les signalements et les réclamations et vérifie leur bon traitement sur les domaines privés et publics (cf. « Force rapide d'intervention » lancée en 2015).

Les fiches de signalement permettent de relancer, au moins une fois par semaine, les partenaires : bailleurs et copropriétés.

La convention GUP arrive à échéance fin 2015. Le plan d'actions réalisé permet de revoir la nouvelle convention de la GUSP.

La gestion urbaine de proximité est une réponse aux enjeux de maintien du cadre de vie et de la qualité du service rendu aux habitants. Les actions de la GUP ont été inscrites dans la Convention de Gestion urbaine de proximité pour la période 2012/2015 en partenariat avec les bailleurs OSICA, VILOGIA, ICF la Sablière, le SIVOM et le SyAGE.

Les actions en faveur de l'accompagnement des habitants et des habitantes :

Afin d'assurer un suivi régulier de l'évolution du chantier, sont organisées des permanences hebdomadaires de la GUP le jeudi après-midi de 16h30 à 17h30 dans le secteur Les Cinéastes. Suivant les thématiques abordées (résidentialisation, travaux, collectes des déchets..), les permanences s'effectuent en pieds d'immeuble ou sur un parcours défini suivant l'avancement des travaux.

De plus, des visites de chantiers sont organisées pour présenter aux habitants les travaux en cours. Ces visites ont été ciblées par type de public présent sur le quartier (amicales de locataires, syndicats de copropriété, associations).

Plusieurs « diagnostic en marchant » et des comités de pilotage réguliers sont organisés avec tous les partenaires pendant toute la durée des travaux.

Les actions en faveur du maintien de la propreté urbaine :

Il est organisé une sensibilisation des habitants et des habitantes, des copropriétés et des bailleurs au tri sélectif et aux dispositifs de collectes de déchets et encombrants en partenariat avec le service propreté de la Ville. Toutefois, il est constaté une augmentation des dépôts sauvages depuis le démarrage des travaux de rénovation urbaine, sur le secteur des Ecrivains, ainsi que sur Centre commercial principal (CCP).

Les actions en faveur de l'entretien et la gestion des espaces privés à usage collectif :

Malgré de nombreuses actions réalisées, les efforts déployés doivent se maintenir à la fois sur le secteur Les Cinéastes dans le projet de la rénovation urbaine et aussi sur les autres secteurs.

Les actions en faveur de l'environnement et du développement durable :

Partenariat avec l'établissement scolaire BRASSENS sur la transplantation des arbres dans le cadre de l'aménagement urbain du quartier Les Cinéastes. A la suite de l'atelier thématique « transplantations d'arbres », les élèves des cinq classes ayant participé à l'atelier ont donné un nom à chaque arbre qu'ils ont vu transplanté. Au total, 5 arbres situés sur les rues Alphonse DAUDET/Alfred HITCHCOCK ont été baptisés par les élèves de BRASSENS. Les élèves observent l'adaptation de leur arbre à son nouvel environnement.

Parole d'habitants : concertation du 9 mars et synthèse du 3 avril 2015

- Former les citoyens et les citoyennes aux droits et à leurs devoirs,
- Problème de stationnement place Charles de Gaulle,
- Problème de circulation rue de la Forêt et rue Sainte-Geneviève.

Orientations stratégiques de la commune

- Maintenir l'entretien et la propreté dans les quartiers,
- Sécuriser et éviter les dégradations des espaces communs,
- Lutter contre les problématiques touchant la voie publique,
- Renforcer le travail partenarial avec les différents partenaires,
- Développer l'information et la sensibilisation des habitants et des habitantes,
- Favoriser les animations dans les quartiers en partenariat avec les bailleurs.

Modalités de participation au projet

Partenaires mobilisés et/ou associés à la démarche

SIVOM, SyAGE, Police Municipale, bailleurs, copropriétés, Conseil départemental, DDT, services de la ville.

Objectifs opérationnels pour le contrat de ville

Objectif 1 : Maintenir l'entretien et la propreté dans les quartiers

- 1-1 Création d'une force rapide d'intervention municipale accessible par numéro vert,
- 1-2 Accompagnement des copropriétés en situation de fragilité financière,
- 1-3 Réaménagement des espaces communs délaissés (aire de jeux, squares,...).

Objectif 2 : Sécurisation et lutte contre les problèmes du quotidien

- 2-1 Installation d'un système de vidéo-protection sur les espaces publics et privés (halls d'immeuble,...)
- 2-2 Lutter contre les stationnements gênants, les voitures épaves et les ateliers de mécanique sauvages,
- 2-3 Développer la médiation pour résoudre les troubles de voisinage.

Objectif 3 : La qualité de vie est l'affaire de tous

- 3-1 Renforcer le travail partenarial avec nos différents partenaires (bailleurs, copropriétés, SIVOM, Syage...),
- 3-2 Mettre en place des « référents d'immeuble » pour les quartiers de la géographie prioritaire,
- 3-3 Développer l'information et la sensibilisation des habitants et des habitantes (gestion des OM, tri sélectif, encombrants...),
- 3-4 Organiser régulièrement des opérations type « coup de poing » avec les élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) et les enfants des écoles,
- 3-5 Favoriser les animations dans les quartiers en partenariat avec les bailleurs.

GESTION URBAINE DE PROXIMITE

- A Quincy-sous-Sénart

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier du Vieillet

La convention de Gestion Urbaine de Proximité a été signée en 2012, pour la période 2012-2015. Le groupe de travail « Cadre de vie et Habitat » convient que toutes les actions GUP sont à poursuivre et à développer dans le nouveau Contrat de Ville et notamment :

- Les diagnostics en marchant qui ont lieu 2 fois par an et qui réunissent les habitants, les habitantes, le bailleur et les services de la ville (techniques, voirie et politique de la ville). Il est envisagé de procéder à l'un de ces diagnostics « à la tombée de la nuit », afin de pouvoir évaluer l'éclairage, la sécurité, etc.
- Les comités de résidence ont lieu quelques mois après chaque diagnostic en marchant : ils permettent de faire des retours aux habitants sur les constats effectués lors des diagnostics en marchant.
- un diagnostic en marchant « techniciens » est organisé une fois par an : bailleurs, ville (services Politique de la Ville et techniques), SIVOM,... pour faire le point sur les dysfonctionnements et envisager les suites à donner.

Actions thématiques de la GUP à prendre en compte dans le nouveau contrat de ville :

- Propreté : gestion des OM, tri sélectif, encombrant, espaces communs. La qualité du tri est difficilement évaluable par le SIVOM du fait du type de collecte (bornes enterrées), cependant, il ne semble pas y avoir de constat négatif quant à la qualité du tri.

- Stationnement : stationnement gênant, voitures épaves, ateliers mécaniques

- Sécurité du quartier

- Développement social : équipements de quartier, soutien de la vie associative, accompagnement et sensibilisation des habitants et des habitantes, animation et vie du quartier, prévention et accompagnement social des ménages.

- Stationnement : Depuis la résidentialisation, il n'y a pas de problème de stationnement à l'intérieur de la résidence. Les problèmes de stationnement rencontrés se trouvent sur la voie publique : stationnement gênant sur les emplacements pompiers, voitures épaves, ateliers mécaniques. Ces phénomènes avaient pris de l'ampleur sur les abords de la résidence et en dégradait l'image. La mise en place de la zone de stationnement résidentiel aux abords de la gare et la verbalisation des contrevenants par la police municipale intercommunale ont considérablement amélioré la situation. Cependant, les efforts doivent être poursuivis.

- Sécurité et nuisances

Un système de vidéo-protection est mis en place par le bailleur OSICA à l'intérieur de tous les halls d'immeuble et à l'extérieur sur les parkings de la résidence. Cette mise en place a diminué fortement les « squats » et les dégradations des halls d'immeubles.

Le principal point noir concerne la sortie de la gare SNCF de Boussy-Quincy, peu sécurisée et qui crée des nuisances sonores pour les habitants et les habitantes des bâtiments 1 à 3.

Orientations stratégiques de la commune

- Des actions de sensibilisation au tri en partenariat avec le SIVOM seraient à mettre en place pour assurer une veille sur ce sujet, afin de maintenir un état et une gestion des ordures ménagères correcte au sein de la résidence.

- La problématique du stationnement et des ateliers mécaniques qui dégradent l'image du quartier du Vieillet devra faire l'objet d'une attention particulière, en partenariat avec la Police Nationale et Municipale.

- La mise en place de vidéo-protection sur les axes routiers principaux de la ville, et notamment au niveau du rond-point de la Gare de Boussy/Quincy, permettra d'enrayer les nuisances sonores et le sentiment d'insécurité ressenti.

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Maintien de l'implication des référents d'immeubles dans le cadre de la GUP, élargir au Conseil citoyen.

Partenaires mobilisés et/ou associés dans le domaine de la gestion urbaine de proximité

Services de l'Etat, Conseil départemental, SIVOM, Police Nationale, Police Municipale, bailleurs, services de la ville.

⇒ **Les objectifs opérationnels de la GUP**

Objectif 1 : Assurer le maintien de la qualité de vie au sein du quartier par la mise en place d'une veille quant à l'évolution du quartier (sécurité, nuisances).

3. LOGEMENT

- A Brunoy

Eléments de diagnostic partagé sur le quartier des Hautes Mardelles

Les jeunes adultes rencontrent d'importantes difficultés dans l'accès au logement faute de ressources et / ou de garanties insuffisantes.

Ces difficultés ont été fortement exprimées lors des échanges entre le médiateur et les jeunes filles et garçons sur le quartier.

Cependant, les besoins de logement, pris comme dénominateur commun, sont assez différents entre un jeune salarié, un jeune étudiant ou un jeune en rupture familiale. Ils doivent donc être appréciés de manière spécifique.

Orientations stratégiques de la commune

Il s'agit donc à la fois de travailler avec l'ensemble des partenaires bailleurs, notamment sur la future charte de peuplement pour favoriser l'insertion des jeunes filles et garçons et pour un rééquilibrage au sein du patrimoine.

Il s'agit également de développer une offre adaptée aux différents publics et de permettre aux jeunes filles et garçons un parcours résidentiel en fonction de l'évolution de leur besoin.

Ces éléments de parcours résidentiel sont intégrés dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'ANRU, notamment par l'incitation à une diversification de l'offre locative permettant cette primo accession ou la « décohabitation ».

Modalités de participation au projet

Modalité de participation des habitants et des habitantes

Il s'agit d'établir un recensement des situations et des besoins de logement, permettant d'organiser une politique de logement efficiente. Les familles, les jeunes filles et garçons concernés seront invités à concourir à la définition de ce référentiel.

Partenaires mobilisés et/ou associés dans le domaine du logement

Le Conseil citoyen du quartier des Hautes-Mardelles, l'Etat, Val d'Yerres Agglomération, la ville de Brunoy et son service logement, les bailleurs.

⇒ Les objectifs opérationnels en matière de logement

Objectif : favoriser l'accès au logement

- Informer sur les possibilités de financement et d'accès au logement ;
- Coordonner l'action en faveur du logement des jeunes filles et garçons ;
- Mettre en place un comité local pour le logement des jeunes filles et garçons ;
- Développer le logement passerelle.

LOGEMENT

- A Epinay-sous-Sénart

Éléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier Les Cinéastes /La Plaine

En 2010, le parc immobilier spinolien était composé de 4758 logements (+1.2% depuis 1999).

Le parc immobilier spinolien se compose principalement d'habitat collectif à 82.6%. L'habitat individuel représente seulement 17%, contre 49.1% à l'échelle départementale.

47.7% des ménages spinoliens sont propriétaires de leur logement, contre plus de 60% en Essonne.

De plus, 39.1% sont locataires d'un logement social (contre seulement 19.8% en Essonne) et 11.9% sont locataires dans le parc privé.

Epinay-sous-Sénart présente donc le taux le plus important de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération du Val d'Yerres. OSICA gère 59% des logements sociaux contre 24% à VILOGIA et 17% pour ICF La Sablière.

Le parc de logement est ancien puisque 88.5% du parc existait avant 1974. Seuls, 1.8% des logements de la ville ont été construits entre 1990 et 2005.

Dans le cadre du PRU aux Cinéastes, la Ville d'Epinay-sous-Sénart s'est engagée dans une véritable mutation visuelle et qualitative de ce quartier avec non seulement des réhabilitations mais aussi des constructions neuves sur les terrains laissés disponibles suite aux démolitions.

On constate par ailleurs une très large majorité de grands logements sur la commune. En effet, les logements de 3 pièces ou plus représentent 88.5% du total contre 68.1% au niveau régional. A l'inverse, la proportion de studios et de 2 pièces est de 11.5% contre 31.9% à l'échelle régionale.

L'étude socio-urbaine lancée par la Municipalité dans le cadre du NPNRU pour le quartier de La Plaine sur son volet habitat et logement montre :

- Des besoins internes non satisfaits en matière de constructions neuves liés aux évolutions sociodémographiques (dessalement des ménages, vieillissement de la population, « décohabitation »),
- Une faible part de petits logements adaptés aux jeunes filles et garçons et aux séniors,
- Une faible diversification de logement,
- Des copropriétés fragiles.

Malgré une nette diminution des expulsions entre 2010 et 2012, liée à la mise en place de commissions de prévention des impayés avec les bailleurs et à l'accompagnement renforcé des publics, on relève de nombreux impayés de loyers sur Epinay comparativement aux autres villes. On assiste par ailleurs à l'émergence d'un nouveau public qui a du mal à faire face à ses charges de logement : les propriétaires.

Parole d'habitants : concertation du 9 mars et synthèse du 3 avril 2015

- Proposer des logements de différentes typologies pour parvenir à une mixité sociale,
- Créer une offre de logement pour les personnes âgées dépendantes permettant un maintien à domicile,
- Améliorer la qualité et l'entretien des logements ICF.

Orientations stratégiques de la commune

- Réduire la part du locatif social et du logement collectif dans le parc immobilier de la ville en vue d'atteindre un meilleur équilibre de l'habitat,
- Favoriser la mixité sociale par la mise en place de politiques de peuplement à l'échelle du territoire communautaire,
- Mieux diversifier les typologies d'habitat pour permettre la mise en œuvre de parcours résidentiels,
- Favoriser l'échange de logements au sein du parc social,
- Agir en faveur de l'autonomie des jeunes filles et garçons en matière de logement,
- Rénovation et valorisation du parc social et privé,
- Renforcer les liens avec les copropriétés fragilisées pour un meilleur accompagnement,
- Renforcer la prévention des impayés locatifs,
- Promouvoir l'habitat durable et soutenir la création d'un éco-quartier.

Objectifs opérationnels pour le contrat de ville

Objectif 1 : Mixité sociale et diversification de l'habitat

- 1-1 Développer une politique de peuplement en partenariat avec les bailleurs et les réservataires respectant les enjeux indispensables de mixité sociale,
- 1-2 Mise en place d'un PLH et création d'un observatoire du peuplement à l'échelle du territoire communautaire,
- 1-3 Lutter contre la spécialisation sociale des quartiers prioritaires en poursuivant la diversification des statuts et typologies d'habitat.

Objectif 2 : Pour un parc immobilier rénové et durable

- 2-1 Rénovation du parc social sur le secteur de La Plaine en partenariat avec les trois bailleurs concernés,
- 2-2 Accompagner les copropriétés par la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel d'accompagnement et de prévention des copropriétés,
- 2-3 Soutenir financièrement les copropriétés fragilisées pour les travaux de réhabilitation et notamment en matière de performance énergétique,
- 2-4 Développer un projet d'éco-quartier dans le cadre d'une mutation de la zone d'activités de La Forêt.

Objectif 3 : Mobilité et parcours résidentiels

- 3-1 Mieux diversifier les typologies d'habitat pour permettre la mise en œuvre de parcours résidentiels,
- 3-2 Favoriser la mobilité des personnes âgées dans des logements plus adaptés au sein du parc social,
- 3-3 Soutenir les jeunes filles et garçons dans leurs recherches de logement,
- 3-4 Encourager la colocation intergénérationnelle (jeunes/séniors),
- 3-5 Développer une bourse d'échange inter-bailleurs.

Objectif 4 : Renforcer la prévention des impayés locatifs

- 4-1 Mettre en place un observatoire des impayés locatifs sur la commune,
- 4-2 Créer une commission ville/bailleurs chargée notamment du suivi des charges locatives.

III. LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

A) DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1) Etat des lieux du développement économique sur le Val d'Yerres

➤ Le tissu économique du Val d'Yerres

Le territoire du Val d'Yerres comptabilise **6 344 établissements actifs** répartis comme suit

SECTEUR D'ACTIVITE	%
Agriculture	0.3 %
Industrie	3.7 %
Construction	11.3 %
Commerce, transport et services divers	67.8 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	16.9 %

Sources : données de l'INSEE au 31 décembre 2012

2122 entreprises étaient recensées sur le Val d'Yerres en **2014** (soit 30 % des données INSEE à fin 2012). Parmi elles, **les 10 premiers employeurs à l'échelle du territoire** sont :

ENTREPRISES	COMMUNE	Effectifs au 31/08/2014
Crédit Agricole	Brunoy	740
Hôpital GALIEN	Quincy-sous-Sénart	488
Cora	Boussy-Saint-Antoine	330
STRAV	Brunoy	290
Dalkia	Boussy-Saint-Antoine	246
Hôpital du Val d'Yerres	Yerres	200
RLD 2-blanchisserie industrielle	Epinay-sous-Sénart	98
Institut médical Epidaure	Brunoy	97
Résidence Asphodia	Yerres	83
Clinique Les Vallées	Brunoy	79

Sources : Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne 2014

Répartition géographique des secteurs d'activités :

Les secteurs d'activités se concentrent sur les communes suivantes

- Crosne : zone d'activités de La Plaine Haute – plus de 100 entreprises.
- Epinay-sous-Sénart : zone d'activités de la forêt – plus de 80 entreprises.
- Boussy-Saint-Antoine : zone d'activités du Clos Auchin – 12 entreprises.
- Quincy-sous-Sénart : zone d'activités des Goupils – 7 entreprises.
- Pôle commercial de Boussy-Quincy : plus de 80 entreprises.

S'agissant de la commune de Brunoy, l'activité est établie principalement sur le front de la Route Nationale 6. Quant à la ville d'Yerres, les entreprises se répartissent sur l'ensemble du territoire communal et plus particulièrement sur les secteurs d'activités « Mont Griffon », « Ecureuils » et « rue du Parc ».

➤ Les outils en présence sur le territoire

Le Club des entreprises du Val d'Yerres : Créé par la Communauté d'Agglomération en 2009, il regroupe aujourd'hui 300 entreprises (rencontres thématiques, speed meeting annuel, « entreprises à la rencontre de vos voisins »,...). Le Club des entreprises a progressivement été ouvert aux territoires limitrophes (Plateau Briard, puis Sénart Val de Seine).

La Pépinière et l'Hôtel d'entreprises du Val d'Yerres : Ouverts en janvier 2012, ils se situent sur un même site à Quincy-sous-Sénart, au pied de la gare RER. Le dispositif offre l'internet très haut débit. Il accueille de jeunes créateurs d'entreprises et leur propose un tarif réduit de bureaux en location, de même qu'un suivi personnalisé ou collectif. L'équipe dédiée (2 collaborateurs) met également à leur disposition des compétences de secrétariat, comptabilité-finances, marketing...

A la date du 1er janvier 2015, la partie « pépinière » est occupée à 100 % avec 11 entreprises. L'étage « hôtel » dispose d'une surface de bureaux disponibles de 120 m² ; il est occupé à cette même date par 3 entreprises.

Au 1^{er} janvier 2015, on dénombre **47 emplois créés** grâce à l'ouverture de la pépinière.

Le dispositif « Territoires entrepreneurs » : créée en janvier 2004, la Zone Franche Urbaine d'Epinay (ZFU dite « de deuxième génération ») est devenue « Territoires entrepreneurs » depuis le 1^{er} janvier 2015 sur la durée du contrat de ville (2015-2020). Elle recouvre la quasi-totalité du territoire communal. **Portée par la ville d'Epinay-sous-Sénart**, son périmètre comprend le périmètre de la géographie prioritaire (Les Cinéastes/La Plaine) et la Zone Industrielle d'Epinay. Composé de Très Petites Entreprises (TPE), et de quelques PME dont l'activité porte sur les secteurs du « commerce », des « services aux entreprises » et de la « construction », le dispositif comptait environ 250 établissements au 1er janvier 2010. 127 d'entre eux ont bénéficié d'exonérations fiscales sur l'année 2010 (taxe professionnelle et cotisation foncière).

Les perspectives du territoire

- **Club des entreprises du Val d'Yerres** : un pilotage direct du club par les entreprises elles-mêmes, les entreprises s'organisant autour d'un pôle de « permanents ».
- **L'accueil et la pérennisation des jeunes entreprises** : une réflexion sera menée à l'échelle du territoire sur d'autres modes d'accueil et d'autres façons de travailler (co-working, télétravail...). Plusieurs communes du territoire ont fait part de leur intérêt pour un tel dispositif (Epinay-sous-Sénart, Brunoy, Yerres, Quincy-sous-Sénart).

2) Etat des lieux dans le domaine de l'emploi

Contexte local

En 2011, le taux de population active (15 à 64 ans ayant un emploi) est plus faible sur le Val d'Yerres (68,7%) que sur le reste du département (75,2%) – soit une proportion inversée comparativement à 2008 où ce taux était plus élevé sur le Val d'Yerres (69,3%) que sur l'Essonne (67,9%).

Sur les 40 805 actifs ayant un emploi et résidant sur le Val d'Yerres en 2011 :

- 92% sont salariés, dont 13,9% disposent d'un travail à temps partiel et la moitié sont des femmes (51,7%).
- Les femmes Val d'Yerroises sont très peu représentées dans les emplois non-salariés (5,7%), même si elles sont en proportion plus élevées que la moyenne départementale (3,2%).
- Les jeunes filles et garçons de 15 à 24 ans représentent 9,3% des actifs salariés Val d'Yerrois. La moitié sont des jeunes filles (50,5%). Le taux élevé des temps partiels traduit la situation de précarité dans l'emploi de cette tranche d'âge (+ de 30% d'emplois salariés à temps partiel chez les 15/24 ans). En

2011, les temps partiels chez les jeunes hommes sont supérieurs à la moyenne départementale (30,4% de temps partiels chez les jeunes Val d'Yerrois contre 25,4% en Essonne).

Données INSEE (RP 2008 -2011-2014)	Population totale			Population active		Taux d'actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi	
	2008	2011	2014	2008	2011	2008	2011
Brunoy	25 567	25 492	25 934	12 399	12 300	69,3%	75,1%
Epinay-Sous-Sénart	12 560	12 129	12 204	6 283	5 927	65,9%	74,8%
Quincy-Sous-Sénart	7 714	8 209	8 290	3 662	3 921	65,4%	73,6%
Val d'Yerres	90 399	90 194	91 289	45 170	44 641	69,3%	68,7%
Essonne	1 205 850	1 225 191	-	600 033	608 160	67,9%	75,2%

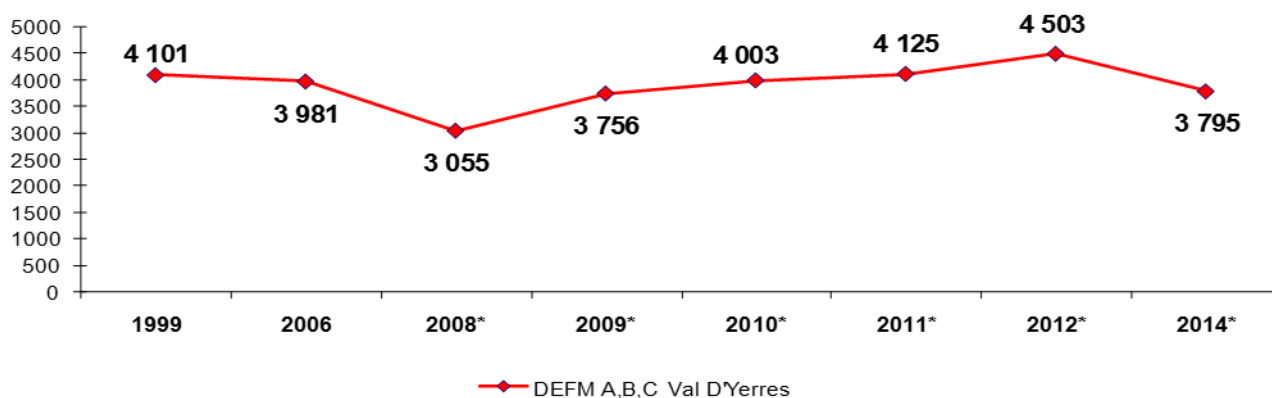
Lieu de travail des actifs de 15 ans à 64 ans ayant un emploi

- Seuls 13,9% des Val d'Yerrois travaillent dans leur commune de résidence sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- 20,2% travaillent sur une autre commune du département (parmi lesquelles on trouve les 5 autres communes du Val d'Yerres),
- 64,7% travaillent dans un autre département de la région Ile-de-France.

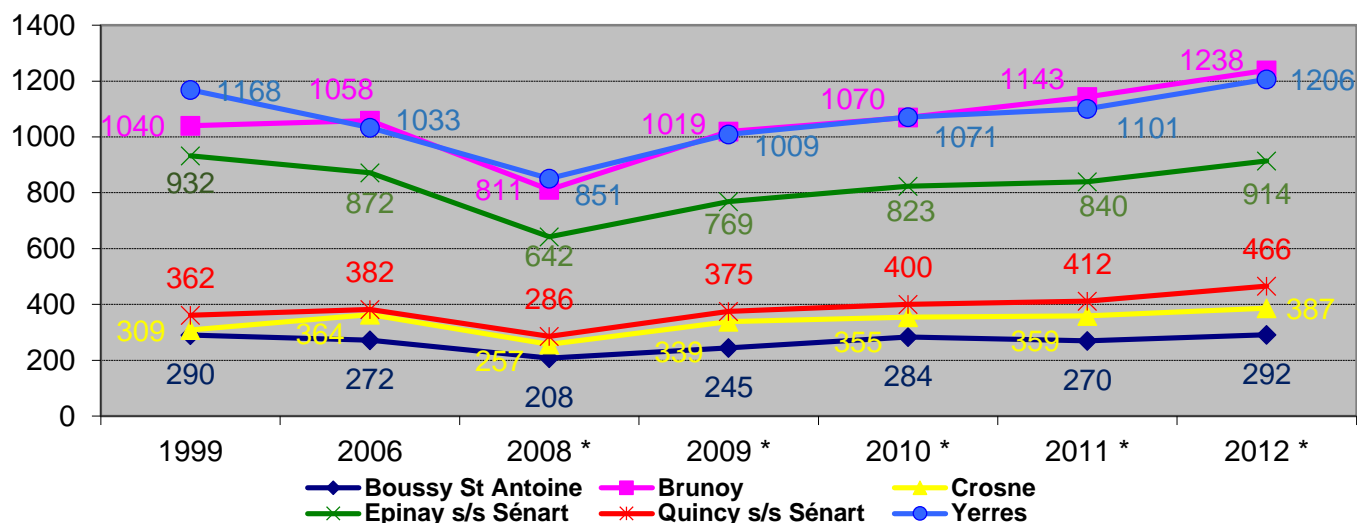
A titre comparatif, sur les 552 059 actifs ayant un emploi et résidant sur l'Essonne en 2011 :

- 91,9% sont salariés, dont 13% disposent d'un travail à temps partiel,
- 17,9% d'entre eux travaillent dans la commune de résidence, 38,1% travaillent sur une autre commune, du département, et 42,5% dans un autre département de la région Ile-de-France.

Evolution du nombre de DEFMA,B,C sur le Val D' Yerres de septembre 1999 à septembre 2014



**Evolution du nombre de DEFM cat ABC par commune sur le territoire du Val D'Yerres
(* septembre)**



En septembre *	1999	2006	2008 *	2009 *	2010 *	2011 *	2012 *
Boussy St Antoine	290	272	208	245	284	270	292
Brunoy	1040	1058	811	1019	1070	1143	1238
Crosne	309	364	257	339	355	359	387
Epinay s/s Sénart	932	872	642	769	823	840	914
Quincy s/s Sénart	362	382	286	375	400	412	466
Yerres	1168	1033	851	1009	1071	1101	1206

Parmi les principaux acteurs en présence sur le territoire du Val d'Yerres, on recense :

- Pôle emploi (dont les locaux sont situés à Brunoy),
- Une Mission Locale et un Centre de Redynamisation (Association Insertion et Développement Val d'Yerres/Val de Seine dont le siège social est situé à Crosne),
- Le Val d'Yerres Emploi (« Maison de l'Emploi » non labellisée comprenant 3 antennes dans lesquelles la Mission Locale et le service Val d'Yerres Emploi de la communauté d'Agglomération effectuent des permanences),
- Une association d'insertion (Abeilles Aide Entraide dont le siège social est situé à Yerres).

Le contrat de Ville mobilise en premier lieu le droit commun au bénéfice des demandeurs et demandeuses d'emploi des quartiers prioritaires, notamment à travers l'offre de service de Pôle emploi et plus particulièrement en faveur des jeunes filles et garçons avec :

- La mobilisation de l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ),
- L'intensification de l'accompagnement renforcé,
- La mise en place de l'accompagnement Global, dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Départemental,
- Pôle emploi développe les modalités de recrutement alternatif afin de lutter contre les discriminations à l'embauche et promouvoir l'égalité des chances.
- De plus, Pôle emploi souhaite développer des partenariats pour compléter son offre de service afin de lever les freins périphériques à l'emploi.

Val d'Yerres Emploi (VYE) est un service de proximité de la communauté d'agglomération. Site d'accueil des Val d'Yerrois en recherche d'emploi, de formation ou de réorientation professionnelle, il offre un accueil commun à un public mixte (jeune et adulte). Il propose un ensemble de services visant à faciliter la recherche d'emploi et de formation : accès à internet et aux outils informatiques, téléphone, fax, photocopieuse,

offres de formation, documentations diverses, conseils et accompagnements individuels ou collectifs (informations collectives, ateliers à la création d'entreprises, ateliers informatiques, cellule entreprises...).

Val d'Yerres Emploi	2013	2014
Fréquentation des structures <i>(en nombre d'usagers jeunes et adultes)</i>	7 298	7 425
Antenne de Brunoy	3 038	3 207
Antenne d'Epinay	1 559	1 845
Antenne de Yerres/Crosne	2 701	2 373

➤ Le public jeune en suivi par la Mission Locale

L'équipe de la Mission Locale (Association Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine) est composée de deux directions, d'une assistante administrative et de 8 conseillers en insertion professionnelle (parmi lesquels 6 agents mis à disposition par la Communauté d'agglomération). L'accueil et le suivi des jeunes filles et garçons de moins de 26 ans sont réalisés sur les permanences de proximité (antennes Mission Locale au sein du Val d'Yerres Emploi) ainsi qu'au Centre de Redynamisation de la Mission Locale situé à Crosne.

Mission Locale	2013	2014
<i>(Sources : Mission Locale - RA2014-)</i>		
Nombre de jeunes en suivi	1 928	2 082
Antenne de Boussy/ Quincy	357	385
Antenne de Brunoy	495	536
Antenne de Crosne	157	170
Antenne d'Epinay	430	480
Antenne de Yerres	489	511

En 2014, la Mission Locale a suivi 2082 jeunes Val d'Yerrois sur l'ensemble des antennes de proximité (soit 8% de plus qu'en 2013) ; 746 jeunes filles et garçons ont été reçus en premier accueil (soit - 11% comparativement à 2013) et 8167 en rendez-vous individuels (soit + 10% sur l'année 2014 comparativement à 2013). La Mission Locale constate que la situation des jeunes Val d'Yerrois continue de se détériorer en 2014, ce qui complexifie l'accompagnement et les suivis individualisés des conseillers.

Mission Locale	2013	2014
<i>(Sources : Mission Locale - RA2014-)</i>		
Nombre de rendez-vous individuels	7 430	8 167
Antenne de Boussy/ Quincy	1 456	1 690
Antenne de Brunoy	1 801	2 159
Antenne de Crosne	607	661
Antenne d'Epinay	1 621	1 788
Antenne de Yerres	1 945	1 869

Profil des jeunes filles et garçons en suivi par la Mission Locale

La proportion d'usagers femmes/hommes est équilibrée sur les antennes Val d'Yerres Emploi, excepté sur l'antenne d'Epinay où la proportion de jeunes filles est inférieure (47% de femmes et 54% d'hommes). Le nombre de jeunes femmes en suivi Mission Locale est néanmoins en augmentation sur les deux dernières années à Epinay et à Brunoy.

Mission Locale	2013	2014
<i>(Sources : Mission Locale - RA2014-)</i>		
Nombre de premiers accueils, de nouvelles entrées	836	746
Antenne de Boussy/ Quincy	167	143
Antenne de Brunoy	176	199
Antenne de Crosne	77	74
Antenne d'Epinay	209	155
Antenne de Yerres	207	175

Mission Locale (Sources : Mission Locale – Rapport d'Activité 2014-)						
Type de suivis par Genre	Antenne de Brunoy		Antenne de Boussy/ Quincy		Antenne d'Epinay	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Hommes	52.73	51.12	50.38	50.80	56.51	54.38
Femmes	47.27	48.88	49.63	49.20	43.49	45.63

Depuis 3 ans, on constate également une légère amélioration du niveau de diplôme des jeunes Val d'Yerrois en suivi, avec une nette diminution du nombre de jeunes filles et garçons « sans diplôme ». Pour autant, les jeunes diplômés sont de plus en plus nombreux à faire appel aux services de la Mission Locale pour obtenir des aides et bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur parcours individuel.

➤ Le public adulte (+ de 26 ans) en suivi par le service Val d'Yerres Emploi

L'équipe du service Val d'Yerres Emploi de la communauté d'agglomération est composée de 10 personnes (1 coordinatrice, 3 agents d'accueil et 8 conseillers en insertion professionnelle). Elle intervient sur 3 antennes (Yerres/ Crosne, Brunoy et Epinay sous Sénart). Les habitants et les habitantes du quartier des Hautes Mardelles sont rattachés à l'antenne de Brunoy. Ceux des quartiers Les Cinéastes/ La Plaine et du Vieillet sont rattachés à l'antenne d'Epinay sous Sénart.

1 1719 adultes Val d'Yerrois étaient **inscrits au Val d'Yerres Emploi** au 31/12/2014, dont 238 sur l'antenne de Brunoy et 896 sur l'antenne d'Epinay sous Sénart. Sur l'année 2014, on enregistrait 555 nouveaux inscrits.

Val d'Yerres Emploi	2013	2014
Fréquentation des structures <i>(en nombre d'usagers jeunes et adultes)</i>	7 298	7 425
Antenne de Brunoy	3 038	3 207
Antenne d'Epinay sous Sénart	1 559	1 845
Antenne de Yerres/Crosne	2 701	2 373

Nombre et type de placements des adultes (+ de 26 ans) : en 2014, 261 adultes en recherche d'emploi ayant bénéficié d'un accompagnement du service ont trouvé une solution positive à leur projet professionnel. 68% ont abouti à un CDDI ou un CDD après un accompagnement individualisé par un conseiller Val d'Yerres Emploi.

Type de sorties positives	2012	2013	2014
Nombre de placements	349	339	261
dont CDI	87	81	41
dont CDD	146	146	136
dont emplois aidés	19	11	5
dont intérim	39	29	27
dont formation	52	40	29
dont autres contrats	6	32	23

Le contexte économique général de plus en plus difficile et la précarisation du public en suivi a néanmoins généré une forte baisse du nombre de placements au cours des 3 dernières années.

8 familles de freins à l'emploi ont notamment été identifiées par le Val d'Yerres Emploi à partir des suivis réalisés :

1. des problèmes d'adaptation à l'entreprise : de respect des consignes de la hiérarchie, de ponctualité, d'articulation entre vie personnelle et professionnelle, de sociabilité, de codes vestimentaires ou moraux, d'hygiène,...

2. des problèmes de repérage sur le marché du travail : ce frein qui touche 3 usagers sur 10 se traduit par une difficulté de choisir son projet professionnel (représentation des métiers, deuil de l'activité...), à valoriser ses compétences, un manque d'autonomie dans les démarches, une démobilité et un manque de confiance en soi liés à des échecs successifs, qui sont difficiles à gérer pour de nombreux candidats.

3. des problèmes de mobilité : incapacité à obtenir le permis, absence de permis, de véhicule, circuits et/ou horaires des transports en commun inadaptés, frein financier d'accès au réseau, réticences sociales ou psychologiques.

4. des problèmes de logement : usagers sans domicile fixe, logement provisoire ou précaire, foyer, risque d'expulsion,...

5. des difficultés financières : aucun revenu salarial ou social n'est perçu par le ménage, revenu insuffisant pour la vie du ménage ou l'accès à l'emploi, des situations de surendettement.

6. des problèmes de garde d'enfants : offre de services insuffisante (aucune crèche disponible, assistantes maternelles trop éloignées,...), frein financier (l'offre est pertinente mais inaccessible financièrement), difficulté d'organisation familiale (refus de faire garder son enfant, difficulté de gestion du planning quotidien,...),

7. des difficultés administratives : pas de couverture sociale, absence d'autorisation de travail, personne sous-main de justice.

8. des problèmes de santé : difficulté d'ordre physique, psychologique ou psychiatrique,...

Ces freins sont fréquemment cumulés. Aussi, une approche individuelle et globale des problématiques s'avère souvent plus efficace pour l'utilisateur car elle lui permet d'identifier plus facilement le sens dans sa démarche d'insertion et de réinsertion professionnelle.

Des besoins en matière de formation linguistique ont été identifiés pour 14% des usagers du Val d'Yerres Emploi. L'absence de maîtrise des savoirs de base linguistiques (identifiées sur 9% du public) limite considérablement la capacité de compréhension et de communication des individus. L'apprentissage reste un préalable à toutes les démarches, y compris dans leurs recherches d'emploi. Or les dispositifs associatifs en présence sur le Val d'Yerres n'ont plus les capacités d'accueil suffisantes face à l'accroissement des demandes à l'échelle du territoire.

3) Le diagnostic partagé (Groupe de travail « Emploi, Insertion et Développement Economique » les 8 janvier, 5 et 12 février 2015)

Les points forts du territoire :

- Un bon positionnement géographique du Val d'Yerres : aéroport d'Orly, desserte RER avec 3 gares (dont 2 à proximité des quartiers), proximité de Paris,...
- Des structures de santé proches et nombreuses,...
- Une offre d'emploi existante dans certains secteurs bien spécifiques (services à la personne, grande distribution),
- Un Club des entreprises dynamique (créé en 2009, le club réunit chaque année entre 250 et 300 personnes),
- Une forte attractivité de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises situés à proximité de la gare RER de Boussy/Quincy et du quartier du Vieillet (13 pépiniéristes et 3 entreprises en hôtel constitutifs de 25 emplois au 31 décembre 2013),

- Bonne présence et couverture des acteurs du territoire sur le volet insertion vers l'emploi, couplé de partenariats pérennes auprès des entreprises.

Les constats réalisés, les principaux points à améliorer :

- L'enclavement du territoire constitue un frein à la mobilité (difficultés d'accès aux structures, problèmes de mobilité dans les transports, besoins renforcés en matière d'aide à l'autonomie),
- Au-delà des questions de mobilité, identification de 8 freins périphériques à l'emploi rencontrés par le public en suivi au sein des structures implantées sur le territoire: difficultés d'adaptation à l'entreprise, de repérage sur le marché du travail, précarité du logement, difficultés financières, problèmes de garde d'enfants, difficultés d'ordre administratif (couverture sociale, absence d'autorisation de travail, personnes sous-main de justice...), problèmes de santé (incapacités physiques, problèmes psychologiques ou psychiatriques),
- Constat de situations de plus en plus fréquentes d'isolement de certains publics (notamment femmes et seniors),
- Constat d'un manque d'information des publics sur les accompagnements possibles dans le domaine de l'emploi et de l'insertion,
- Nécessité de redynamiser les permanences de proximité (accompagnement vers l'emploi, accompagnement social, accès aux droits...),
- Recensement de nombreux besoins en matière d'alphabétisation et d'apprentissage linguistique, constitutifs de freins à l'emploi et à l'autonomie,
- Constat d'une précarisation des publics (qu'il s'agisse des publics jeunes ou des publics adultes),
- Peu d'actions partenariales « communes » à l'échelle du territoire (les réseaux restent à développer). La coordination des acteurs et la communication sont à améliorer sur le volet développement économique comme sur le volet emploi,
- Nécessité d'un outil de type « PLIE »,
- Nécessité d'une porte d'entrée pour la création d'entreprises, pour permettre l'interface entre le demandeur et demandeuse d'emploi et l'entreprise,
- Nécessité de renforcer l'offre d'emploi locale. Elle s'avère actuellement insuffisante et oblige les résidents du territoire à des migrations journalières importantes,
- Peu de marges de manœuvre sur le territoire en matière de fiscalité des entreprises,
- Constat d'un manque de disponibilités foncières et de coûts conséquents pour de nouvelles opérations à vocation de développement économique,
- Il faut travailler davantage avec les transports (desserte du quartier des Hautes Mardelles et de la ZAC d'Epinay-sous-Sénart),
- Il conviendrait de renforcer la coopération entre tous les acteurs locaux, afin de favoriser le retour à l'emploi des demandeurs et demandeuses d'emploi des quartiers prioritaires de la politique de la Ville,
- Il conviendra d'assurer un égal accès des femmes et des hommes aux dispositifs Emploi et développement économique déployés sur les quartiers.

B) LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

SUR LE VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les Orientations stratégiques du Territoire

- 1) Pérenniser les jeunes entreprises et promouvoir le Club Entreprises,
- 2) Développer la stratégie de communication à l'échelle du territoire (Val d'Yerres et communes),
- 3) Etudier les opportunités en matière de foncier disponible.

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Favoriser la création d'activité et l'entrepreneuriat

1-1 Accompagner le parcours du créateur d'entreprise, créer des vocations parmi les jeunes filles et garçons (ateliers BGE, visites de la pépinière d'entreprises, rencontres organisées avec le club entreprises, dispositif « Réussir en Banlieue » et « Eveil à l'esprit d'entreprendre »...),

1-2 Renforcer les partenariats en matière d'aide et d'accompagnement aux porteurs de projets au travers de dispositifs permettant une prise en compte des situations spécifiques des femmes et des hommes (dispositif « Réussir en Banlieue »),

1-3 Elaborer un tableau de bord semestriel des entreprises du territoire.

Objectif 2 : Accompagner les jeunes entreprises,

2-1 Mettre en place un espace de travail partagé permettant de sortir de l'isolement et de favoriser la mise en relation des porteurs de projets et des jeunes entrepreneurs (projet d'espace de « coworking » en cours sur la commune d'Epinay-sous-Sénart),

2-2 Réaliser un pôle d'activité économique de type incubateur /couveuse,

2-3 Mettre en place un prix de l'innovation à l'échelle communautaire (bourse permettant le lancement de l'entreprise en début de parcours),

2-4 Renforcer la communication à l'échelle du territoire (Val d'Yerres, Communes) et redynamiser le site internet, dédié au développement économique du Val d'Yerres.

Objectif 3 : Contribuer au désenclavement des quartiers en développant l'offre de transports du territoire

3-1 Renforcer l'offre de transport sur le quartier des Hautes Mardelles (Brunoy)

3-2 Développer les transports sur la ZAE d'Epinay-sous-Sénart (ligne de bus desservant la ZAE et la reliant à la gare de Brunoy et à la gare de Boussy/Quincy)

Objectif 4 : Favoriser le développement économique du territoire

4-1 Identifier les fonciers disponibles pour favoriser le développement économique, en lien avec les communes en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme,

4-2 Formalisation d'une bourse des locaux disponibles sur le territoire du Val d'Yerres.

P
I
L
I
E
R

E
M
P
L
O
I
E
T
D
E
V
E
L
O
P
P
E
M
E
N
T

E
C
O
N
O
M
I
Q
U
E

LES ORIENTATIONS

Pérenniser les Jeunes entreprises et le Club entreprises

Pé
Favoriser la création d'activité

Développer l'offre de transports et identifier le foncier

SUR LE VOLET EMPLOI

Orientations du Territoire du Val d'Yerres

- 1) Renforcer les services de proximité et la mise en réseau à l'échelle du territoire,
- 2) Rester dans l'opérationnalité en se concentrant sur quelques actions d'accès à l'emploi et à la formation en faveur de publics cibles, notamment les demandeurs et demandeuses d'emploi jeunes et adultes des quartiers en politique de la ville,
- 3) Développer les parcours d'insertion en faveur des publics éloignés de l'emploi.

Modalités de participation au projet

Partenaires mobilisés et/ou associés : Pôle Emploi, Mission Locale, Val d'Yerres Emploi, la Région IDF, la BGE, Cap Emploi, Abeilles Aide Entraide, le Club Entreprises, les chambres consulaires, la MDS, Val d'Yerres Prévention, l'Education Nationale, les transporteurs...

⇒ Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Objectif 1 : Favoriser l'insertion professionnelle des publics des quartiers prioritaires

1-1 Favoriser la mobilité des seniors, l'autonomisation des adultes dans les transports (femmes isolées, seniors, personnes handicapées...)

1-2 Mettre en place des parcours d'insertion vers l'emploi en direction de publics cibles, jeunes et adultes (ateliers informatiques, sorties citoyennes, ...)

1-3 Mettre en place des ateliers d'alphabétisation et/ ou d'apprentissage linguistique dans un objectif d'insertion professionnelle ou de qualification professionnelle (accès à l'emploi, accès à la formation...)

1-4 Renforcer l'accompagnement des jeunes filles et garçons vers l'insertion professionnelle (ateliers collectifs animés par un coach, accompagnements et suivis individualisés, conseils en savoir être et dans le domaine de la santé (hygiène, codes vestimentaires, codes moraux)...

Objectif 2 : Développer le service public de proximité et la mise en réseau des professionnels

2-1 Renforcer les services publics de proximité (permanences de la Mission Locale et des Maisons de l'emploi au sein des quartiers prioritaires,...)

2-2 Mettre en place un observatoire de contexte local dans le domaine de l'emploi et du développement économique,

2-3 Développer les partenariats afin d'optimiser la complémentarité des offres de service pour lutter contre les freins à l'emploi.

Objectif 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de publics cibles

3-1 Développer les parcours d'accès à la formation et aux contrats en alternance des demandeurs et demandeuses d'emploi jeunes et adultes (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation en lien avec les besoins des recruteurs et le marché du travail).

ORIENTATIONS

L'INSERTION

L'EMPLOI

LA FORMATION

P
I
L
I
E
R

E
M
P
L
O
I
E
T
D
E
V
E
L
O
P
P
E
M
E
N
T

E
C
O
N
O
M
I
Q
U
E

3-2 Accompagner les demandeurs et demandeuses d'emplois porteurs de projet de création d'entreprise et particulièrement les femmes des quartiers en politique de la ville.

3-3 Développer les chantiers écoles et les chantiers d'insertion à l'échelle du territoire. Engagement entre autres, des collectivités du territoire (communauté d'agglomération, commune de Brunoy,...) d'inclure une clause d'insertion dans leurs marchés publics (chantiers de bâtiments et de travaux publics sur le territoire communal, projets de réhabilitation en application de la Charte Nationale de l'ANRU, Gestion Urbaine de Proximité...).

3-4 Développer les outils en faveur de l'insertion des jeunes filles et garçons dans le monde du travail :

- Mettre en place des parcours d'accompagnement vers une formation, un métier, un dispositif de parrainage, un tutorat vers ou dans l'emploi...
- Favoriser l'accès à l'apprentissage et développer la qualification des jeunes filles et garçons (secteurs de l'animation, du sport, de la petite enfance, du transport, du bâtiment...),
- Développer un réseau de parrainage jeunes/ entreprise (appel à candidature des professionnels en mesure de parrainer des jeunes filles et garçons souhaitant travailler dans une branche spécifique déjà identifiée ...).

3-5 Développer le service civique à l'échelle du territoire en direction des 16-25 ans :

- Favoriser et soutenir l'engagement citoyen en direction d'un public jeunes « décrocheurs » en partenariat avec les équipes éducatives et les équipes d'animation,
- Permettre aux jeunes filles et garçons volontaires issus des quartiers prioritaires aux profils diversifiés de révéler leurs talents dans le cadre de missions spécifiques dans le domaine de la cohésion sociale (sport, culture, santé, solidarité...), d'accéder à des soutiens pour leur permettre de développer leur projet d'insertion professionnelle (accès à la formation, rencontre avec des entreprises locales...).

*Objectifs souhaités ou retenus par la commune de BRUNOY
sur un volet Insertion Emploi Formation*

L'Insertion professionnelle des jeunes

Points relevés par la Commune de Brunoy en matière d'accès au premier emploi, à la formation, à l'emploi de façon pérenne :

. Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et leur insertion dans le monde du travail :

- Sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise (action « Eveil à l'esprit d'entreprendre »);
- Faire découvrir les secteurs dits « en tension » : bâtiment, hôtellerie, services à la personne ;
- Travailler sur les attitudes et les comportements propres au milieu professionnel ;
- Développer les chantiers d'insertions, les chantiers éducatifs, et les chantiers de formations ;
- Développer toute forme de parrainage, de tutorat vers ou dans l'emploi ;
- Favoriser le rapprochement entre les dispositifs d'accompagnement des publics, les entreprises et les habitants et habitantes des quartiers (action « Réussir en Banlieue »).

. Favoriser l'accès à la qualification des jeunes (secteurs de l'animation, du sport, de la petite enfance, du transport, du bâtiment) :

- Travailler sur l'orientation et les représentations qu'ont les jeunes des secteurs et des métiers ;
- Travailler sur la mixité des emplois ;
- Permettre l'accès à l'apprentissage.

. Mettre en place un dispositif d'insertion

L'engagement de la commune est d'inclure dans l'ensemble de ces marchés publics une clause d'insertion ;

- Cette disposition concernera les chantiers de bâtiments et de travaux publics importants, qui s'engagent sur le territoire communal, tant sur des opérations majeures, que dans le cadre du projet de réhabilitation en cours d'élaboration par les bailleurs sur le quartier, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5% minimum des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion.
- Cet engagement concernera aussi la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans le quartier, doit se traduire par une affectation de 10% minimum des heures travaillées à de tels dispositifs.

*Objectifs souhaités et/ou retenus par la commune D'EPINAY-SOUS-SENART
sur un volet Emploi et Développement Economique*

Eléments de diagnostic partagé sur la ville et sur le quartier Les Cinéastes/ La Plaine

En 2010, le taux d'activité des 15-64 ans est semblable aux standards départementaux et régionaux (74.9% contre 75.4%).

Seuls 14.7% de la population active occupée résidant à Epinay-sous-Sénart y travaille, contre 29.3% au niveau régional et 17.9% en Essonne. Les déplacements domicile-travail sont donc plus nombreux. Paris, Brunoy, Créteil, Evry et Yerres sont en 2010 les principaux lieux de travail (hors d'Epinay-sous-Sénart) des spinoliens.

Le niveau de qualification de la population spinolienne est globalement faible, et explique en partie le profil socio-économique des habitants et des habitantes (sur-représentation des employés/ouvriers et sous-représentation des cadres/professions intellectuelles supérieures). En 2010, 22.8% de la population n'ont aucun diplôme sur la commune, contre un taux de 16.2% en Essonne et 17.4% sur la région. Inversement, seuls 20.7% des résidents ont un diplôme supérieur au bac, contre 30.9% sur le département et 36.7% en Ile-de-France.

En 2010, 12.4% des salariés spinoliens étaient dans une forme précaire d'emploi (intérim, emplois aidés, CDD), contre 9.5% en Essonne. Ceux les plus touchés résident dans Les Cinéastes avec 15.9% de sa population salariée en emploi précaire. Par ailleurs, 12.8% des salariés spinoliens travaillent à temps partiel, dont 76.3% de femmes. C'est un chiffre inférieur aux échelles de comparaison départementale (13.7%) et régionale (14.6%).

En 2010, 13.7% des actifs spinoliens de 15-64 ans sont au chômage, soit quatre points de plus que la moyenne du département (9.3%). Pour autant, tous les quartiers de la commune ne sont pas touchés par le chômage avec la même intensité : 19.2% des actifs de Plaine 1 Nord sont chômeurs et 16.1% de ceux Les Cinéastes, contre seulement 6.1% pour les actifs hors géographie prioritaire.

Au 1^{er} janvier 2012, Epinay-sous-Sénart comptait plus de 850 demandeurs et demandeuses d'emplois toutes catégories confondues. En août 2013, les demandeurs et demandeuses d'emploi de catégorie A étaient 751, contre 616 au 1^{er} janvier 2012. Près de 80% des demandeurs et demandeuses d'emploi de catégorie A sont titulaires d'un diplôme de niveau Bac ou moins, contre 12.5% de niveau bac +2 et 7.7% d'un niveau supérieur. Les chômeurs spinoliens sont donc peu qualifiés. Les demandeurs et demandeuses d'emplois de 25 ans et moins représentent environ un quart du total et les plus de 50 ans 18.1%.

Au 1^{er} janvier 2013, le nombre de bénéficiaires du RSA à Epinay-sous-Sénart est de 430 personnes, ce qui représente 7.4% des allocataires spinoliens de 25-59 ans. Cette part est supérieure à la moyenne départementale (4.7%). 241 habitent Les Cinéastes, 78 Plaine 1 Sud et 75 Plaine 1 Nord.

La CAF signale pour sa part que 17.72% des allocataires bénéficient du RSA (socle et activité), un taux bien supérieur à celui du département (13.45%).

Depuis 2004, la quasi-totalité du territoire d'Epinay-sous-Sénart bénéficie d'une Zone Franche Urbaine (ZFU) devenue « Territoires entrepreneurs » à partir du 1^{er} janvier 2015.

Au 1^{er} janvier 2010, la ZFU d'Epinay-sous-Sénart comptait environ 250 établissements, dont 127 ont bénéficié d'exonérations fiscales (taxe professionnelle et cotisation foncière). Le tissu économique de la ZFU est essentiellement composé de très petites entreprises et de quelque PME. Ces établissements exercent majoritairement leur activité, par ordre décroissant, dans les secteurs du commerce, des services aux entreprises et de la construction.

Depuis 2004, plus de 293 embauches exonérées ont eu lieu par 122 entreprises. Les bénéficiaires sont embauchés à plus de 83% en Contrat à Durée Indéterminé (CDI) et résident à 42% dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Même si les résultats sont encourageants, il est à noter que de nombreuses entreprises estiment avoir des difficultés à recruter au sein de la commune par manque de qualification des demandeurs et demandeuses d'emploi. Du fait de leur petite taille et de leur faible nombre, ces entreprises ne constituent pas un potentiel suffisant de création d'emplois pour répondre à l'importance de la demande locale.

De plus, la zone d'activités de la Forêt n'est pas desservie par les transports en commun ce qui réduit fortement l'attractivité et donc le dynamisme de cette partie à fort potentiel du territoire communal.

Parole d'habitants : concertation du 9 mars et synthèse du 3 avril 2015

- Développement d'une offre de commerces de proximité,
- Création d'un pôle d'activités économiques,
- Favoriser la mise en relation des entreprises de la ville avec les demandeurs et demandeuses d'emploi,
- Inciter les embauches locales dans la ZAE.

Orientations stratégiques :

- Lutter contre les freins à l'emploi,
- Améliorer l'insertion professionnelle notamment des jeunes,
- Favoriser l'installation d'entreprises ainsi que la création d'entreprises/l'entrepreneuriat,
- Désenclaver le territoire en permettant l'accès à la ZA de la Forêt,
- Développer une offre de commerces de proximité sur le territoire communal.

Objectifs opérationnels en matière de développement économique et emploi souhaités par la ville d'Epinay-sous-Sénart

Objectif 1 : Lutter contre les freins à l'emploi

- 1-1 Favoriser la mobilité,
- 1-2 Réduire la fracture numérique,
- 1-3 Mettre en place des cours d'apprentissage de la langue française,
- 1-4 Améliorer l'accès aux modes de garde notamment pour les femmes,
- 1-5 Développer l'accompagnement et les conseils vers l'emploi (savoir-être, codes vestimentaires...).

Objectif 2 : Priorité à l'insertion professionnelle

- 2-1 Sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise et à l'esprit d'entreprendre dès le lycée,
- 2-2 Travailler à l'orientation des jeunes par le biais d'un « Forum des métiers »,
- 2-3 Installation de la Mission locale du Val d'Yerres à Epinay-sous-Sénart,
- 2-4 Favoriser l'émergence d'un réseau de tuteurs/parrains,
- 2-5 Développer les contrats d'apprentissage,
- 2-6 Inclure des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le territoire communal et développer les chantiers d'insertion dans le cadre du NPNRU,
- 2-7 Mise en place d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE),
- 2-8 Organiser un « Forum de l'emploi » nouvelle formule à l'échelle du territoire communautaire,
- 2-9 Renforcer la fréquence des bus pour les nombreux habitants qui travaillent en horaires décalés (notamment soir et week-end).

Objectif 3 : Favoriser la création d'activités et l'entrepreneuriat

3-1 Développer un pôle d'activités économiques (espace de co-working, incubateur /couveuse...) en zone « Territoires entrepreneurs »,

3-2 Accompagner les créateurs d'entreprises grâce à des partenariats avec les organisations et structures d'aide et d'accompagnement aux porteurs de projets (CCI Essonne, BGE, Essonne active...) ainsi que par le biais des dispositifs spécifiques aux quartiers prioritaires (Réussir en banlieue, Charte Entreprises & Quartiers...),

3-3 Permettre la desserte par le bus de la ZA de la Forêt depuis les gares de Brunoy et/ou de Boussy-Quincy pour contribuer à son désenclavement,

3-4 Maîtriser la vacance des locaux commerciaux et leur affectation par la mise en place d'un droit de préemption renforcé,

3-5 Créer un club des entreprises et des commerçants d'Epinay-sous-Sénart pour nouer des relations privilégiées,

3-6 Mettre en place le concours « Talents de nos quartiers »,

3-7 Mettre en place un observatoire du développement économique et de l'emploi pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

Objectif 4 : Développer une offre de commerces de proximité variée et qualitative.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- A BRUNOY

Eléments de diagnostic partagé sur le quartier des Hautes Mardelles

Le quartier ne bénéficie pas d'un tissu économique suffisamment dense permettant son développement économique, auquel s'ajoute la faiblesse d'une perspective commerciale. Cependant, le quartier dispose d'atouts et de possibilités réelles encore inexploitées.

Liés à la problématique de l'emploi, des scénarii pertinents ont été élaborés en faveur du développement d'une économie sur le quartier. Ils prennent en compte une étude démontrant l'existence d'une demande et d'un besoin, d'une offre, ainsi que la possibilité d'une stratégie de formation et de financement.

Ces éléments d'appréciations seront repris dans le projet de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU.

Orientations stratégiques de la commune

- Mettre en synergie l'éducation et la formation,
- Développer l'offre artisanale en lieu et place de l'offre commerciale,
- Faire de la rénovation urbaine du quartier une opportunité de développement, en particulier en matière de développement durable,
- Augmenter les services et notamment les services à la personne,
- Créer les conditions pour une économie numérique accessible et de proximité.

Modalités éventuelles de participation au projet (facultatif)

Partenaires mobilisés et/ou associés

L'Etat, le Val d'Yerres, la ville de Brunoy, les entreprises, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie, le Conseil citoyen des Hautes-Mardelles.

⇒ **Les objectifs propres de la commune sur un volet Développement Economique**

Objectif 1 : Lier l'éducation et la formation, en mettant en place une synergie des acteurs de l'enseignement professionnel du territoire,

Objectif 2 : Développer une pépinière d'entreprises en liaison avec les autres pépinières pour compléter le dispositif actuel,

Objectif 3 : Favoriser le développement d'une zone artisanale,

Objectif 4 : Développer une économie numérique de proximité et de services numériques,

Objectif 5 : Développer une économie d'accueil et de télétravail.

IV. LE PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

Orientations issues de la réunion interministérielle du 6 mars 2015 :

La France dans son ensemble fait face à un profond malaise social et démocratique. Ce malaise a été maintes fois noté, commenté, analysé. Les événements de janvier en ont révélé plus encore l'intensité. Il ne concerne pas seulement quelques «quartiers prioritaires». Pour une majorité de nos concitoyens, la République est devenue souvent une illusion.

À ce malaise social s'ajoute un malaise démocratique : l'abstention toujours croissante, la crise de confiance entre les Français et leurs institutions, entre les Français et leurs élus. Il y a plus largement une crise de la représentation, qui touche tous les corps intermédiaires. Ce malaise démocratique, c'est aussi une société qui se divise, des individus qui ont perdu le sens de la vie en collectivité, de la communauté nationale.

Il y a, enfin un principe fondamental, clef de voûte de notre cohésion, qui n'est pas toujours bien compris : la laïcité, que certains vivent comme une attaque à leur liberté religieuse, à leur liberté de croire ou de ne pas croire. Alors que la laïcité, justement, protège cette liberté et permet à chacun de trouver sa place dans notre Nation. Petit à petit, la laïcité est contestée ; c'est alors tout le modèle républicain qui est menacé...

C'est pourquoi un quatrième pilier intitulé « Valeurs de la République et Citoyenneté » est retenu dans la présente convention. Une réflexion sera menée par les cosignataires et un plan d'action pourrait être décliné d'ici fin 2015 à l'échelle du territoire, à partir des axes thématiques suivants présentés lors de la Réunion interministérielle du 6 mars 2015 :

1. VIVRE DANS LA RÉPUBLIQUE

- Lieux et symboles de la République
- La laïcité, cœur battant de la République
- La langue de la République est le français
- La culture et le sport : au service de la citoyenneté
- Les associations au cœur du vivre ensemble

2. LA RÉPUBLIQUE POUR TOUS

- Poursuivre la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes
- Combattre les discriminations, toutes les discriminations
- La République numérique prend ses quartiers

3. LA RÉPUBLIQUE AU QUOTIDIEN

- Habiter
- Vivre en sécurité dans l'espace public
- Étudier
- Travailler
- Se soigner
- Égalité et citoyenneté

TROISIEME PARTIE : ENGAGEMENTS ET SIGNATURES DU CONTRAT DE VILLE

- I. Les engagements des signataires
- II. Les signatures du Contrat de Ville

Entre :

L'Etat, représenté par M. le Préfet de l'Essonne, Monsieur Bernard SCHMELTZ

La Communauté d'agglomération du Val d'Yerres, représentée par son Président,
Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN

La Commune de Brunoy, représentée par son Maire, Monsieur Bruno GALLIER

La Commune d'Epinay-sous-Sénart, représentée par son Maire, Monsieur Georges PUJALS

La Commune de Quincy-sous-Sénart, représentée par son Maire, Madame Christine GARNIER

Le Conseil régional d'Île-de-France représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON

Le Conseil départemental de l'Essonne représenté par son Président, Monsieur François DUROVRAY

L'Education nationale, représentée par son Directeur Académique,
Monsieur Lionel TARLET

Le Procureur de la République d'Evry, Monsieur Éric LALLEMENT

La Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, représentée par son Directeur Général,
Madame Christine MANSIET

L'Agence régionale de la santé, représentée par son Délégué Territorial, Monsieur Michel HUGUET

Pôle Emploi, représenté par son Directeur Territorial, Monsieur Jean-Luc RAVIS

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, représentée par son Délégué Territorial, Monsieur Marc BENADON

La Caisse des dépôts représentée par son Directeur Interrégional Ile-de-France,
Monsieur Régis PELISSIER

La Chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne, représentée par son Président,
Monsieur Philippe LAVIALLE

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne, représentée par son Président,
Monsieur Laurent MUNEROT

OSICA, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Alain STEINFELD

ICF Habitat - La Sablière, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Luc VIDON

VILOGIA, représenté par son Directeur Général, Monsieur Philippe REMIGNON

La STRAV, représentée par son Directeur Général, Monsieur Romain DE MONTBEL

I. Les engagements des signataires sur la période 2015-2020

A) Engagements de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

1. Œuvrer aux côtés des villes et des signataires pour la réalisation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
 2. Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville du Val d'Yerres,
 3. Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et animer le groupe partenarial observatoire,
 4. Créer une conférence Intercommunale du logement et un observatoire du peuplement dans un objectif d'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité des politiques publiques liées au logement social :
- Conformément à ce que prévoit la loi ALUR, qui confie la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en articulation avec la politique locale de l'habitat qu'ils sont eux-mêmes amenés à définir sur leur territoire, le Val d'Yerres souhaite créer une conférence intercommunale du logement, co-présidée par le Préfet.

Cette conférence intercommunale du logement rassemble, outre le président de l'EPCI et le Préfet, les maires des communes membres de l'établissement, les représentants des bailleurs sociaux, des représentants du département, des représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation, des représentants locaux des associations de locataires, des représentants des organismes agréés, des représentants des associations pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, des représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement. La création de cette conférence intercommunale du logement doit permettre de mieux concilier le droit au logement et l'objectif de mixité sociale. De même, cette conférence devra également produire des orientations précises, afin d'aboutir à la rédaction de conventions relatives aux différents axes de la politique des attributions de logements.

- Un observatoire du peuplement sera mis en place pour une meilleure connaissance du parc de logement social et de l'état du peuplement sur l'ensemble du bassin communautaire, notamment au sein du patrimoine des 3 bailleurs sociaux intervenant sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire.

B) Engagements du Conseil régional d'Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle,
- réussite éducative, soutien à la parentalité,
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens et des citoyennes, ateliers sociolinguistiques et santé).

D'autre part en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

C) Engagements du Conseil Départemental de l'Essonne

Le Conseil départemental est un partenaire du territoire par ses compétences :

- action sociale,
- protection maternelle et infantile,
- prévention santé,
- insertion sociale et professionnelle,
- prévention spécialisée,
- collèges,
- fonds de solidarité pour le logement.

Les maisons départementales des solidarités, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille.

Par ailleurs, en juillet 2012, le Conseil départemental a adopté le Plan départemental de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville sur la période 2013-2017.

De plus, la part FSE "emploi-inclusion sociale" des fonds européens délégués au Conseil départemental doit soutenir la démarche de développement social et urbain.

En sus, les engagements attendus du Département de l'Essonne sont :

- Sécuriser et pérenniser les financements aux projets municipaux et associatifs des demandes de subvention.
- Faciliter l'accès de l'Agglomération et des communes aux fonds européens.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

L'engagement du Conseil départemental est fonction des délibérations en vigueur.

D) Engagements de l'Education Nationale

- Maintenir un régime de décharge exceptionnelle pour les écoles en « attention éducative particulière » :
 - Ecole Maternelle Le Champ Fleuri à Brunoy
 - Ecole Maternelle La Vigne des Champs à Brunoy
 - Ecole Élémentaire Merlette à Brunoy
 - Groupe scolaire Fontaine Cornaille à Quincy sous Sénartsur toute la durée du contrat de ville.
- Maintenir les effectifs des classes des écoles en « attention éducative particulière » :
 - 25 élèves en élémentaires
 - 27 élèves en maternellessur toute la durée du contrat de ville.
- Mettre en cohérence les projets et les actions de l'Education Nationale avec ceux conduits dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville.
- Favoriser la mise en œuvre du dispositif « Plus de Maîtres que de classes » sur l'école élémentaire Jean MERLETTE de Brunoy.
- Favoriser dans la mesure du possible la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

E) Engagements du Procureur de la République

Réponses pénales à la délinquance de proximité

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action.

Pour réussir, cette politique se doit toutefois d'être partenariale. Le représentant de l'Etat dans le département, le président du conseil général et le procureur de la République sont naturellement pleinement impliqués, chacun dans leur domaine de compétence, à la définition et à la mise en œuvre de cette politique dans le département.

L'élaboration et la diffusion d'un plan départemental de prévention de la délinquance constitue à cet égard un acte important dans la mise en cohérence des actions menées par chaque partenaire.

Conformément aux dispositions de l'article 39-1 du code de procédure pénale, le procureur de la République « anime et coordonne, dans le ressort du tribunal de grande instance la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'Etat, telles que précisées par le procureur général.. ». A ce titre, le procureur de la République veille à la prévention des infractions à la loi pénale par la mise en œuvre d'une politique d'alternatives aux poursuites pénales, de mise en mouvement et d'exercice de l'action publique, de direction de la police judiciaire, de contrôle d'identité et d'exécution des peines.

A Évry, cette politique est portée par les 25 magistrats du parquet qui ont chacun des responsabilités distinctes mais dont certains sont plus impliqués dans la lutte contre la délinquance de proximité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant une zone urbaine sensible, cette action partenariale trouve sa pleine expression au sein des conseils locaux de prévention de la délinquance. Cette instance est le lieu privilégié d'échanges et de réflexion pour conduire des actions de prévention de la délinquance et infléchir le sentiment d'insécurité. En Essonne, le parquet est d'ores et déjà présent dans de nombreux conseils locaux de prévention de la délinquance et s'efforce de participer aux réunions plénières.

Mais au-delà de sa participation à ces structures partenariales, le parquet d'Evry souhaite s'engager résolument dans **la lutte contre la délinquance de proximité**. Cette délinquance de proximité, dont il n'existe pas de définition juridique, se caractérise par la commission d'actes répétés contre la tranquillité publique tels que des occupations intempestives d'espaces publics ou privés, des dégradations volontaires, des vols et parfois même des agressions verbales ou physiques.

Cette délinquance est souvent le fait de mineurs ou de jeunes majeurs qui perturbent fortement la vie des quartiers et des communes quel que soit le nombre de leurs habitants.

Cette lutte contre la délinquance de proximité pourrait être développée au travers de trois actions particulières susceptibles d'être proposées dans le cadre des conseils locaux de prévention de la délinquance:

- Le développement des cellules de suivi individualisées
- Le développement des réponses pénales de proximité
- La mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité

La présente note a pour objet de présenter ces différents dispositifs.

1. Les cellules individualisées de prévention de la délinquance :

Dans chaque commune, un nombre limité d'individus, mineurs ou majeurs, parfaitement identifiés des pouvoirs publics et des acteurs locaux en charge de la prévention de la délinquance, ont un comportement qui perturbe gravement l'ordre et la tranquillité publique.

La création de cellules individualisées de prévention de la délinquance a pour objectif, entre partenaires susceptibles d'apporter une contribution dans la détection des situations difficiles et d'y apporter une réponse adaptée, de se rencontrer régulièrement pour décider de l'orientation à envisager et tenter d'apporter une réponse éducative, sociale ou judiciaire.

Les cellules de suivi individualisées de prévention de la délinquance constituent un « groupe de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique » au sens de l'article L2211-5 du code général des collectivités territoriales. A ce titre, « les faits et informations à caractère confidentiel » échangés dans ce cadre « ne peuvent être communiqués à des tiers »

Pilote et partenaires impliqués :

Les membres des cellules individualisées de prévention de la délinquance sont: Le maire, le procureur de la République, le commissaire de police, le ou les chefs des principaux établissements scolaires, les bailleurs sociaux, le chef de la police municipale et les responsables locaux des actions de prévention de la délinquance.

Le secrétariat des cellules de prévention de la délinquance est assuré par le coordonnateur du CLSPD.

Mise en œuvre :

Chaque trimestre ou tous les deux mois, à l'invitation du maire, les partenaires identifiés au paragraphe suivant, se réunissent pour évoquer des situations familiales ou personnelles difficiles et définir des orientations de travail, propres à chaque partenaire. Ces réunions doivent être précédées par l'envoi d'un ordre du jour permettant à chacun de réunir les éléments d'analyse des situations qui seront évoquées. A l'issue de la réunion, les partenaires disposent d'un compte rendu qui récapitule les actions que chaque partenaire envisage de mettre en œuvre pour améliorer la situation.

2. Les réponses pénales de proximité :

Confrontés à une forte demande de tranquillité publique et à un sentiment d'insécurité de la part de nos concitoyens, les maires et tous les partenaires des conseils locaux de prévention de la délinquance, souhaitent que des réponses pénales soient apportées au comportement des auteurs mineurs ou majeurs d'actes d'incivilité ou de délinquance.

Pour lutter contre ce sentiment et permettre d'apporter des réponses rapides et efficaces qui concilient les exigences de justice et de préservation de l'ordre public, trois types de réponse peuvent être apportées:

- Le rappel à l'ordre par le maire (article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales)
- La transaction réparation (article 44-1 du code de procédure pénale)
- Les mesures alternatives aux poursuites pénales (articles 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale)

a) Le rappel à l'ordre par le maire

Rappel des dispositions légales:

L'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales prévoit : « Lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant, en le convoquant en mairie »

« Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur »

Champ d'application:

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune. A titre indicatif, peuvent être visés: Les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire portées à sa connaissance

Le rappel à l'ordre doit être exclu s'agissant de faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits et lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

Mise en œuvre:

La loi ne prévoit aucun dispositif particulier pour mettre en œuvre ce dispositif à l'initiative du maire. Une convention signée par le maire et le procureur de la République peut être établie selon le modèle joint

b) La transaction réparation

Rappel des dispositions légales :

L'article 44-1 du code de procédure pénale prévoit: « pour les contraventions que les agents de police municipale sont habilités à contester par procès-verbal... et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens, le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation du préjudice.

La transaction proposée par le maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuée par le procureur de la République.

Les actes tendant à la mise en œuvre ou à l'exécution de la transaction sont interruptifs de la prescription de l'action publique.

L'action publique est éteinte lorsque l'auteur de l'infraction a exécuté dans le délai imparti les obligations résultant pour lui de l'acceptation de la transaction.

La transaction peut également consister en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures. Elle doit alors être homologuée, selon la nature de la contravention, par le juge du tribunal de police ou par le juge de proximité »

Champ d'application :

La transaction réparation s'applique exclusivement aux contraventions que les agents de police municipale sont habilités à constater. Il s'agit principalement des infractions aux arrêtés municipaux, à certaines contraventions aux dispositions du code de la route et du code pénal mentionnées au livre VI

Compte tenu de son champ d'application relativement limité, la mesure de transaction-réparation ne peut avoir qu'une incidence limitée dans le traitement de la délinquance de proximité

Mise en œuvre :

La loi ne prévoit aucun dispositif particulier pour mettre en œuvre ce dispositif à l'initiative du maire. Une convention signée par le maire et le procureur de la République peut être établie selon le modèle joint

c) Les mesures alternatives aux poursuites pénales

Rappel des dispositions légales :

Les articles 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale donnent compétence au procureur de la République « s'il lui apparaît qu'une telle mesure est susceptible d'assurer la réparation du dommage causé par la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ou de contribuer au reclassement de l'auteur des faits » de proposer à l'auteur des faits une **mesure alternative aux poursuites pénales** ou une **composition pénale**.

Une mesure alternative aux poursuites pénales consiste notamment à délivrer un rappel à la loi à l'auteur des faits, à l'orienter vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle ou à l'inviter à réparer le dommage causé. Cette mesure est généralement proposée par un délégué du procureur de la République qui en assure le suivi effectif;

Une composition pénale consiste notamment à proposer à l'auteur des faits le versement d'une amende de composition au Trésor Public, à remettre au greffe du tribunal de grande instance son permis de conduire ou son permis de chasser pour une durée maximale de six mois, à accomplir un stage de citoyenneté ou un travail non rémunéré d'une durée maximale de soixante heures au profit de la collectivité, au sein d'une personne morale de

droit public ou d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ou d'une association habilitée. Cette mesure est proposée par un délégué du procureur de la République qui en assure le suivi effectif.

Champ d'application :

Le champ d'application de ces mesures est très important dans la mesure où elles peuvent être prises à l'encontre de tous les auteurs de délits ou de contraventions (mesure alternative) et de délits punis à titre de peine principale d'une peine d'amende ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à cinq ans (composition pénale). Ces mesures peuvent être prononcées à l'encontre de mineurs auteurs d'actes délictueux. Chaque année, le parquet d'Evry requiert le prononcé d'environ 7500 mesures alternatives aux poursuites pénales et 1500 compositions pénales.

Mise en œuvre :

Les mesures alternatives aux poursuites pénales sont en principe proposées par un délégué du procureur de la République dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé qui se déroule au tribunal de grande instance, dans un tribunal d'instance, dans une maison de justice et du droit ou dans un point d'accès au droit.

- Pour les mesures alternatives appliquées à des majeurs, les rendez-vous avec les délégués du procureur se déroulent dans les lieux suivants :
 - Point d'accès au droit Évry
 - Tribunal d'instance Étampes
 - Maison de la justice et du droit Les Ulis
 - Maison de la justice et du droit Villemoisson
 - Athis-Mons
- Pour les mesures de compositions pénales appliquées à des majeurs, les auteurs d'infractions sont convoqués au tribunal de grande instance d'Évry. Ils sont reçus par un délégué du procureur qui leur propose une mesure. S'ils acceptent la mesure proposée, la composition pénale fait l'objet d'une validation par le président du tribunal de grande instance ou son représentant et d'un suivi dans son exécution par le délégué du procureur.
- Pour les mesures alternatives aux poursuites pénales et les compositions pénales appliquées à des mineurs, les auteurs d'infractions pénales sont convoqués devant des délégués du procureur de la République spécialement désignés pour assurer cette fonction. Ces rendez-vous ont lieu à Evry (tribunal de grande instance et point d'accès au droit) Villemoisson, Athis-Mons, Etampes et Les Ulis.

Pour d'améliorer la cohérence de ce dispositif, il me semblerait utile de développer l'approche territoriale.

3. La mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité

Pour être efficiente, la lutte contre la délinquance de proximité nécessite que les auteurs de ces actes de délinquance soient rapidement convoqués en justice et que les sanctions prononcées soient exécutées rapidement. Cette exécution rapide suggère une grande proximité entre les différents acteurs de la chaîne pénale et une grande fluidité dans le traitement des dossiers.

Si l'on peut être assuré que les diligences accomplies par les services d'enquête, par les magistrats et fonctionnaires du parquet, par les délégués du procureur et par le magistrat désigné par le président du tribunal pour valider les compositions pénales, concourent à la réalisation de ces objectifs de proximité entre les acteurs de la chaîne pénale et de fluidité dans le traitement des dossiers, une réflexion complémentaire nous paraît

devoir être menée pour développer ce qui pourrait être appelé des sanctions pénales de proximité, c'est à dire des sanctions adaptées à ce type de délinquance et exécutées à proximité du lieu de commission des faits.

Le prononcé de ces sanctions pénales de proximité devrait avoir cinq objectifs clairement affichés :

- être la réponse principale aux actes de délinquance de proximité,
- être prononcées et exécutées rapidement,
- être exécutées à proximité du lieu de commission des faits et/ou du domicile de l'auteur,
- impliquer l'auteur des faits dans la réparation du préjudice et/ou du trouble à l'ordre public,
- impliquer les collectivités locales dans l'exécution de ces sanctions et dans la prise en charge des auteurs de ces actes.

Au regard de ces objectifs, la mesure de travail non rémunéré, prononcée dans le cadre d'une composition pénale, paraît être la mesure la plus adaptée dans la lutte contre cette forme de délinquance.

Rappel des dispositions législatives :

L'article R15-33-42 du code de procédure pénale précise que « l'accomplissement d'un travail non rémunéré prévu par le 6° de l'article 41-2 consiste dans la réalisation d'un travail au profit soit d'une personne morale de droit public soit d'une association habilitée en application des dispositions des articles R131-12 à R131-16 du code pénal ».

Champ d'application :

La mesure de travail non rémunéré peut être prononcée à l'encontre des auteurs majeurs ou mineurs de treize ans

Mise en œuvre :

Les dispositions réglementaires sur le travail non rémunéré ne fixent qu'un nombre limité d'exigences. Toutefois, pour éviter une trop forte dispersion dans la mise en œuvre de ce dispositif, deux conditions nous paraissent devoir être respectées pour assurer une pleine efficacité du dispositif:

Un nombre limité de postes de travail non rémunéré:

Notre objectif est de disposer d'une petite dizaine de lieu d'exécution de la mesure de travail non rémunéré dans le département afin de concilier l'exigence de proximité avec le domicile de l'auteur de l'infraction pour rendre l'exécution de cette mesure réaliste et l'exigence de « professionnalisation » du poste qui nécessite un accueil régulier de personnes condamnées.

Une organisation fluide qui permette une exécution rapide de la mesure prononcée

Pour être efficace, la mise en œuvre de cette mesure exige que le temps entre la rencontre avec le délégué du procureur et la prise en charge de l'auteur de l'infraction pour l'exécution de la mesure de travail non rémunéré soit le plus bref possible. L'objectif est ainsi de permettre l'organisation d'un rendez-vous par le délégué du procureur entre l'auteur des faits et la direction des ressources humaines de la collectivité d'accueil le jour où celui-ci accepte la mesure (et ce, sans attendre la validation par le juge qui est dès lors présumée)

F) Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

La caisse d'Allocations familiales s'engage, sous réserve du respect des dispositions réglementaires, de la qualité des projets présentés et des disponibilités budgétaires à un accompagnement concernant :

Education/jeunesse

- Soutien technique et au fonctionnement de diverses structures :
 - Prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants, - Prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs,
 - Prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés,
 - Prestation de service Relais assistantes maternelles,
 - Prestation de service contrat enfance/jeunesse,
 - Prestation de service aux lieux accueil enfants/parents
- Soutien financier et technique aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Subventions dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif Ville/Vie/Vacances,
- Accompagnement technique et subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAAP)
- Accompagnement technique et Aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs) etc...
- Accompagnement technique et Aide au fonctionnement dans le cadre de projets innovant lié au champ de compétence de la Caf : conciliation vie familiale et professionnelle, soutien à la parentalité...

Accès aux droits

- Instauration de Rendez-vous des droits par la Caf notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires,
- Accompagnement des équipes municipales à l'utilisation du Caf.fr pour favoriser l'accès, par les allocataires, aux fonctionnalités du site,
- Offre de contact et/ou d'accompagnement par les équipes de travail social Caf, aux familles confrontées à des événements de vie (séparation, deuil, naissance) et aux bénéficiaires de RSA majoré avec enfant de moins de 3 ans dans leur insertion socio-professionnelle.

G) Engagements de l'Agence Régionale de Santé

- Développer sur le territoire de la Communauté d'agglomération une approche globale et cohérente en matière de santé en prenant en compte les besoins actuels mais aussi les besoins liés aux projets d'aménagement,
- Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation du volet santé du contrat de ville avec l'ensemble des signataires,

- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé des collectivités territoriales et des associations intervenant sur le territoire,
- Accompagner les structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, pôle de santé) dans le cadre des appels à projets,
- Participer à la réflexion sur l'éventuelle mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé Intercommunal à partir d'un diagnostic partagé des besoins de santé,
- Développer les relations ville-hôpital pour améliorer la prise en charge des patients entre le Centre Hospitalier de référence du territoire et la médecine de ville.

H) Engagements de Pôle emploi

Les engagements de Pôle emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle, entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de la ville et Pôle emploi du 30 avril 2013.

Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle locale à travers des fiches actions

1- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires.

Par des solutions adaptées à la diversité des territoires,

Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs et demandeuses d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration.

Pôle emploi est présent sur le territoire par l'implantation de l'Agence de Brunoy, au travers de cotraitants (Mission Locale du Val d'Yerres Val de Seine – Crosne et Cap emploi à Evry) et au travers de prestataires et de partenaires répartis sur le territoire.

Pôle emploi s'engage à :

- mettre en place des modalités d'interventions spécifiques, dans le cadre du contrat Ville, permettant d'assurer la délivrance de service de Pôle Emploi dans les quartiers de la politique de la ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi,
- notamment en délocalisant des ateliers ou prestations, de façon ponctuelle (ateliers sur la recherche d'emploi, information sur le marché du travail, forum de recrutement) actions co-construites et co-animées dans le cadre de partenariat,

L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

2- Renforcer et adapter les moyens et service de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville par des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi des quartiers prioritaires

Pôle emploi s'engage à développer son accompagnement intensif en faveur des demandeurs et demandeuses d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné en :

- Augmentant l'accompagnement renforcé notamment en faveur des demandeurs et demandeuses d'emploi des QPV
- mobilisant l'**Accompagnement Intensif en faveur des Jeunes (AIJ)**, assuré par des conseillers dédiés permettant d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs et demandeuses d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.
- Mettant en œuvre l'accompagnement global prévu dans la convention de partenariat signée entre le Conseil départemental et Pôle emploi permettant un accompagnement en binôme Conseiller Pôle emploi-référent social, en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs et demandeuses d'emploi, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi).

L'un des axes stratégiques de Pôle Emploi 2015-2020, vise notamment à mieux accompagner les demandeurs et demandeuses d'emploi qui connaissent des difficultés sociales, afin d'accélérer leur insertion professionnelle.

- **mobiliser (et adapter les aides), des prestations, et des formations** de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires,
- développer, seul ou en partenariat, des actions **d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation**, en faveur des demandeurs et demandeuses d'emploi des quartiers,
- **développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques**, dont l'accès à une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs et demandeuses : entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne, ...
- **examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs et demandeuses d'emploi des quartiers prioritaires**

3- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit.

Pour une plus grande efficacité, Pôle Emploi recherche la complémentarité des actions avec celles des acteurs présents sur le territoire, notamment avec les Missions Locales

Dans le cadre de l'accord cadre national du 10 février 2015, Pôle Emploi négocie avec chaque Mission Locale, sur la base d'un diagnostic partagé, l'élaboration d'un projet local de coopération visant à renforcer les complémentarités d'expertises et permettant d'offrir des réponses d'accompagnement personnalisés aux jeunes en difficulté d'emploi (Pôle Emploi) comme en difficulté sociales et professionnelles (Missions Locales).

Les actions menées en complémentarité viseront en particulier les jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) et se traduira par la mise en œuvre de démarche de repérage et d'accompagnement adaptées. Cette démarche implique la mobilisation de l'Offre de Service Entreprise, ainsi que des méthodes de recrutement non discriminatoires (Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), CV anonyme, CV Vidéo,...)

Pôle emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi, particulièrement en faveur des demandeurs et demandeuses d'emploi des quartiers politique de la ville :

- Renforcer la mobilisation des **emplois aidés du Secteur Marchand**,

- Privilégier l'accès aux Contrats aidés du secteur marchand aux résidents des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville en prescrivant notamment le Contrat Starter (pris en charge à 45%),
- Mobiliser les contrats aidés du secteur non marchand,
- Contribuer à l'atteinte des objectifs des entrées en EAV (Emploi d'Avenir) en s'appuyant sur les Conseillers Entreprise (Conseillers à dominante Entreprise) et en partageant les offres EAV avec les Missions Locales pour en faire bénéficier les jeunes des QPV,
- Favoriser les orientations vers le dispositif Garantie Jeunes dès sa mise en place sur le territoire et faciliter l'accès aux prestations de Pôle emploi (le dispositif Garantie Jeunes vise un public en état de vulnérabilité ou en risque de rupture),
- Mettre en œuvre, au 2ème semestre 2015 la nouvelle prestation de suivi dans l'emploi, déployée dans le cadre du Plan « Nouvelles Solutions face au chômage ». Cette prestation consiste en un accompagnement de nouveaux salariés et de leurs employeurs du recrutement à la période d'essai, elle est centrée sur les DETLD, ou les personnes sortantes de dispositifs d'insertion (IAE et CAE) ; Elle vise les TPE et PME à recruter des publics, éloignés du marché du travail. Elle sera prescrite par le SPE et pourra notamment être réalisée par les structures de l'IAE
- Mobiliser l'Insertion par l'activité économique pour les publics cibles des QPV.
- Contribuer aux actions et aux réunions d'information, en vue de **développer l'alternance**, en lien avec nos partenaires (CCI; CMA, branches professionnelles).
- Participer aux actions mises en place dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage,
 - Mise en place, par le SPE, en lien avec les CFA d'un accompagnement renforcé, en amont de la signature et pendant les premières semaines du contrat, dans le cadre du dispositif **«Réussite Apprentissage»**.
- **Mobiliser le contrat de professionnalisation**, notamment sous ses formes adaptées aux demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée :
 - Contrat de professionnalisation « Nouvelle Carrière
 - Contrat de professionnalisation « Nouvelle Chance »
- **Mobiliser les dispositifs de la 2^{ème} chance :**
 - Favoriser l'orientation des jeunes des QPV vers les Ecoles de la 2èmes chance et vers l'EPIDE,
 - Orienter les jeunes vers la nouvelle prestation de l'AFPA, reposant sur un accompagnement Global intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social pour les jeunes en grande difficulté (Dispositif 2^{ème} chance, précision à venir).
- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires,
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la **mobilisation du dispositif de parrainage à l'embauche** pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi,
 - Lutter contre la discrimination en faisant la promotion et en privilégiant la candidature de jeunes issus des quartiers prioritaires auprès des recruteurs.

I) Engagements de la DIRECCTE

Les engagements de la Direccte sont inscrits dans la rubrique « engagement de l'Etat ». Ils sont issus de la convention du 25 avril 2013 signée entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre chargé de la politique de la ville. Ils seraient les suivants pour votre territoire :

- 1- Permettre l'élévation des niveaux de qualifications dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification par
 - a. le développement de l'apprentissage et de l'alternance,
 - b. La mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » : EPIDE et E2C

- 2- S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle par :
 - a. Le déploiement des dispositifs suivants : CIVIS, Garantie jeune (à terme), contrat starter, Emplois d'avenir, CUI, CAE.

- 3- Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures.

J) Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du Val d'Yerres.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques,...) ;

- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources,...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations,...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative,...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux,...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé, afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics,...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

K) Engagements de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne

Engagements généraux :

La CCI Essonne s'engage à mobiliser ses moyens humains, matériels et financiers au titre de son plan d'action « Réussir en banlieue » et « Eveil à l'esprit d'entreprendre » ; à nommer comme référent Virginie DAVOUST pour la partie développement économique/ création d'entreprise et Stéphane BRUYERE partie développement économique/ emploi.

Dans le cadre des thématiques « Education » et « Emploi et développement économique »

Engagements de la CCI de l'Essonne sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues :

- mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions « Réussir en banlieue » et « Eveil à l'esprit d'entreprendre », à savoir informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée « Je tu ils/elles financent mon entreprise » ; faciliter le financement des projets par l'organisation de la 8^{ème} convention de financement de la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement. Sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises.
- mobiliser les moyens du point d'apprentissage pour :
 - Informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques.
 - Information sur les métiers, les centres de formation, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise.

- assurer la promotion de l'alternance : sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs.
- co-organiser des « job datings » thématiques (handicap, apprentissage, industrie) dans le cadre des actions du département emploi-formation.
- promouvoir les dispositifs Emplois auprès des entreprises.

L) Engagements de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne

Les contrats de ville constituent le cadre dans lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain, visant à lutter contre le processus de dévalorisation de certains territoires de villes. Ces contrats de ville sont portés par les intercommunalités (EPCI) ayant à gérer ces territoires en difficultés.

La CMA Essonne s'engage à accompagner ces quartiers prioritaires de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la **thématique emploi et développement économique**, et particulièrement le **soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales**.

Ce socle viendra en complément ou en superposition des engagements déjà portés par la CMA91 dans le cadre de conventions annexes antérieures et à venir conclues avec les EPCI concernées.

Les actions proposées pour reprise au sein d'un contrat de ville, si tant est qu'elles correspondent à l'attente du territoire et qu'elles ne se télescopent pas avec le dispositif d'accompagnement des partenaires sont au nombre de sept :

1. l'animation d'ateliers sous la forme « Réunion des futurs installés » activés à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisés au sein des quartiers. L'objectif étant de donner toutes les informations nécessaires à la réflexion d'un porteur de projet sur un espace-temps d'une matinée. Cette animation est celle qui est réalisée hebdomadairement dans les locaux de la CMA91 et sur programmation au sein de l'antenne Sud d'Étampes,
2. l'appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés, et préalables à la création,
3. le relais sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité, ...),
4. l'accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale,
5. la sensibilisation des créateurs sur les embûches du parcours liées au régime « autoentrepreneur »,
6. l'accompagnement des partenaires de la thématique développement économique sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service,
7. l'étude sur la mise en œuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les antennes locales de Pôle Emploi.

A la demande des EPCI, des actions plus spécialisées pourront être rédigées sur des quartiers prioritaires après validation par le Bureau de notre capacité à délivrer les dites actions.

M) Engagements des bailleurs OSICA, ICF Habitat – La Sablière et VILOGIA

Chaque bailleur sera sollicité dans le cadre de ses prérogatives et dans les limites et contraintes imposées par la réglementation et les évolutions du cadre institutionnel.

Les bailleurs s'engagent à :

- assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs projets de rénovation et restructuration intégrés dans le présent contrat.
- le cas échéant, participer activement au dispositif de relogement en lien avec les instances mises en place par la Ville et le soutien des réservataires.
- participation à une politique de peuplement ambitieuse et partagée, afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers en veille. A ce titre, une réflexion sera engagée pour la mise en place d'une convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- partage d'indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation, dans le respect des dispositions de la CNIL en matière de transfert de données ;
- dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, co-construction des conventions et des démarches de GUP avec les collectivités : pour le maintien de l'abattement TFPB, définition concertée avec l'Etat et les villes d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe, et mise en place d'un comité de suivi annuel ;
- participer à des actions collectives visant la tranquillité résidentielle, aux côtés des acteurs agissant dans ce domaine, et dans la limite des rôles et compétences de chacun
- participer à des projets de développement social urbain et apporter un soutien aux initiatives locales et au tissu associatif
- représentation au sein des instances de gouvernance du contrat de ville et participation à la construction collective et au suivi, nécessaires à la bonne mise en œuvre du contrat de ville.

N) Engagements de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

1- Convention d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville

« Dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre par l'administration territoriale de l'Etat des conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville (QPV), je suis concerné par la convention signée entre le ministre de la défense, le ministre délégué aux anciens combattants et le ministre délégué chargé de la ville, plus particulièrement sa deuxième partie **«l'engagement en faveur de la valorisation des actions mémorielles»**.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) est un acteur privilégié des acteurs de mémoire locale, qui relaie et décline les grands axes de la politique mémorielle définie

par le ministère de la défense (direction de la mémoire du patrimoine et des archives- DMPA-), notamment autour des commémorations des deux conflits mondiaux.

Le service départemental de l'ONACVG peut s'appuyer sur un réseau associatif combattant (50 associations départementales et 300 associations locales) dense et dynamique et couvrant tout le territoire essonnien. Elles se mobilisent facilement et sont des partenaires sur qui je peux m'appuyer et compter.

En 2014, de nombreuses associations et communes nous ont demandées des expositions (mises gratuitement à disposition) qui ont ainsi été vues par un large public et notamment des scolaires. Nos expositions sont essentiellement à destination du grand public, avec une forte vocation pédagogique. Les écoles y vont avec leur professeur, permettant de compléter et d'enrichir leur travail. Les associations locales interviennent régulièrement dans les écoles, collèges et lycées pour témoigner. Ce sont toujours des moments forts, dont les élèves se souviennent.

Dans le volet EDUCATION des futurs contrats, l'action de l'ONAC trouve toute sa place.

Par la promotion des concours par exemple (concours national de la Résistance et de la Déportation, Petits Artistes de la Mémoire) et par le soutien de toute initiative visant à faire connaître l'histoire, les racines, à promouvoir la mémoire et la citoyenneté.

Les établissements scolaires souhaitant emmener des élèves sur des lieux de mémoire (plages du débarquement, Verdun, camp du Struthof) peuvent bénéficier de la convention signée entre le ministère de la défense et celui de l'éducation nationale, permettant d'obtenir une subvention si ce voyage a une thématique mémorielle et pédagogique.

Toutes les actions amenant à réfléchir sur notre histoire, sur la citoyenneté et la transmission de la mémoire et des valeurs républicaines sont encouragées et valorisées par le prêt de matériel (expositions, interventions) et par la promotion auprès du réseau associatif combattant.

S'agissant des harkis et anciens supplétifs, nous gérons les mesures pérennes du plan harki (allocation de reconnaissance et aides spécifiques à l'ancien supplétif puis à sa veuve, emplois réservés). Dans le cadre d'un nouveau contrat d'objectifs et de performances (2014-2018) nous sommes devenus guichet unique de proximité pour toutes les mesures envers les harkis, y compris celles actuellement gérées par les préfetures (aides à l'emploi et au logement, bourses scolaires). Le plan présenté le 25 septembre 2014 nous renforce dans notre position.

L'exposition, intitulée « Parcours de Harkis et de leurs famille », est disponible depuis le 25 septembre 2014. Elle a été très bien accueillie par les associations concernées.

Nous disposons de coordonnateurs mémoire communication qui sont formés à la collecte de témoignages auprès des Harkis, de leurs familles et plus largement de témoins des conflits ayant concerné la France.

L'action de l'ONACVG, et de ses services de proximité s'inscrit tout à fait dans le champ d'action du dispositif à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui réaffirme la place de l'Etat sur tout le territoire. Je suis prêt à épauler ou à promouvoir toutes les actions menées dans les QPV qui rentrent dans mon champ de compétence. »

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)

Le ministère de la défense recrute chaque année entre 15000 et 20000 jeunes, de tous niveaux et de toutes origines géographiques et sociales. A l'issue de leur contrat, elle aide à la réinsertion.

Au travers des Journées Défense Citoyenneté (750 000 garçons et filles chaque année) et du plan Egalité des Chances (30 000 jeunes souvent défavorisés), le ministère est particulièrement impliqué dans l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes, avec l'appui des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

La politique mémorielle permet de préserver et de transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines.

Le recueil de la mémoire contribue à leur reconnaissance sociale et à celle des quartiers populaires. Lorsqu'il est accompagné et valorisé au plan pédagogique, il joue un rôle important dans le resserrement du lien social et intergénérationnel et peuvent être des leviers dans la lutte contre les discriminations.

Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :

- Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
- **S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires :** incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;

Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :

- **Sensibiliser les habitants et les habitantes des quartiers à la connaissance des conflits contemporains et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie :**
- Les expositions « Parcours de harkis et de leurs familles » et « La citoyenneté, une mémoire en partage » sont disponibles gratuitement au service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ainsi qu'un catalogue complet d'expositions couvrant toute l'histoire contemporaine. Le volet « reconnaissance » du plan Harkis présenté le 25 septembre 2014 prévoit ces actions.
- **Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains : Les opérations mémorielles auxquelles participent des établissements scolaires ou des associations de quartier prioritaire peuvent être soutenues :** concours « Petits Artistes de la Mémoire », rencontres intergénérationnelles, voyages scolaires sur des lieux de mémoire, projets autour du centenaire de la première guerre mondiale, cérémonies, ...
- **Encourager le recueil de la mémoire des habitants et habitantes des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre :** Les coordonnateurs mémoire communication de l'ONACVG sont formés à la collecte de témoignages auprès des harkis et de leurs famille.

Acteurs : service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, associations d'anciens combattants, associations mémorielles, Etat, collectivités, ...

O) Engagements de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

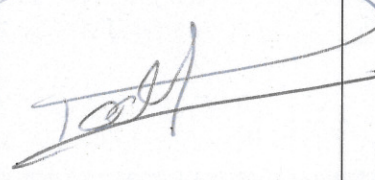
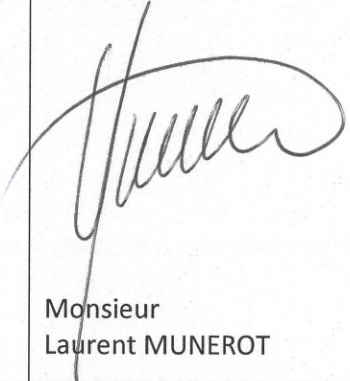
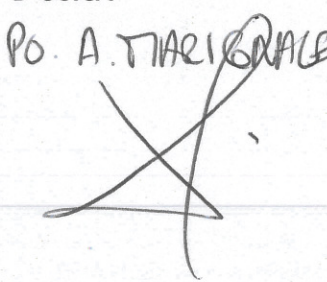
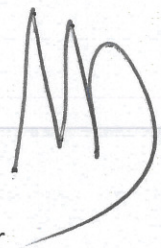
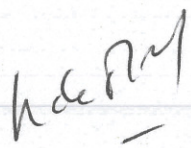
Contribuer à l'intégration des étrangers

L'OFII est un acteur crucial du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées, qui représente un enjeu important. En effet l'Office fait signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) aux étrangers ayant vocation à résider durablement en France.

Ce CAI prévoit une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétences professionnelles si besoin. La plate-forme d'accueil est d'intégration de l'OFII joue à travers ce dispositif un rôle important dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes.

II. Les signatures du Contrat de Ville

<p>M. le Préfet de l'Essonne</p>  <p>Monsieur Bernard SCHMELTZ</p>	<p>M. le Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres,</p>  <p>Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN</p>	<p>M. le Maire de Brunoy,</p>  <p>Monsieur Bruno GALLIER</p>	<p>M. le Maire de d'Epinay-sous-Sénart,</p>  <p>Monsieur Georges PUJALS</p>
<p>Mme le Maire de Quincy-sous-Sénart,</p>  <p>Madame Christine GARNIER</p>	<p>M. le Président du Conseil régional d'Ile-de-France</p>  <p>Monsieur Jean-Paul HUCHON</p>	<p>M. le Président du Conseil départemental de l'Essonne</p>  <p>Monsieur François DUROVRAY</p>	<p>M. le Directeur Académique des services de l'Education Nationale</p>  <p>Monsieur Lionel TARLET</p>
<p>M. le Procureur de la République d'Evry</p>  <p>Monsieur Éric LALLEMENT</p>	<p>Mme le Directeur général de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Essonne</p>  <p>Madame Christine MANSIET</p>	<p>M. le Directeur territorial de l'Agence Régionale de Santé</p> <p>PO1</p>  <p>Monsieur Michel HUGUET</p>	<p>M. le Directeur territorial de Pôle Emploi</p> <p>PO1</p>  <p>Monsieur Jean-Luc RAVIS</p>

<p>M. le Délégué territorial de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi</p>  <p>Monsieur Marc BENADON</p>	<p>M. le Directeur interrégional de la Caisse des dépôts et des consignations d'Île-de-France</p>  <p>Monsieur Régis PELISSIER</p>	<p>M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne</p>  <p>Monsieur Philippe LAVIALLE</p>	<p>M. le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne</p>  <p>Monsieur Laurent MUNEROT</p>
<p>M. le Directeur général D'OSICA</p> <p>PO. A. THARIBRALE</p>  <p>Monsieur Jean-Alain STEINFELD</p>	<p>M. le Directeur général d'ICF HABITAT La Sablière</p>  <p>Monsieur Jean Luc VIDON</p>	<p>M. le Directeur général de VILOGIA</p>  <p>Monsieur Philippe REMIGNON</p>	<p>M. le Directeur général de la STRAV</p>  <p>Monsieur Romain DE MONTBEL</p>

Fait à Quincy-sous-Sénart, le 06 Juillet 2015

ANNEXES

- **Annexe n° 1 : Liste des membres des instances de travail du contrat de ville intercommunal du Val d'Yerres**
- **Annexe n° 2 : Le plan d'action du Territoire (1ères fiches actions)**
- **Annexe n° 3 : Glossaire**

Annexe N° 1 : Liste des membres des instances de travail du contrat de ville intercommunal du Val d'Yerres Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage du contrat de ville se compose comme suit :

Etat :

Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances
Monsieur le Procureur de la République
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé
Monsieur le Directeur de l'UT DIRECCTE
Madame la Directrice Territoriale de Pôle Emploi
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Essonne
Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
Madame la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
Monsieur le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Madame la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
Monsieur le Directeur du Service Départemental de l'ONACVG
Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles

Collectivités :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres
Madame la Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres
Madame, Messieurs les Maires des Communes de Quincy-sous-Sénart, Brunoy et Epinay-sous-Sénart
Monsieur le Président du Conseil départemental
Monsieur le Président Conseil régional

Autres partenaires :

Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Monsieur le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations
Madame, Messieurs les Présidents d'OSICA, d'ICF HABITAT La Sablière, et de VILOGIA

Annexe N° 1 : Liste des membres des instances de travail du contrat de ville intercommunal du Val d'Yerres (suite)

Le Comité opérationnel de suivi

Le comité opérationnel de suivi se compose comme suit :

Etat :

Madame la Déléguée du Préfet délégué pour l'égalité des chances

Collectivités :

Madame la Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

Mesdames et Messieurs les élus désignés par chacune des Communes de Quincy-sous-Sénart, Brunoy et Epinay-sous-Sénart

Mesdames et Messieurs les chefs de projets du Val d'Yerres et des communes ainsi que leurs représentants

Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils Citoyens des Communes de Quincy-sous-Sénart, Brunoy et Epinay-sous-Sénart

Autres partenaires :

Mesdames et Messieurs les Présidents d'OSICA, d'ICF HABITAT La Sablière, et de VILOGIA

Annexe N° 2 : Le Plan d'action du Territoire

➡ Premières fiches actions sur quelques thématiques clés du territoire du Val d'Yerres

FICHE – ACTION – n°

Pilier 1 : COHESION SOCIALE - EDUCATION

Porteur de l'action	Les villes de Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart
Intitulé de l'action	« PARCOURS DE LA REUSSITE EDUCATIVE »
Axe thématique	<u>Axes principaux</u> : Cohésion sociale /Education- Enfance-Jeunesse <u>Axes transversaux</u> : Jeunesse des quartiers/ offre d'information et mobilisation des politiques de droit commun.
Pilote	Les Caisses des Ecoles des Communes et les Chargés des projets Politique de la Ville.
Partenaires	Les Villes, l'Education Nationale, la CAF, le Conseil départemental, la Région Ile-de-France, les Associations (Mission locale, Val d'Yerres Prévention, parents d'élèves).
Contexte initial	Existence de plusieurs dispositifs et actions dans les champs de l'éducation sur le territoire (PRE, CLAS, Coupe de Pouce clé, REAAP, prévention). Un fort attachement de la communauté éducative au territoire. Une mixité sociale en rupture dans les écoles. Un accroissement des difficultés au niveau des collèges.
Territoire d'intervention	Les quartiers prioritaires identifiés sur les villes de Brunoy (Hautes-Mardelles), d'Epinay-sous-Sénart (La Plaine-Cinéaste) et de Quincy-sous-Sénart (Le Vieillet).
Public cible	Enfants et jeunes scolarisés résidant dans les territoires de géographie prioritaire (3-6 ans, 11- 16 ans).
Objectifs de l'action	Mettre en réseau les programmes de Réussite Educative et les dispositifs de droit commun à l'échelle du territoire (acteurs, actions). Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Soutien à la parentalité : apporter un soutien aux familles en valorisant le rôle et les compétences des parents, notamment en direction des familles monoparentales.
Description de l'action	Les référents des dispositifs de réussite éducative identifient les parents ne maîtrisant pas la langue française, dont les enfants sont inscrits dans un parcours de réussite éducative et scolarisés en cycle 2. Des ateliers sociolinguistiques (ASL) leurs sont proposés, avec à la fois un suivi de l'enfant et un suivi des parents en lien avec les établissements de scolarisation de l'enfant. En fonction du nombre de bénéficiaires, les coordinateurs peuvent mutualiser leurs moyens, y compris avec les structures de mode de garde quand les parents sont en cours de réapprentissage des savoirs fondamentaux. De même, les référents du programme de réussite éducative (PRE) proposent une action commune ciblant les jeunes présentant des

	signes de décrochage en développant une collaboration avec les collègues et le CIO pour mettre en place au sein du réseau un accompagnement personnalisé des élèves en risque de décrochage (outils, actions de sensibilisation sur les signes de mal être des jeunes , mesures de prévention). Cet accompagnement, qui va au-delà du processus d'orientation et de découverte du monde économique, renforce le dialogue avec les familles pour une orientation choisie et réfléchie, en impulsant une dynamique promouvant l'ambition des familles et des équipes pédagogiques pour les élèves.
Moyens mis en œuvre	Un référent désigné par le réseau du PRE, Places dédiées en mode de garde occasionnel, Places dédiées en Ateliers Socio Linguistiques.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Synergie d'apprentissage adulte/enfant. • Réactivité des partenaires, nombre de rencontres réalisées entre les acteurs à l'échelle du territoire du Val d'Yerres, • Nombre de parents, d'enfants et de jeunes orientés. • Effet du réapprentissage sur les relations parents /enfants, jeunes/institutions.
Calendrier	Durée : 5 ans (sur la durée du contrat de ville)

FICHE – ACTION – n°.....

Pilier 1 : COHESION SOCIALE / ACCES AUX DROITS

Porteur de l'action	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres
Intitulé de l'action	« LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »
Axe thématique	<p><u>Axes principaux</u> : Accès aux Droits/ Sécurité et prévention de la délinquance/ Lutte contre les violences Conjugales et les violences Intrafamiliales.</p> <p><u>Axes transversaux</u> : Promotion de l'égalité Femmes-Hommes dans les quartiers populaires/ Lutte contre les discriminations.</p>
Pilote	<p><u>Responsable de l'organisme</u> : Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres</p> <p><u>Personne chargée du suivi de l'action</u> : Direction de la Cohésion Sociale</p>
Partenaires	Les 3 communes (chefs de projet politique de la ville, CCAS, services enfance et jeunesse,...), le Commissariat de Brunoy, les associations d'aide aux victimes et associations locales (CIDFF91, LEA, MEDIVIPPP, Val d'Yerres Prévention...), les bailleurs sociaux, la PJJ, le SPIP, le Conseil Départemental (MDS, CMP, CMPP), le CDAD, la Mission Locale, l'Education Nationale le Centre Hubertine Auclert ...
Contexte initial	Le Groupe de travail « Accès aux droits » a mis en exergue la nécessité de renforcer les actions de prévention et d'accompagnement des femmes victimes de toutes formes de violences sur chacun des 3 quartiers prioritaires et plus globalement sur le territoire du Val d'Yerres. Sur la seule année 2015, 80 femmes Val d'Yerroises ont été identifiées par l'association LEA comme nécessitant un accompagnement sociojuridique ou un soutien psychologique suite à des violences subies. Aussi, les femmes habitant en ZUS étant plus souvent en charge de famille et davantage exposées à la monoparentalité, des mesures d'accompagnement seront à mettre en place en direction des enfants.
Territoire d'intervention	Le territoire du Val d'Yerres et plus particulièrement ses 3 quartiers prioritaires : Les Hautes Mardelles, Les Cinéastes/ La Plaine, Le Vieillet.
Public cible	Les femmes de tous âges (jeunes et adultes) et leurs enfants
Objectifs de l'action	<p>Apporter une aide aux femmes victimes de toutes formes de violences (physiques, psychologiques, administratives..) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'espace public, - au sein de la cellule familiale (violences conjugales, conflits intrafamiliaux) - dans leur parcours d'insertion professionnelle ou dans leur vie professionnelle.
Description de l'action	<p>Dans la lignée du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016), il s'agit:</p> <p>1/ D'organiser l'action publique à l'échelle du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En ne laissant aucune violence déclarée sans réponse pénale et/ou sociale par un accompagnement sociojuridique renforcé des services publics et des associations d'accès au droit intervenant sur le territoire du Val d'Yerres (CIDFF 91, LEA, MEDIVIPPP...), - En garantissant aux femmes victimes de violences et à leurs enfants l'accès à

	<p>un hébergement d'urgence qui soit dédié et adapté à leurs besoins (bailleurs, association LEA, CCAS des communes,...),</p> <ul style="list-style-type: none"> - En levant les obstacles à l'accès au logement social des femmes victimes de violences sur les 3 quartiers prioritaires du Val d'Yerres (dispositif d'hébergement d'urgence et mise en place d'un parcours résidentiel en partenariat avec les bailleurs sociaux). <p>2/ De prévenir les violences et de protéger efficacement les victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En accompagnant les femmes et leurs enfants dans le cadre de permanences d'accès aux droits, de groupes de paroles, de suivi psychologique et/ou social individualisé, - En développant les permanences spécifiquement dédiées sur l'ensemble du territoire du Val d'Yerres et plus spécifiquement sur les 3 quartiers prioritaires (CIDFF91, LEA, MEDIAVIPP...), - En accompagnant les femmes en danger par un numéro vert, - En développant la prévention situationnelle au sein des quartiers prioritaires (bailleurs, communes, commissariat de Brunoy dans le cadre du CISPD et du NPNRU). <p>3/ De mobiliser l'ensemble des acteurs à l'échelle du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des agents du service public et des intervenants de terrain par des journées de formation et d'information, - Renforcement des mesures de prévention et de sensibilisation à l'échelle du territoire et des quartiers prioritaires.
Moyens mis en œuvre	<p>Humains : mobilisation des services publics et des différents acteurs locaux (partenaires associatifs et institutionnels),</p> <p>Matériels : mise à disposition de locaux et de logements d'urgence (communes, bailleurs),</p> <p>Financiers : Etat, Conseil Départemental, Conseil régional d'Ile-de-France, Communauté d'agglomération, Communes.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences et type d'accompagnements effectués • Nombre de cas détectés et de personnes suivies (quartiers, territoire) • Nombre de dépôts de plainte et de dépôts de main courante auprès des services de police • Nombre de logements mis à disposition et de relogements effectués
Calendrier	<p>date de lancement : 1^{er} janvier 2015</p> <p>durée : 5 ans (sur toute la durée du contrat de ville)</p> <p>échelonniers : évaluation annuelle à l'échelle du territoire.</p>

FICHE – ACTION – n°....

Pilier 1 : COHESION SOCIALE - CULTURE

Porteur de l'action	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres
Intitulé de l'action	« CULTURE AU CŒUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES »
Axe thématique	<u>Axes principaux</u> : Cohésion sociale et Accès à la Culture pour tous <u>Axes transversaux</u> : hétérogénéité des publics ciblés par l'action (enfants, jeunes, adultes, familles)
Pilote	<u>Responsable de l'organisme</u> : Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres <u>Personne chargée du suivi de l'action</u> :
Partenaires	Les 3 communes (Services Politique de la Ville, Enfance, Jeunesse et services culturels), associations et acteurs locaux.
Contexte initial	De nombreux équipements culturels sur le territoire avec des disparités entre les communes. A l'échelle du Val d'Yerres il y a peu d'actions culturelles spécifiques à destination des quartiers prioritaires ; des actions sont toutefois organisées localement par les communes au sein de ces quartiers.
Territoire d'intervention	Les quartiers prioritaires identifiés sur les villes de Brunoy (Hautes-Mardelles), d'Épinay-sous-Sénart (La Plaine-Cinéaste) et de Quincy-sous-Sénart (Le Vieillet).
Public cible	Enfance, jeunesse, familles et adultes.
Objectifs de l'action	Favoriser l'accès à la culture pour tous et développer les actions culturelles au cœur des 3 quartiers.
Description de l'action	Travail partenarial entre les 3 communes concernées sur les actions culturelles au cœur des quartiers qui pourraient être programmées à l'initiative de la VAL D'YERRES, en complément des actions culturelles menées par les 3 villes sur leur territoire.
Moyens mis en œuvre	Coordination des actions à l'échelle intercommunale, mobilisation des équipements et personnels communautaires des bibliothèques, conservatoires, salles de spectacles, etc.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Périodicité des réunions de coordination, implication des acteurs et partenaires, • Nombre d'actions culturelles mises en place au cœur des quartiers et nombre de bénéficiaires, diversité des publics touchés.
Calendrier	Lancement de l'action en septembre 2015 avec une première réunion de coordination Durée : 5 ans Travail sur des programmations culturelles annuelles à l'échelle des quartiers prioritaires.

FICHE – ACTION – n°

Pilier 1 : COHESION SOCIALE - SANTE

Porteur de l'action	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres
Intitulé de l'action	« SANTE ET PREVENTION »
Axe thématique	<u>Axes principaux</u> : Cohésion sociale et Santé <u>Axes transversaux</u> : hétérogénéité des publics ciblés par l'action (enfants, jeunes, adultes, familles)
Pilote	<u>Responsable de l'organisme</u> : <u>Personne chargée du suivi de l'action</u> :
Partenaires	Chefs de projet Politique de la ville du territoire (Val d'Yerres, communes), ARS, Conseil Départemental, établissements de santé locaux, associations et acteurs locaux.
Contexte initial	Offre de santé importante sur le Val d'Yerres mais sans travail partenarial, ne présentant pas de dynamique véritable. Des actions de prévention sont à développer sur le territoire autour de différentes problématiques (addictions, obésité, conduites à risques, etc.) La ville d'Epinais-sous-Sénart, dont l'IDH2 est inférieur à 0.52 peut bénéficier d'un Contrat Local de Santé, à ce titre, un CLS pourrait être mis en œuvre.
Territoire d'intervention	Les communes de Brunoy, d'Epinais-sous-Sénart et de Quincy-sous-Sénart
Public cible	Enfance, jeunesse, familles et adultes
Objectifs de l'action	Elaborer un projet de santé à l'échelle intercommunale en tenant compte des spécificités de chaque territoire et développer les actions de prévention. Mettre en réseau les professionnels de santé du territoire.
Description de l'action	Un CLS permettra à la ville d'Epinais de mettre en place des actions spécifiques à l'issue du diagnostic local en cours, aux 2 autres communes de s'associer pour mettre en place des actions communes ou spécifiques sur leurs territoires.
Moyens mis en œuvre	Coordination des actions à l'échelle intercommunale, mobilisation des acteurs de santé, renforcement et diversification des actions proposées et co-financement des actions communes.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Périodicité des réunions de coordination, implication des acteurs et partenaires, types d'actions mises en œuvre, thématiques traitées • Nombre d'actions mises en place et nombre de bénéficiaires, diversité des publics touchés
Calendrier	Réunion de concertation entre le Val d'Yerres, les 3 communes et l'ARS à lancer prochainement Durée : 2015-2020 Echéancier : selon programme des actions prévues, envisagées.

FICHE – ACTION – n°

Pilier 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Porteur de l'action	La Communauté d'agglomération du Val d'Yerres
Intitulé de l'action	« PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT » (PLH)
Axe thématique	<u>Axes principaux</u> : Cadre de Vie et Renouvellement Urbain/ Logement <u>Axes transversaux</u> : Lutte contre les discriminations, Insertion des Jeunes
Pilote	<u>Responsable de l'organisme</u> : La Communauté d'agglomération du Val d'Yerres <u>Personne chargée du suivi de l'action</u> :
Partenaires	L'Etat, la Région Ile-de-France, le Conseil départemental, l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs, les communes du Val d'Yerres - notamment les 3 communes retenues dans la nouvelle géographie prioritaire (Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart) - , l'ANAH.
Contexte initial	Une programmation en matière de production de logements sociaux suppose la définition d'un diagnostic préalable de l'habitat, d'objectifs stratégiques et d'un programme d'actions. Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain sur le territoire dans le cadre de l'ANRU, au regard aussi des besoins à satisfaire en matière de logements et des obligations règlementaires, il est nécessaire que le territoire actuel se dote d'outils de mesure et d'actions, sous la forme d'un Programme local de l'Habitat, ayant également pour vocation de s'inscrire dans les démarches d'élargissement des EPCI et d'assurer ainsi une cohérence à l'échelle du futur territoire.
Territoire d'intervention	Le territoire du Val d'Yerres
Public cible	Les habitants et habitantes du Val d'Yerres
Objectifs de l'action	Le PLH intercommunal poursuit comme principal objectif, la mixité sociale au sein du territoire et la répartition équilibrée de l'effort de production. Pour une programmation territoriale équilibrée, il convient: d'établir un diagnostic de territoire en matière d'habitat pour une politique cohérente de gestion des besoins de logements, de projeter le territoire à court et moyen terme dans une prévision programmatique en termes de production de logements sociaux de définir une politique stratégique d'Habitat équilibrée de production de logements sociaux en lien avec les opérations de renouvellement urbain de l'ANRU,

	de mettre en place un plan d'action programmé et cohérent à l'échelle du territoire en matière d'habitat et de peuplement.
Description de l'action	Etape 1 : Réalisation de la phase diagnostic de territoire, Etape 2 : Définition des axes stratégiques communs à l'échelle de l'EPCI, Etape 3 : Réalisation d'un programme d'actions communes à l'EPCI, Etape 4 : Evaluation des objectifs.
Moyens mis en œuvre	L'Etat, la Région Ile-de-France, le Conseil départemental, l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération, les bailleurs, l'ANAH.
Indicateurs	<u>de suivi :</u> <ul style="list-style-type: none"> • lancement effectif de l'étude de diagnostic, • établissement des besoins, • nombre de logements à produire à l'échelle du territoire et par ville, • nombre de logements sociaux à produire sur la période. <u>d'évaluation :</u> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de logements produits à l'échelle du territoire et par villes, • nombre de logements sociaux produits sur la période.
Calendrier	date de lancement : second semestre 2015 (partie diagnostic) durée : 6 mois pour l'étude échéanciers

FICHE – ACTION – n°

Pilier 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Porteur de l'action	La Communauté d'agglomération du Val d'Yerres
Intitulé de l'action	« OBSERVATOIRE DE PEUPEMENT »
Axe thématique	<u>Axes principaux</u> : Cadre de Vie et Renouvellement Urbain/ Logement <u>Axes transversaux</u> : Lutte contre les discriminations
Pilote	<u>Responsable de l'organisme</u> : La Communauté d'agglomération du Val d'Yerres <u>Personne chargée du suivi de l'action</u> :
Partenaires	L'Etat, la Région Ile-de-France, le Conseil départemental, l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs, les communes du Val d'Yerres - notamment les 3 communes retenues dans la nouvelle géographie prioritaire (Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart) -, l'ANAH.
Contexte initial	La volonté de favoriser la mixité sociale au sein du territoire implique d'agir sur le parc social existant en redynamisant les schémas attributifs de logements sociaux et les problématiques de loyers, comme sur le futur parc social dans le sens d'une meilleure répartition spatiale de celui-ci. Il s'agit de réconcilier le parc social avec le territoire en favorisant son attractivité et le parc social à venir au sein du territoire. Les opérations de renouvellement urbain constituent ainsi la base de cette mise en œuvre sur laquelle elles prennent appui. Cette volonté de renforcer la mixité sociale suppose de revisiter en profondeur le cadre d'attribution pour corriger la concentration des difficultés sur un même ensemble. Il s'avère indispensable de disposer préalablement d'une cartographie précise du parc actuel et de préfigurer son articulation future à l'échelle du territoire ainsi que des usages en matière attributive.
Territoire d'intervention	Le territoire du Val d'Yerres (à une échelle agglomération, villes et quartiers prioritaires).
Public cible	Les habitants et les habitantes du Val d'Yerres
Objectifs de l'action	L'étude vise à établir une cartographie du parc social du territoire du Val d'Yerres et plus précisément, s'agissant des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, d'établir les politiques d'attribution en cours, de relogement et d'accompagnement social et de réservation. L'étude doit préciser les modalités opérationnelles en vue de la signature de la convention intercommunale visant à mettre en œuvre une nouvelle politique d'attribution de logements sociaux, telle que précisée par l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ainsi que les modalités de

	<p>relogement et d'accompagnement social dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, et la synergie inter-bailleur et des réservataires nécessaire à sa réalisation.</p> <p>L'enjeu est donc de préfigurer les contours de la future convention intercommunale par la définition préalable d'un observatoire en matière de peuplement.</p>
Description de l'action	<p>La présente étude a pour objectif de réaliser cet observatoire de peuplement et d'attribution, par une cartographie précise du parc de logements et du contenu social des résidents, selon les règles précisées par le Code de la Construction et de l'habitat et les dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ainsi que les orientations issues du comité interministériel du 6 mars 2015. Il convient</p>
Moyens mis en œuvre	<p>L'Etat, le Conseil départemental, la Région Ile-de-France, l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération, les bailleurs, l'ANAH.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement effectif de l'étude de diagnostic, • Etablissement des besoins du territoire.
Calendrier	<p>date de réalisation : second semestre 2015</p>

FICHE – ACTION – n°

Pilier 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Porteur de l'action	Les villes de Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart
Intitulé de l'action	« GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE » (GUSP)

Axe thématique	<u>Axes principaux</u> : Cadre de vie et Rénovation urbaine/ Gestion urbaine de proximité <u>Axes transversaux</u> : La lutte contre les discriminations
Pilote	<u>Responsable de l'organisme</u> : <u>Personne chargée du suivi de l'action</u> : Les chefs de projets du territoire
Partenaires	L'Etat, le Conseil départemental, les Villes de Brunoy, d'Epinay-sous-Sénart et de Quincy-sous-Sénart, la Communauté d'Agglomération, les bailleurs, les transporteurs.
Contexte initial	Les trois quartiers prioritaires ont été inscrits ou sont inscrits dans des opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU. La ville de Quincy-sous-Sénart a bénéficié d'une opération urbaine, aujourd'hui achevée nécessitant la réécriture d'une convention GUP parvenue à terme échu, avec pour objectif principal d'assurer la pérennité des investissements réalisés. La ville d'Epinay-sous-Sénart a elle aussi bénéficié d'une première intervention de l'ANRU et reste inscrite dans le NPNRU. La GUP d'Epinay-sous-Sénart nécessite d'être engagée sur la base des nouveaux objectifs du projet. La ville de Brunoy est pour la première fois inscrite dans le NPNRU, imposant la signature d'une convention GUP ayant pour objet, la préparation des interventions urbaine, la gestion des espaces durant la phase d'intervention et la préfiguration à l'issue.
Territoire d'intervention	Les quartiers prioritaires identifiés sur les villes de Brunoy (Hautes-Mardelles), d'Epinay-sous-Sénart (La Plaine-Cinéaste) et de Quincy-sous-Sénart (Le Vieillet).
Public cible	Les habitants et les habitantes des quartiers prioritaires identifiés sur les villes de Brunoy, d'Epinay-sous-Sénart et de Quincy-sous-Sénart
Objectifs de l'action	Un programme d'actions spécifiques de traitement des dysfonctionnements urbains et sociaux, L'amélioration durable des conditions de vie et de la vie quotidienne des habitants et des habitantes, L'accompagnement de la rénovation urbaine, L'attractivité et l'image des quartiers, La prévention des risques et la pérennité des investissements, L'insertion dans le cadre de la nouvelle charte nationale d'insertion (2014-2024) adoptée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

	<p>La participation des habitants et des habitantes, La mutualisation des moyens (inter bailleurs et villes), La mise en synergie des trois villes dans le partage des pratiques.</p>
Description de l'action	<p>Les trois villes de Brunoy, d'Épinay-sous-Sénart et de Quincy-sous-Sénart et le Val d'Yerres s'engagent à la signature d'une convention spécifique de Gestion urbaine et sociale de proximité.</p>
Moyens mis en œuvre	<p>Humains : ingénierie sociale propre aux villes Matériels : locaux mis à disposition, insertion, Financiers : Etat, Conseil départemental, villes (Brunoy, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart), Communauté d'Agglomération, bailleurs (TFPB)</p>
Indicateurs	<p><u>de suivi :</u> réalisation des diagnostics et identification des dysfonctionnements définition des fiche-actions signature de la convention GUSP diagnostics en marchant (fréquence trimestrielle) comités techniques comités de pilotage et revues de projet réunions à l'échelle intercommunale <u>d'évaluation :</u> nombre de dysfonctionnements constatés nombre de dysfonctionnements suivis et traités délais d'intervention coûts financiers engagés nombre de diagnostics en marchant nombre de comités techniques et comités de pilotage indicateurs de satisfaction des habitants et des habitantes pérennité des interventions nombre de réunions à l'échelle intercommunale</p>
Calendrier	<p>date de lancement : 2015 durée : durée des conventions</p>

Annexe N° 3 : Glossaire

AAH	Allocation pour Adulte Handicapé
AAVI	Association Nationale d'Aide aux Victimes d'Incendie et victimes d'accidents corporels et ayants droits
ACJUSE	Association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif
ACSÉ	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AIJ	Accompagnement Intensif en faveur des Jeunes
ALD	Affection de Longue Durée
AMO	Assistance à Maitrise d'Ouvrage
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASL	Association Syndicale Libre
ASL	Atelier Sociolinguistiques
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAF	Contrat Enfance Jeunesse
CAI	Contrat d'Accueil et d'Intégration
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDPS	Centre Départemental de Prévention et de Santé
CEL	Contrat Educatif Local
CEF	Centre Educatif Fermé
CES	Contrat Emploi Solidarité
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

CFA	Centre de Formation des Apprentis
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF	Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CIV	Comité Interministériel des Villes et du Développement Social Urbain
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLJP	Centre de Loisirs Jeunes Police
CLS	Contrat Local de Sécurité
CLS	Contrat Local de Santé
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centres Médico Psycho Pédagogique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle et Complémentaire
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CNV	Conseil National des Villes
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEF	Centres de Planification et d'Education Familiale
CPER	Contrat de Plan État-région
CPMI	Centre de Prévention des Maladies Infectieuses
CRD	Conservatoire à Rayonnement Départemental
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DDCS	Direction Départemental de la Cohésion Sociale
DDFE	Direction Départementale au Droit des Femmes et à l'Égalité
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DEFM	Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DELD	Demandeur d'Emploi de Longue Durée
DETL	Demandeur d'Emploi de Très Longue Durée
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DSP	Délégation de Service Public
EAV	Emploi d'Avenir
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPIDE	Etablissement Public d'Insertion de la Défense
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FNAU	Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
FRARU	Forum Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine
FSE	Fond Social Européen
GPU	Grands Projets Urbains
GPV	Grands Projets de Ville
GUP/ GUSP	Gestion Urbaine de Proximité/ Gestion Urbaine Sociale de Proximité
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IAU IDF	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France
IDH	Indice de Développement Humain
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LAEP	Lieux d'Accueil Enfants-Parents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maisons Départementales des Solidarités
MJD	Maison de Justice et du Droit
MMG	Maison Médicale de Garde
MOUS	Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
NAP	Nouvelles Activités Périscolaires
NEET	Jeunes déscolarisés sans emploi – ni en emploi, ni en éducation, ni en formation
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OFFI	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONDRP	Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales
ONPV	Observatoire National de la Politique de la Ville
ONZUS	Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAD	Point d'Accès aux Droits
PEDT	Projet Educatif Territorial
PIJ	Point Information Jeunesse
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine

PRE	Programme de Réussite Educative
PRU	Programme de Renouveau Urbain
QPV	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
RAM	Relais d'Assistants Maternelles
RAR/ RRS	Réseau Ambition Réussite/ Réseau de Réussite Scolaire
REAAP	Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP	Réseau d'Education Prioritaire
RER	Réseau Express Régional
RSA/ RSA socle	Revenu de Solidarité Active
SAF	Service d'Accueil Familial
SAP	Service d'Amorçage des Projets
SESSAD	Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile
SIVOM	Syndicat Intercommunal de Valorisation des Ordures Ménagères
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
STIF	Syndicat des Transports d'Ile de France
STRAV	Société de Transport Automobile de Voyageurs
TIG	Travail d'Intérêt Général
TGI	Tribunal de Grande Instance
TPE	Très Petites Entreprises
UESL	Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement
USEP	Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
USH	Union Sociale pour l'Habitat
VYE	Val d'Yerres Emploi
VYP	Val d'Yerres Prévention
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZAE	Zone d'Activités Economiques
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZRU	Zone de Redynamisation Urbaine
ZUS	Zone Urbaine Sensible